

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 13 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 02 septembre 2016, accompagnée d'un ordre du jour comportant 54 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 09 septembre 2016 comportant 8 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, Mme MOUCHERON, Mme HOUDART, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, ~~M. ROSSI~~, M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, ~~M. BERNARD~~, Mme LAGNEAU, ~~M. BONJEAN~~, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, ~~F. HAMBYE~~, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je dois excuser le retard de M. Stéphane BERNARD et l'absence de M. Bruno ROSSI. Oui.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Et l'absence de M. Frédéric HAMBYE.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Pas de souci. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ : Si vous pouviez excuser l'absence de Richard MILLER et Lionel BONJEAN, s'il vous plaît.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Je vous signale que les procès-verbaux des séances du 14 juin et du 12 juillet 2016 seront approuvés si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance de ce jour. Pour celles et ceux qui auraient été distraits mais cela m'étonnerait qu'il y en ait dans cette Assemblée, le prochain Conseil communal se tient le 11 octobre à 18h00. Le point 36 est remis. Nous avons une série de motions. Je suggère sauf si la majorité du Conseil communal dit autrement, je suggère que nous examinions ces motions au terme de l'ordre du jour ordinaire et nous ferions le complément de l'ordre du jour. Ok. Pour chacune de ces motions, conformément,... Oui, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je ne crois pas que la majorité du Conseil sera d'accord avec moi mais est-ce qu'il ne serait pas plus logique pour les points que l'opposition, enfin, que les Conseillers, cela pourrait être la majorité, mette à l'ordre du

jour, qu'ils soient simplement intégrés dans l'ordre du jour classique. Par exemple, au point que j'ai déposé, qu'ils soient dans les points de Mme MOUCHERON, enfin, voilà, pour ce que ce ne soit pas tout à la fin, que ce ne soit pas au début que les points de la majorité et puis à la fin que les points de l'opposition mais que ce soit matière par matière pour une prochaine fois peut-être ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Nous les examinerons en effet mais ici, il y a un ordre du jour complémentaire. Conformément au règlement d'ordre intérieur par chacune des motions, le Conseil communal peut les accepter ou les refuser. Je vais d'abord pour les mettre à l'ordre du jour, il y a une première proposition de motion en vue de demander l'instauration de la semaine des 4 jours pour les agents communaux, je peux considérer qu'on l'examine ? Merci. Il y a la proposition de motion qui est le retrait de la compensation de la taxe kilométrique pour les communes et les intercommunales, on l'examine. Proposition de motion d'établir une indemnisation des commerçants touchés par les travaux exceptionnels dans le cadre de PRIMARK, on peut l'examiner ? Oui. Proposition de motion en vue de dynamiser l'offre touristique, de loisirs pour la période estivale 2017, j'imagine qu'il n'y a pas d'objection qu'on l'examine. D'intégrer dans les décisions du Bourgmestre et du Collège, un calcul de la charge horaire et psychosociale des policiers par évènement autorisé sur le territoire de la Ville de Mons. Oui, je vous en prie.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : M. le Bourgmestre, je dirais que le sujet de cette motion, pour moi, relève plus complètement du Collège de police et je suggérerai dès lors que l'on puisse rejeter cette proposition de motion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Je n'entre pas dans la motion, c'est simplement, est-ce qu'on accepte de l'examiner ou pas ? Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. En fait, la motion est très claire. Elle concerne les décisions prises par le Collège de la Ville ou le Bourgmestre puisque le Collège de Police gère la zone en tant que telle mais ce sont les communes qui dépendent de cette zone, qui font appel aux policiers pour différents évènements et donc, à partir de là, ce n'est pas la zone de police qui peut refuser par exemple, les fêtes de Wallonie, par exemple, l'effectif policier pour la Ducasse ou pour les feux de la Saint-Jean, c'est bien la commune qui décide d'accepter sur son territoire un évènement ou de le refuser, je prends pour exemple ce qui s'est passé puisque c'est toujours mieux d'illustrer par un exemple, à Forest, qui est une commune qui est également dans une zone de police pluri-communale et pourtant c'est le Bourgmestre à qui revenait la

décision d'accepter ou non d'organiser une brocante sur son territoire compte tenu des effectifs policiers à sa disposition et donc, on est tout à fait dans une compétence du Collège si pas, il faut faire passer toutes les autorisations d'évènements au Conseil de Police mais alors on ne respecterait plus la Loi telle qu'elle est prévue pour le moment. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Je passe au vote pour vérifier si on examine la motion.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

7 OUI : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BEUGNIES

29 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

3 ABSTENTION : Mme DE JAER, M. JOOS, Mme MARNEFFE

REJETE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Le point ne sera pas examiné. Le point est clos.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ce n'est pas pour une question de compétence.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Non, non. Ce n'est pas la peine. Le point est clos. C'est moi qui décide de l'ordre des travaux et du maintien de l'ordre du Conseil. Vous pouvez dire ce que vous voulez, on passe au point suivant. Il y a encore un point qui est celui d'octroyer aux jeunes de 18 ans, un chèque-culture, peut-on l'examiner ? Oui, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : En fait, sur ce point-ci, j'ai une proposition à faire à Mme DE JAER, je la rejoins tout à fait dans l'objectif qui est visé par cette motion, à savoir, éveiller les jeunes à la culture pour développer un mieux-vivre ensemble, une qualité de vie et des connaissances des uns et des autres, par contre, je ne suis pas certaine que la motion, que les propositions qui sont faites, ici, seront les plus efficaces, ce que je vise clairement, ici, c'est du résultat, je pense que vous aussi, donc, je vous propose de faire une réunion de travail, de réinscrire le point au prochain Conseil mais avoir pu en discuter ensemble avant pour essayer d'avoir la formule qui soit la plus efficace possible

en fait, pour ne pas avoir un simple effet d'annonce et ne pas avoir les effets que je pense, nous voudrions avoir toutes les deux.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Si Mme BRULARD, peut d'ores et déjà inscrire le point au prochain Conseil communal et on peut prendre rendez-vous à la fin du Conseil et si on n'aboutit pas, je redéposerai la motion telle qu'elle et sinon, on aboutira à une motion concertée. Je pense qu'hormis l'efficacité, il y a aussi une portée symbolique qui est importante à mettre en place notamment pour une Ville comme Mons et que donc, il ne s'agit pas juste d'avoir des petites gratuités à gauche, à droite ou des réductions et tout cela, il y a vraiment un aspect symbolique, dès 18 ans, d'avoir quelque chose, de l'avoir en main et de pouvoir l'utiliser. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Le Collège en a discuté. Nous trouvons qu'il y a là, certainement matière à réfléchir et aussi la dimension budgétaire à examiner mais nous l'examinerons ensemble et on l'inscrira à l'ordre du jour du prochain Conseil. Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je voulais simplement dire ceci, c'est que la discussion que vient d'avoir Mme MOUCHERON, c'est une discussion sur le fond, on s'est mis bien d'accord et c'est ce que vous avez proposé qu'on allait discuter sur la forme et ici, je vois qu'il y a déjà un débat sur le fond.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Non, non.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Il faut respecter les règles pour tous les points et pas tout d'un coup dire, Mme MOUCHERON dit ceci, cela n'a rien à voir, cela devrait rentrer dans la motion. Faites respecter ce que vous avez décidé au départ.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Très bien, nous sommes d'accord de ne pas examiner ce point aujourd'hui. Tout le monde est d'accord ? Ok. Le dernier point qui est une proposition de motion de soutien aux travailleurs de Caterpillar. On peut l'examiner, j'imagine. Il y a des points complémentaires qui ont été ajoutés à l'ordre du jour, un 54 bis, la démission d'un Administrateur et désignation d'un Administrateur à la RCA « Mons-Capitale ». Il y a, les interpellations, dans l'ordre qu'elles sont arrivées en fin de séance. Oui.

M. John BEUGNIES, Conseiller: M. le Président, est-ce qu'on pourrait éventuellement envisager concernant les interpellations de pouvoir recevoir un accusé de réception parce qu'apparemment, il y a eu un problème avec mon interpellation qui a bien été envoyée dans les délais mais qui n'est pas parvenue à destination bizarrement, alors, du coup, c'est reporté au mois prochain et je le regrette évidemment parce qu'il s'agit quand même d'un

sujet assez urgent et donc, est-ce que dorénavant, on pourrait recevoir un accusé de réception.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien entendu, par retour de mail, on peut vous dire qu'on a reçu le mail, oui, bien sûr.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Et si vous ne le recevez pas dans les heures qui viennent, n'hésitez pas par tous les moyens que ce soit par téléphone ou par tout autre moyen d'indiquer qu'un mail est envoyé, ça se produit malheureusement. Je passe au point Police-Circulation, vous m'arrêtez dès qu'il y a quelque chose.

1^{er} Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Leman, 26 à Jemappes. GEP 6002/JE/64

ADOPTÉ à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b) Abrogation d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Leman, 77/79 à Jemappes. GEP 6002/JE/64

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^e annexe

c) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Avenue du Champ de Bataille, 534 à Flénu. GEP 6002/FL/22

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^e annexe

d) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Croisette, opposé 185 à Jemappes. GEP 6002/JE/33

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^e annexe

e) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Cité Morette, 49 à Jemappes. GEP 6002/JE/96

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^e annexe

f) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Rue Emile Vandervelde, 171 à Cuesmes. GEP 6002/CU/89

ADOPTÉ à l'unanimité – 6^e annexe

g) Réglementation de la circulation et du stationnement – Rue de Tournai à Ghlin. GEP 6002/GH/80

ADOPTÉ à l'unanimité – 7^e annexe

h) Pose d'une signalisation tricolore - Carrefour N556 avec la rue de Bertaimont et l'Avenue Jean d'Avesnes à Mons. GEP 6002/OD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pose d'une signalisation tricolore au carrefour avec la rue de Bertaimont et l'avenue Jean d'Avesnes.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement, pour signaler les difficultés de circulation qui existent maintenant dans cette zone qui étaient totalement inexistantes avant, on avait bien évidemment la difficulté pour le magasin, le fleuriste, le magasin SOTTIAU mais on aurait pu envisager simplement le placement de barrières le long du trottoir pour éventuellement retenir des voitures qui quitteraient la route mais maintenant entre à la fois le feu rouge et les positionnements de stationnement, on se retrouve dans une rue où il y a d'ailleurs eu un accident pas plus tard que la semaine dernière où la circulation est devenue extrêmement compliquée alors qu'elle était fluide jusqu'à il y a peu d'autant que beaucoup d'automobilistes ne respectent pas la disparition des anciennes places de parking et donc, on se retrouve dans une rue qui était à double sens qui finalement, maintenant, devient à une voie et alors, dès les feux rouges puisqu'il sont extrêmement rapides lorsqu'il s'agit de passer au vert mais très long lorsqu'ils sont rouges, ce qui a tendance à créer un embouteillage, alors, je voulais simplement savoir si au-delà de la pose de cette signalisation, il y avait une réflexion dans le chef du Collège en la matière et si, vous partagiez ce constat et dans ce cas, si vous souhaitiez faire des aménagements ou si, au contraire, vous considérez que tout va bien à la rue de Bertaimont. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Au risque de vous étonner, je partage votre point de vue et donc, la Région wallonne qui a la responsabilité de la voirie a estimé que cela était le meilleur moyen de régler le problème, on a mis ces feux. Je m'en suis ouvert au Directeur des Routes, nous verrons d'après une phase d'essai, j'en connais déjà les conclusions, en tout cas, pour ce qui concerne la Ville, donc, on reviendra dans les prochains mois sur le sujet mais c'est vrai qu'il y a une remontée de files qui occasionnent un retard qui n'existait pas auparavant. Voilà mais donc, nous rappellerons à nouveau au Directeur de la Région Wallonne des Routes, la situation et que cela a été évoqué au Conseil communal. Moyennant cette remarque, vous êtes « contre » ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On va s'abstenir.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, DI RUPO

6 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

ADOPTE – 8^e annexe

i) Réglementation de la circulation - Rue Raoul Godfroid à Mons. GEP 6002/423

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

j) Instauration d'une zone piétonne - Place des Grands Prés à Mons. GEP 6002/OD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit d'instaurer une zone piétonne place des Grands Prés notamment pour permettre d'avoir un espace plus convivial au niveau des terrasses qui jouxtent le centre commercial mais donc, on ne va pas se positionner « contre » l'instauration d'une zone piétonne et « contre » la mise en place de zones de convivialité, on peut néanmoins déplorer que ce qu'on arrive à mettre en place facilement aux Grands Prés, n'arrive toujours pas à se mettre en place au niveau de la Grand-Place notamment, les jours fériés, les week-ends où nous avons demandé à plusieurs reprises d'envisager de fermer les bornes pour pouvoir avoir une Grand-Place piétonne pour sécuriser cette Grand-Place et sa convivialité dans les moments où elle est fortement fréquentée, donc, ce sera « oui » pour ce point avec un bémol malgré tout pour ce qui est fait aux Grands Prés, n'est pas fait en centre-ville. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je l'ai souvent dit, Madame mais « Jupiter rend fou celui qu'il veut perdre ». Nous avons, bien entendu, fermé l'accès à la Grand-Place, samedi après-midi, le dimanche après-midi, après 20h00 et nous avons essuyé des critiques virulentes d'un certain nombre de commerçants de la Grand Place et donc, on a modifié les horaires. On ajoute à cela, que de temps en temps, il y a un dérèglement de ces mécanismes avec pistons tantôt électriques tantôt pneumatiques et c'est vrai que cela occasionnent des difficultés, donc, on reviendra après concertation avec les riverains - vous n'allez pas me

reprocher de ne pas consulter les riverains - sur le sujet mais pour le moment voilà et donc, je vais redemander à la Police comment les choses fonctionnent pour qu'en tout cas, quand il fait bon parce que quand il fait mauvais, ce n'est pas un problème, c'est juste quand il fait bon qu'il y a un problème. Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En ce qui concerne les riverains, moi, je n'ai pas de problème à ce qu'ils aient une carte et que pour eux, il y ait un accès qui soit possible, je comprends tout à fait mais ce n'est pas des riverains dont il s'agit, ce sont tous les Montois qui utilisent cette Grand-Place, ce sont eux les usagers, est-ce qu'eux, on les consulte, alors, si, on veut faire une consultation, qu'on fasse cela alors largement et qu'on identifie les publics-cibles et clairement les enfants, ils ne seront même pas consultés, donc, les enfants qui courent, qui traversent la Grand Place, qui vont de No Maison au Copenhague, ils doivent traverser une chaussée mais ils ne s'en rendent pas compte, on a l'impression que la Place est complètement piétonne mais elle ne l'est pas, c'est un vrai problème de sécurité pour les enfants et cela, moi, je trouve vraiment pas cela acceptable et ces enfants ne seront pas consultés.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie, M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je profite que le débat est lancé parce qu'il y a la Grand-Place mais il y a aussi le Marché aux Herbes pendant l'été, il y a presque eu un accident assez grave avec un automobiliste qui est entré avec une carte sur le Marché aux Herbes pendant les Jardins d'Eté, cela pose aussi problème parce qu'il y avait vraiment énormément d'enfants qui jouaient avec les parents qui ne faisaient pas forcément attention, donc, tant qu'à faire à revoir le système pour la Grand-Place, s'il est possible de revoir aussi pour le Marché aux Herbes même pour les riverains.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Pour répondre à vos deux interventions. D'abord, pour le deuxième, c'est exact. La carte lui a été retirée, cela a été immédiatement stoppé mais c'est vrai ce genre de situation de devrait pas se produire et donc, on y est extrêmement attentifs et on y est d'autant plus attentifs qu'on a connu un désastre inimaginable à Nice pour ne pas citer la Ville. On est très attentifs à cela, alors, pour vous répondre, bien entendu, les commerçants ont leur carte, le problème, ce ne sont pas les commerçants, ce sont leurs clients, vous voyez et nous l'avons fait après consultation populaire des intéressés mais encore une fois, je vais remettre, à mon avis, cela va être la cinquième ou sixième fois, sur le métier, cette discussion avec eux, pour trouver des modalités les plus appropriées possibles mais sachez qu'il y a eu une levée de boucliers comme très souvent dans ce genre

de situation, raison pour laquelle nous n'avons pas résolu comme vous le souhaitez, la difficulté.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: On est « pour » que les terrasses des Grands Prés puissent profiter d'alentours calmes mais on aimerait que ce soit le cas aussi à la Grand-Place pour justement éviter que ces familles aillent boire des verres aux Grands Prés.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement, on vote le point, il n'y a pas de problème mais mon collègue, Hervé JACQUEMIN, évoquait la question de l'accident, en tout cas, la grosse frayeur, cet été, au Marché aux Herbes, il semblerait que dans ce cas-là, il y a eu un prêt de carte et donc, on voulait savoir ce qu'il en était en matière du règlement, est-ce que les prêts de ces cartes qui permettent de baisser les bornes sont autorisés ou pas, si oui, selon quelles modalités ? Parce que c'est important, j'ai l'impression qu'il y a un flou en la matière qui permet de faire un peu tout et n'importe quoi donc, est-ce qu'il y a une clarification en la matière ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vais revérifier mais normalement, c'est distribué aux riverains qui sont domiciliés et aux commerçants bien entendu mais je vais demander.

ADOPTÉ à l'unanimité – 10^e annexe

k) Création d'une zone résidentielle - Rue Pont Canal à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTÉ à l'unanimité – 11^e annexe

l) Réglementation de la circulation - Avenue Joseph Wauters à Mons. GEP 6002/CU/92

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Il s'agit de revoir le stationnement au niveau de l'avenue Wauters, donc, qui mène vers Cuesmes et donc, il y a des stationnements parallèles à la voirie qui sont prévus et des stationnements en chevron sachant que le fait de mettre des stationnement en chevron hypothéquera à long terme la mise en place d'une piste cyclable étant donné la largeur de la voirie. J'entends qu'il y a des problèmes de stationnement dans cette rue notamment dû au fait qu'il y a des personnes qui veulent rejoindre la gare sans devoir payer un stationnement et donc, vont se stationner dans ce genre d'endroit d'où la gare est facilement accessible et donc, nous demandons de privilégier d'autres solutions que celles-là comme la mise en place de zones bleues de parking accessible avec disque de stationnement pour ne pas hypothéquer la possibilité de

faire une piste cyclable sachant qu'en plus, il y a un projet de rond-point qui va avoir lieu entre ce ring, l'avenue Wauters, donc, il y a un gros projet de rond-poin, qui a été d'ailleurs exposé à la Commission vélo, dans lequel, on intègre des aménagements cyclables, donc, c'est vraiment une aberration de ne pas profiter de ce type d'aménagements pour les continuer vers Cuesmes d'autant qu'après le pont du chemin de fer, il y a une piste cyclable, donc, c'est là, un petit chaînon manquant qu'il serait possible de combler mais il s'agit de le prévoir dès maintenant. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ecoutez, je vous comprends mais encore une fois, on a écouté certaines de vos réflexions puisque nous consultons systématiquement, nous avons consulté la population de l'avenue Wauters et bien entendu, c'est quasi à l'unanimité qu'ils demandent qu'on aménage de la manière qui est proposée. Voilà, un peu la situation. Je vous comprends mais c'est après consultation.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE – 12^e annexe

m) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Avenue Joseph Wauters, 167 à Cuesmes. GEP 6002/CU/92

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

n) Création d'un emplacement pour personnes handicapées - Chaussée de Beaumont, 426 à Harmignies. GEP 6002/HARM/21

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

2^e Objet : Autorisation d'interjeter appel du jugement du Tribunal de Première Instance de Mons du 28.6.2016. Juridique TAXES/AN

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. C'est un dossier qui dure depuis de très, très nombreuses années, la taxation des gratuits publicitaires. Il y a des exercices fiscaux qui semblent impossible à rattraper pour différents éléments de procédure, donc, j'aimerais que vous puissiez nous faire un point puisqu'ici, on propose d'interjeter appel mais si j'ai bien compris, on parle même d'aller plutôt à un pourvoi en cassation et donc, est-ce que vous pourriez nous indiquer quels sont les exercices fiscaux que la Ville a dû totalement abandonner – j'avais en tête 2007 et 2008 – ceux pour lesquels le pourvoi est accessible, ici, en l'occurrence et surtout, si la situation a été régularisée de manière certaine pour les exercices fiscaux actuels voire les années passées récentes, c'est-à-dire 2013, 2014 et 2015. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vais vous en donner quelques éléments mais j'ai la faiblesse de penser que comme ancien Echevin des Finances, vous connaissez cela par cœur mais puisque vous le souhaitez. Donc, la SA MEDIAPUB a introduit un recours fiscal contre son imposition au rôle pour l'exercice 2013, les articles 39, 51, 95, 109 sur la taxe toutes-boîtes. Le Tribunal de Première Instance de Mons a rendu son jugement le 28 juin 2016 et il considère que le règlement-taxi viole le principe d'égalité et de non-discrimination parce que l'exonération de la taxe ou octroi d'un tarif préférentiel en particulier pour la presse régionale gratuite, ne serait pas justifié. Il considère qu'il est discriminatoire de ne pas taxer l'ensemble des imprimés publicitaires et de traiter la presse régionale gratuite sans aucun égard à son poids et ce, notamment parce que la taxe litigieuse prive la Ville de certaines ressources. Ce jugement a été analysé et les experts considèrent que c'est en totale discordance avec la jurisprudence de la Cour d'Appel de Mons notamment mais aussi du Conseil d'Etat sur cette taxe toutes-boîtes et il ne tient pas compte non plus de l'enseignement de l'arrêt de la Cour d'Appel de Mons de janvier 2016 s'agissant de la nécessité de la prise en compte de la circulaire budgétaire du 29 septembre 2011. Notre Conseil estime pour l'ensemble de ces motifs qu'il y a lieu d'interjeter appel à ce jugement, c'est la raison pour laquelle on vous demande cette autorisation. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Juste une suggestion et effectivement, vous l'avez rappelé mais je ne pouvais pas être au courant du jugement de juin 2016 puisque j'avais déjà vaqué à d'autres occupations de manière un peu forcée mais en tout cas, je me demande s'il n'y avait pas un intérêt quand même à appeler la Région Wallonne à la cause puisque le règlement de la Ville de Mons repose lui-même sur la circulaire de la Région Wallonne et donc, la Région Wallonne a un intérêt direct à agir puisque si on remet en

cause celui de la Ville de Mons, potentiellement, on peut le remettre en cause dans les autres villes, d'autant que c'est la stratégie de MEDIAPUB, c'est, dans toutes les villes, de faire traîner, cela coûte beaucoup à chaque commune, donc, je pense qu'il serait peut-être intéressant que la Région puisse intervenir pour avoir un jugement qui alors, peut valoir pour l'ensemble des communes en Région Wallonne. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ce qu'on fera, c'est qu'on va effet, attirer leur attention et voir quelles suites, ils veulent donner, donc, on enverra à la Région Wallonne, le jugement en leur demandant quelles suites, il compte donner à ce jugement qui pourrait en effet, faire jurisprudence.

ADOPTÉ à l'unanimité – 15^e annexe

3^e Objet : Délégation de signature de la Directrice générale f.f. et de la Directrice générale adjointe f.f. à un chef de bureau administratif. Information. Juridique CS

ADOPTÉ à l'unanimité – 16^e annexe

4^e Objet : WALLONIE 2020 – Mission d'investigations et interprétations en 7 lots - Conditions du marché – Approbation de l'avis rectificatif relatif à la modification d'un critère de sélection qualitative. MP BE/2016/W2020/Investigations

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Il s'agit d'une rectification avec le marché public qu'on avait approuvé la dernière fois puisqu'il fallait qu'il y ait un ingénieur dans chacune des équipes mais cette réflexion m'amène à une réflexion plus large qui est celle du suivi de l'ensemble des marchés publics. Voilà, Mons, va avoir, en tout cas, dans le cadre de Wallonie 2020 entre 7 et 8 chantiers selon que vous décidez de faire un ou deux parkings, cela va amener une charge supplémentaire au niveau du service de suivi des travaux, au niveau du service Marchés Publics. On l'a vu dans le cadre des fonds FEDER qui sont passés, cela n'a pas toujours été une réussite, j'ai encore lu dans le PV du Collège qu'on avait des problèmes avec TEMPORA sur le Musée du Doudou et cie,... et donc, je me demande dans quelle mesure on ne peut pas renforcer ce service parce qu'on va avoir beaucoup de chantiers qui vont arriver, qui sont d'une ampleur différente que ceux qu'on a connu avant 2015 et qui seront des chantiers, j'ai envie de dire, un peu « non classiques » dans la gestion d'une Ville et on est là, avec notre idée de ne pas remplacer un départ sur quatre, des choses comme cela, donc, je me demandais, comment a-t-on intégré au niveau du Collège, le fait que d'avoir reçu des fonds européens va demander à la Cellule Marchés

Publics et au Service des Travaux, un suivi supplémentaire à l'habituel et donc, dans quelle mesure ces services vont être renforcés pour qu'on évite tous les problèmes en termes de réception des travaux qu'on a pu avoir par le passé sans rentrer dans le détail des chantiers qui fâchent. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Ce que je voudrais vous dire, c'est ceci, c'est qu'on peut comprendre ce que vous dites mais l'opportunité d'avoir des travaux qui sont des travaux importants avec 90 % de subventions, c'est bien entendu, une aubaine et un moment très particulier. Si on ne saisit pas cette opportunité qui nous a été offerte après examen, jury indépendant, etc... c'est clair qu'ailleurs, on ne nous demanderait qu'une chose, c'est que Mons ne fasse pas ces travaux et ils utiliseraient avec joie et plaisir les budgets qui étaient alloués par la Région Wallonne, donc, nous sommes dans cette situation où on bénéficie de 90 % de subvention et on compte les utiliser au mieux. Par ailleurs, vous avez raison quant à la programmation des travaux, à cet égard, nous serons extrêmement attentifs pour que ces travaux soient les mieux gérés possibles dans les délais les plus courts possibles et avec un minimum de désagrément pour les citoyens. Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit, je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas faire ces travaux, je pense même que quand on a discuté de Wallonie 2020, hormis sur le parking, on était même d'accord, avec certains projets, on a même voté « pour » certains projets, donc, voilà, je sais que par le passé, mon groupe, pour les fonds FEDER n'était pas d'accord mais qu'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit, ce que je dis, c'est qu'au contraire, cette opportunité, il faut la saisir, qu'on doit apprendre du passé. La gestion des travaux pour les FEDER ou d'autres travaux importants subsidiés comme le BAM, comme la Fontaine, ont montré des difficultés dans leur réalisation et il faut à un moment si pas renforcer la cellule Marchés Publics et la Cellule Suivi des travaux, au moins garantir qu'il n'y ait pas de diminution d'emplois par rapport au plan général de diminution d'emplois de la Ville parce que sinon, on va se retrouver dans deux, trois ans, avec des litiges, on va se retrouver dans deux, trois ans, avec des choses qui ne vont pas fonctionner et donc, quelque part, on va payer en plus, c'est vraiment cela le fond de ma pensée, cela n'empêchera pas qu'on votera pour le point mais je pense qu'à un moment, il faut avoir une vraie réflexion, on ne peut pas avoir les moyens de les mettre en œuvre, un service, ce sont des personnes, on ne peut pas leur demander toujours plus, plus, plus, plus et donc, à un moment, on a des problèmes, on le voit, ici, on a déjà un rectificatif, moi, j'ai peur que pour la suite, on arrive à des problèmes avec cet

objectif de la majorité de diminuer les travailleurs au sein de tous les services de façon linéaire. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Soyez assurée que cette une réflexion permanente et qu'il faut gérer globalement la Ville dans tous ces aspects et qu'on doit trouver des compromis les plus acceptables possibles compte tenu des circonstances. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement pour aller dans le sens et non pas par rapport au nombre de personnel mais vous savez très bien qu'il y a quand même une série de chantiers, des chantiers emblématiques dans cette ville qui ont posé des problèmes en matière de suivi, de réalisation, je ne veux pas incriminer les personnes, je ne crois pas que c'est nécessairement toujours un problème de nombre puisque nous avons soutenu, je pense qu'à un moment, il faut aussi assumer ses responsabilités en politique et on ne peut pas dépenser plus d'argent que ce qu'on a mais il y a à un moment donné dans la structure, dans l'organisation certainement des choses à changer pour éviter un cas comme le BAM où au début on est subsidié et puis après, on fait les travaux et c'est à charge de la Ville et donc, je crois que les expériences malheureuses du passé, que ce soit la fontaine, le BAM et on aurait à en citer beaucoup d'autres doivent quand même à un moment déboucher sur une autre organisation du travail et si véritablement, c'est un problème du nombre d'agents alors qu'on le démontre. Jusqu'à présent, cela n'a pas été démontré parce que ce travail, à ma connaissance, n'existe pas de manière précise, ce serait intéressant de venir au Conseil communal, d'avoir compris sur les différents dossiers où cela n'a pas fonctionné et de savoir ce qui manqué pour que cela fonctionne maintenant parce que si pas, on va vers d'autres difficultés et l'argument de dire, les autres villes se réjouiront d'avoir cet argent, de grâce, il faut qu'on travaille dans l'intérêt de la Ville de Mons mais ayons quand même une vue d'« intérêt général » aussi et donc, faisons les travaux quand ils sont nécessaires et surtout faisons-les bien parce que si pas, ils coûtent deux fois et on pourrait se dire, oui, ils coûtent une fois l'argent subsidié, une fois l'argent montois, cela reste de l'argent des impôts des citoyens et donc, de temps en temps, il y a peut-être des transferts des impôts des Namurois vers les Montois ou inversement mais dans l'absolu, cela reste quand même les impôts et à ce titre-là, cela doit être dépensé de manière extrêmement parcimonieuse. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci.

ADOPTÉ à l'unanimité - 17e annexe

5^e Objet : WALLONIE 2020 – Plan Lumières : Beffroi, mise en valeur patrimoniale – Conditions du marché – Approbation de l’avis rectificatif relatif à la modification d’un critère de sélection qualitative. MP BE2016/W2020/Beffroi. Éclairage

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie, Monsieur.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Pour rester cohérent avec ce qu’on avait voté précédemment sur la mise en lumière du Beffroi, on va voter « contre ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Les Montois commencent à avoir l’habitude du Beffroi illuminé vu que Mons 2015 l’a vu illuminé durant une année. Apparemment, il s’agissait d’une location de la Fondation. Ici, on va vers une installation définitive, ce qui est une très bonne chose avec un budget conséquent, ce qui nous laisse à penser que l’illumination sera elle-même exceptionnelle. Moi, ce que je me pose comme question, elle est assez simple en définitive, c’est quels seront les changements ou à la limite pas, qui seront opérés par rapport au plan lumière, on va dire, durant Mons 2015, quelles seront les modifications apportées, voilà. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous invite, en détail, à examiner le cahier spécial des charges. Ici, vous savez que ce cahier spécial des charges prévoyait initialement comme critère de sélection qualitative en capacité technique, une exigence qui disait, que le soumissionnaire doit fournir la preuve qu’il est agréé pour les travaux aériens, souterrains et d’éclairage public pour ORES Hainaut. Afin de permettre aux soumissionnaires qui ont obtenu leur permis ORES dans un autre centre de formation de l’opérateur, il s’avérerait nécessaire de supprimer le termes « Hainaut », oui, donc, c’est un avis qui ne porte pas à conséquence et bien entendu, nous verrons quand on ouvrira les enveloppes, quelles sont les propositions mais nous avons demandé de pouvoir à la fois illuminer le Beffroi d’une manière, je dirais en lumière blanche et également en lumière programmable comme nous l’avons fait à l’occasion d’évènements bien tristes, c’est un peu la demande que nous avons formulée avec le soutien encore une fois des fonds FEDER.

L’Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

1 NON : M. BEUGNIES

2 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTÉ – 18^e annexe

6^e Objet : Tutelle du CPAS. Modifications du statut administratif relatif aux Départements Social et Jeunesse. Approbation moyennant remarques. GRH 4399

ADOPTÉ à l'unanimité – 19^e annexe

7^e Objet : Création de voirie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme pour un bien sis Rue J. Prévert , Chemin de l'Inquiétude et Quai Sud – 7000 Mons. Gestion Territ. et Economique AB 29416/AD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Il s'agit de la création de voirie autour du chemin de l'Inquiétude, donc, ce qui nous pose problème c'est qu'en lieu et place des cours et jardins, il va y avoir des parkings, alors que ces parkings auraient dû être enterrés mais l'entrepreneur pour des questions d'économie financière, donc, pour lui permettre de faire des économies parce que l'exportation de terres de déblais a toujours un coût pour les entrepreneurs, ce que je ne nie pas, donc, cet entrepreneur revient sur son projet de départ et donc, décide de remplacer les cours et jardins par des parkings et donc, voilà, toutes les voiries autour de ces immeubles seront dans une disposition que nous ne voulons pas favoriser, donc, ce sera « non » pour nous.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. TONDREAU, vous avez demandé la parole, oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Comme vient de dire Madame MARNEFFE, la vraie question, c'est de savoir pourquoi, ce changement ? Pourquoi la Ville a accepté que ces cours et jardins qui étaient prévus à l'origine soient transformés en parking. Si, vous me dites simplement, c'est parce qu'en souterrain, cela fait des investissements financiers trop importants mais cela change tout à fait la philosophie du projet de départ surtout pour les gens qui ont déjà achetés cette première partie qui était terminée, maintenant, on leur dit « écoutez, ah non, non, ce que vous allez voir dorénavant, ce ne sera plus des cours et jardins, ce seront des parkings », moi, je voudrais qu'on examine exactement dans le fond ce qui a changé et voir vraiment si c'est possible parce que c'est vraiment changer la philosophie de l'entièreté du projet, alors, pour parler d'une manière plus juridique, c'est changer aussi l'acte de base global de l'ensemble de toutes les constructions rassemblées.

Souvent, dans ce genre de construction de ce type, il y a deux parties, il y a une partie qui concerne uniquement la partie qui a été faite, la première phase et en même temps, l'ensemble, donc, il y a deux niveaux juridiques, moi, je voudrais qu'on examine ce qu'on va changer là-dedans parce que ce n'est pas un changement négligeable du tout. Voilà.

Merci beaucoup, M. le Bourgmestre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. D'autres interventions ? M. l'Echevin, je vous en prie.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je remercie les deux conseillers pour leurs interventions. Je rappelle que l'objet du point qui passe ce soir au Conseil porte sur la modification et la création d'une voirie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme, lequel permis n'a pas encore fait l'objet d'une décision par le Collège communal et donc, il y a effectivement, un projet qui a été déposé. Ce projet a évolué par rapport au premier permis qui avait été remis il y a quelques années et il a évolué de différentes manières. Il a évolué tout d'abord quant au type de logement proposé. Si, vous avez lu le dossier, vous constaterez que le type de logement est un type de logement modulable et qui s'adresse plus particulièrement à des personnes qui ont un faible ou moyen revenu, je pense que dans le cadre de ce Conseil communal, nous avons déjà eu l'occasion à de nombreuses reprises de parler de l'accessibilité des logements aux faibles et aux moyens revenus et de la mixité sociale qu'il convient d'intégrer dans les nouveaux quartiers qui sont créés par les investisseurs immobiliers au niveau de la Ville de Mons et ici, on a typiquement, la démonstration d'une mixité sociale qui pourrait être atteinte et pour répondre à votre question, M. TONDREAU, avec l'accord de la copropriété. Par ailleurs, le fait de pouvoir offrir des logements à des coûts moindres y compris dans le secteur privé, ce qui est quand même, je trouve quelque chose de positif, il y a effectivement une modification qui est apportée au niveau des parkings mais vous noterez et je vous invite à d'ailleurs vous rendre sur les lieux et à constater ce qui a été fait et inauguré d'ailleurs ce samedi, qu'il y a des aménagements paysagers extrêmement qualitatifs qui ont déjà été réalisés à la fois pour la première phase et qui sont encore envisagés pour la phase à venir et donc, vous verrez que si vous examinez le plan que j'ai sous les yeux, il y a effectivement du parking aérien qui est prévu mais également de nouveaux aménagements en termes d'espaces verts qui permettront de donner un caractère tout à fait qualitatif à l'ensemble et donc, pour ce qui nous concerne, nous allons analyser la demande de permis en tenant compte des éléments qui nous ont été communiqués par le promoteur et que je viens de vous relayer tout en sachant qu'ici, il s'agit effectivement

uniquement d'une demande de création de voirie avec une modification de l'alignement par rapport au permis initialement sollicité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je voudrais revenir sur ce que vient de dire M. l'Echevin MARTIN. Je crois qu'il faut être extrêmement prudent. Moi, ce qui me frappe, c'est qu'ici, on envisage une création de voirie avant que le permis d'urbanisme ne soit accepté, je crois que ce serait plutôt l'inverse qu'on devrait faire parce que vous ne savez pas d'avance exactement en quoi va consister le permis d'urbanisme, qu'est-ce qui va être accepté, qu'est-ce qui va être refusé, à moins que déjà d'avance, vous considérez que tout va être accepté, cela, c'est autre chose. Moi, personnellement, je ferais passer ce point à partir du moment où le permis d'urbanisme est accepté et seconde chose, je voudrais quand même bien voir l'acceptation de la copropriété de l'ensemble des appartements qui ont déjà été vendus parce que je connais les astuces, c'est souvent dans la copropriété, s'il y a 50 ou 55 % d'invendus, c'est toujours le promoteur qui décide, là, il y a un problème, donc, je voudrais qu'on examine bien ce dossier surtout qu'en plus, ce que je sais et personne ne me démentira ici, c'est que le règlement de copropriété a été fait et rédigé par quelqu'un de notre Assemblée, donc, je désire là aussi qu'on aille jusqu'au bout. Merci beaucoup.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Il me paraît également important de se dire avant de se prononcer sur une création de voirie, il faut peut-être voir au niveau du projet, quels seront les besoins en mobilité, donc, où seront situés les parkings ? Comment vont être décidé les parkings avant de dire on va mettre la voirie à tel endroit pour desservir des bâtiments, donc, nous, on maintient notre vote « contre » cette création de voirie. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie, M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Juste un mot, M. le Bourgmestre pour préciser à nos collègues qu'en l'espèce, le Collège et la Ville suivent strictement la législation, le décret voirie et que c'est la procédure qui est suivie depuis des années puisque c'est la procédure qui est la procédure légale en vigueur en Wallonie et donc, nous continuerons à agir de la sorte sans pour autant bien entendu, que cela signifie qu'il y ait un chèque en blanc qui est octroyé par rapport au permis qui va être traité mais c'est l'application stricte du décret. Quant à la réaction potentielle de la copropriété ou quelques citoyens que ce soit qui aient voulu s'exprimer sur le sujet, il y a une enquête publique, l'enquête publique s'adresse à tout un chacun, membres de la copropriété, signataires, pas signataires, qui vous voulez, même habitant du Grand Mons ou d'autres communes, il y a eu une réclamation

uniquement dans le cadre de cette enquête publique qui a été déclarée non fondée par le Service de l'Urbanisme, une seule réclamation, donc, je pense qu'en l'espèce, nous suivons la procédure légale comme on l'a toujours fait. Il n'y a pas eu de difficulté au niveau de l'enquête publique et par ailleurs, il n'y a pas de chèque en blanc par rapport au permis. Le permis fera l'objet d'une instruction par nos services et par le Collège comme il se doit dans la suite de la procédure.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

8 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, M. DUFRANE, Mmes LAGNEAU, MARNEFFE

2 ABSTENTION : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE – 20^e annexe

8^e Objet : Écoles primaires et maternelles communales. Réorganisation des écoles communales fondamentales de la Ville de Mons au 1.09.2016. Education 64

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

9^e Objet : Mons, rue Rachot, 21 – Projet d'acte de vente. Approbation. Cellule foncière Rf/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

10^e Objet : Cuesmes. Rue Hector Delanois (ZACC 41 « Fontaine Saint-Remy ». Conditions de mise en vente. Cellule foncière RF/MDB

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Il s'agit de la mise en vente de terrains situés à Cuesmes, rue Hector Delanois et qui constitue ce qu'on appelle la ZACC 41 où il y a des projets d'urbanisation. On a déjà longuement débattu dans cette Assemblée sur les nombreux projets d'urbanisation présents à Mons, sur leur multiplication, sur l'adéquation entre les besoins en logement et les besoins de la population. En l'absence de données issues de l'observatoire de l'Habitat, nous continuerons à défendre une priorité qui nous semble importante, à savoir la rénovation du tissu urbain existant et donc, pour éviter de

voir trop vite cette urbanisation, nous nous prononcerons « contre » la mise en vente de ces terrains dont l'objectif est de les urbaniser. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Oui, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Moi, c'était juste pour exprimer un vote, une abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAEPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, Mmes LAGNEAU, DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 23^e annexe

11^e Objet : Rue de la Seuwe, 10 à Mons. Révision de loyer. Cellule foncière CF/RB

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Il s'agit d'une révision de loyer dans l'îlot situé derrière la Grand Place par manque d'acquéreur mais donc, c'est évidemment l'occasion de faire le point un peu de façon générale, la dynamisation de l'îlot avec un endroit bien situé dans le centre-ville où on pourrait imaginer de nombreuses activités où on ne trouve pas d'acquéreur, pas d'association. Je me demandais quelle était un peu la politique du Collège pour dynamiser cet endroit qui est chouette, qui est piéton dans lequel, il peut se passer pas mal de choses et surtout de savoir « Où est-ce qu'on en est en tant qu'acteur, le seul acteur à dynamiser cet îlot qui est la médiathèque ? » On en était dans les concertations au niveau de la Ville, du Manège et de la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport à la médiathèque puisque si la médiathèque n'existerait plus, on se retrouverait avec ce bâtiment situé au même endroit à louer avec des tarifs qui seraient sans doute encore plus inférieurs et peut-être même qu'on n'arriverait pas à louer le numéro 10 puisqu'il n'y aurait vraiment plus de vie, donc, quelle est la politique générale du Collège sur la dynamisation de l'îlot et particulièrement où en est-on dans ce dossier crucial qui est celui de l'avenir de la médiathèque de Mons ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je dois avouer que je ne comprends plus trop en fait la gestion de ce dossier sur le numéro 10 rue de la Seuwe parce que vous n'êtes pas sans savoir que l'ASBL « M'Sourire » occupait les lieux. Cette ASBL a été mise dehors parce qu'elle ne payait pas son loyer mais ce qui est drôle, c'est qu'on a découvert quelques mois après qu'elle avait une convention avec la Ville de Mons pour que la Ville de Mons paie son loyer, donc, elle a été mise dehors par la Régie qui dépend de la Ville de Mons alors que c'est la Ville de Mons qui aurait dû payer son loyer, c'est un peu Kafka mais surtout il y avait une urgence impérieuse à l'époque. On nous avait dit « Il faut absolument qu'M'Sourire s'en aille, on a des demandes, on va mettre des vélos » à une époque, on allait mettre des ordinateurs à un certain moment, un espace multimédia, on allait tout faire et finalement, on arrive avec un dossier où on nous dit qu'il faut réduire le loyer de 200 euros et de le ramener à 700 euros, en tout cas, c'est ce qu'on peut comprendre dans la décision et donc, je dois avouer que je comprends pas bien l'urgence impérieuse qui existait à l'époque, en tout cas, qui nous a été présentée comme telle pour en arriver à cette situation-là d'un bâtiment vide. On a mis une ASBL en difficulté, on a également au niveau de la rue de la Seuwe et ma Collègue, Charlotte DE JAER, l'évoquait, cette ASBL, on peut en penser ce qu'on veut mais en tout cas, cela créé de la vie, il y avait un tissu qui était créé à travers l'action de M'Sourire, finalement, on a préféré qu'il n'y ait plus rien et avoir un bâtiment vide avec l'ensemble des désagréments que cela amène, donc, là, je pense que M. l'Echevin pourrait nous éclairer sur cette année et demie perdue et aussi quand même sur cette situation qui est plus que risible. On a un accord avec une structure pour que la Ville paie son loyer et puis finalement, on met dehors cette structure parce que la structure ne paie pas son loyer, cela, je dois avouer que c'est une bonne histoire belge mais ce serait quand même intéressant de ramener un peu de sérieux dans la gestion de ce bâtiment. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Comme la plupart de nos bâtiments, nous gérons avec le plus grand sérieux contrairement à ce que M. Georges-Louis BOUCHEZ essaye de faire croire. L'ASBL M'Sourire était dans les plus grandes difficultés avec des dettes, elle ne savait plus payer son électricité et allait voler son électricité du parking, on n'a pas déposé plainte. Nous avons essayé de l'aider parce qu'il y avait un commerce illégal qui s'effectuait, on vendait des vêtements de seconde main sans aucune autorisation, donc, il y avait un stockage de vêtements assez importants ce qui n'était pas permis par rapport à la

législation qu'impose les pompiers en la matière et le local n'était plus du tout conforme, nous devons faire des travaux pour remettre le local en conformité. Ces travaux ont d'ailleurs été réalisés depuis lors. Lorsque nous avons demandé à l'ASBL M'Sourire de quitter les lieux, elle avait un contrat à titre précaire, elle le savait, nous lui avons fait plusieurs propositions, d'ailleurs, à quelques dizaines de mètres de la Grand-Place. Nous avons fait des propositions ailleurs dans des bâtiments plus adaptés pour l'activité qu'elle voulait faire et elle a refusé et donc, on ne peut pas dire qu'on n'a pas tendu la main à cette ASBL et il y avait vraiment un risque au niveau sécurité quant à l'occupation de cette surface. Nous avons, à l'époque, deux demandes de projet pour remplir cette surface, c'est pour cela que nous voulions la réhabiliter. L'ASBL M'Sourire ne voulant pas partir, nous avons été obligé d'ester en justice contre cette ASBL pour la faire partir, donc, nous avons respecté toutes les procédures. Nous avons obtenu gain de cause et nous avons d'ailleurs voté à l'époque en Collège pour ester en justice contre cette ASBL et vous avez voté aussi vous-même au Conseil communal, donc, nous avons pris nos responsabilités. Entretemps, nous avons réalisé les travaux et il est évident que pendant que le temps qu'a pris la décision de justice et bien, les deux projets qui étaient prévus à cet endroit, on était installé ailleurs, donc, nous avons après rénovation de cette surface, vous pouvez aller voir les travaux sont très bien faits, mis normalement en location, c'est quand même notre tâche première. Comme la surface ne se loue pas au prix, effectivement, quand on regarde les loyers un peu autour, on se rendait compte que le prix de départ était un peu élevé, nous proposons pour attirer le client, comme le propose, Mme DE JAER, de diminuer le prix de cette surface à un prix plus raisonnable et nous espérons comme cela pouvoir attirer l'une ou l'autre association, l'un ou l'autre commerce, donc, voilà, on va essayer, on fait vraiment ce que l'on peut pour dynamiser la rue de la Seuwe où il n'y pas tellement en fin de compte de surface vide.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin. Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je sais bien que M. BOUCHEZ prend plus de place que moi mais on n'a pas répondu à ma question concernant la médiathèque, que si elle disparaît, elle laissera un bâtiment important vide.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez raison. Mme l'Echevine.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : En ce qui concerne la médiathèque, vous n'êtes pas sans savoir, effectivement, nous sommes en train de discuter de son avenir et de son évolution. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons eu une réunion avec Catherine HOUDART qui gère aussi l'espace bibliothèque qui est aussi voisine de la médiathèque, il

y a aussi l'espace public numérique qui est là juste à côté et donc, on a effectivement une réflexion globale sur l'ensemble de l'îlot de la Grand Place. Nous sommes toujours en réflexion pour trouver la solution la plus pérenne et la plus constructive par rapport au métier et au service que rendait la médiathèque, à savoir un accompagnement, un éveil à la culture musicale mais aussi des stages, donc, il y a l'espace du 7 m³ qui devra trouver une autre affectation ainsi que les bureaux qui étaient occupés par les services, donc, on est toujours en cours de réflexion, on travaille sur un projet en collaboration avec Catherine et avec le Cabinet du Bourgmestre qui a l'origine du dossier.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, Madame et puis Monsieur.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est juste pour savoir quels sont les délais puisque je pense que le préavis des travailleurs s'arrêtent en décembre et donc, en janvier, les travailleurs vont être licenciés et donc, il ne faudrait plus traîner pour qu'ils soient bien au courant, déjà, est-ce dans le projet, y-t-il une garantie d'emplois pour la partie des travailleurs de la médiathèque qui veulent rester travailler à la médiathèque puisque je sais qu'il y avait une personne à la médiathèque qui était désireuse, elle, de prester son préavis et de faire autre chose, est-ce qu'il y a une garantie d'emplois pour ces personnes-là ou pas, ? Où en est-on ? Est-ce qu'elles sont bien au courant de ce qui les attend dans 3, 4 mois parce qu'humainement, c'est toujours difficile quand notre emploi est comme cela balancé et qu'on ne sait pas trop. Merci.

Mme Savine MOUCHERON, Echevine : En ce qui concerne effectivement les emplois, pour le moment, on en reste sur la dernière décision du Manège, on n'a pas eu d'autres prises de position puisqu'effectivement, nous sommes en train d'analyser ce qui sous-entend aussi, analyser la situation budgétaire et donc, de ce que coûteraient les emplois si on devait arriver à reprendre ces emplois-là et donc, toutes les pistes sont envisagées et effectivement, en négociation, une fois qu'on aura une vision claire de la situation financière des projets qu'on veut mettre en œuvre, ce sera évidemment en concertation avec le personnel de la médiathèque et vous avez l'échéance vous-même puisque vous savez que fin décembre, on est à une échéance-clef, donc, cela vous donne un peu l'idée de la pression et de la volonté d'avancer que nous avons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Au dernier Conseil communal, M. DARVILLE avait dit ce n'est pas de la mauvaise gestion, c'est une gestion

socialiste, je pense que cette phrase, on devrait la mettre sur les portes parce que c'est un peu bizarre votre explication, vous nous dites, vous avez voté en Collège, vous avez voté au Conseil, oui parce qu'à cette époque-là, on nous avait dit qu'il y avait deux projets qui étaient urgents, impérieux et qu'il fallait absolument libérer les lieux et c'est là-dessus que je reviens, M. l'Echevin, donc, vous ne faites que confirmer ma version, c'est qu'à l'époque, on nous fait voter dans un sens en nous disant « il y a une utilité » et après, maintenant, on vient nous dire « la procédure en justice était trop longue » faut arrêter de rigoler, la procédure devant le Juge de Paix n'a duré que quelques semaines et donc, on le savait très bien au moment où on l'a lancé, quelle était l'échéance et donc, moi, la seule chose que je veux vous entendre dire, c'est que les motifs pour lesquels on nous a fait voter n'étaient certainement pas les bons et il y avait moyen de trouver d'autres arrangements avec cette ASBL qui aurait pu convenir à tout le monde puisque résultat des courses, maintenant, le bâtiment est vide et donc, c'est très bien de rappeler de quelles manières les différents groupes politiques ont voté mais c'est bien aussi de rappeler la justification à l'époque et vous comprendrez, M. l'Echevin que fort de telles expériences, on ait du mal à voter sur simples paroles puisqu'apparemment, les positions peuvent parfois changer après la décision prise, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, DI RUPO

6 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

ADOPTE – 24^e annexe

12^e Objet : Béguinage Phase I « Résidence Citadelle » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sises à Mons, rue des Canonnières, cadastrée Mons-3^{ème} division section E n^{os} 1081 K2 et 1081 R2 (18^{ème} série).
Cellule foncière RF/NS

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

13^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (45^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTÉ à l'unanimité – 26^e annexe

14^e Objet : Vente du bien sis à Mons (Havré), rue Victor Baudour n°30 cadastré 13^{ème} division, section B n°442K (Atelier communal), accord sur l'offre reçue de 250.000€. Cellule Patrimoine RF/NS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est la vente de l'atelier communal situé à Mons qui rentre dans le cadre des ventes générales des ateliers communaux dans le but de compenser l'achat de Ghlin où se trouve les services et c'était pour savoir un peu où on en était, je n'ai plus une vision claire où on en est dans la vente des différents ateliers communaux, est-ce qu'il y en a encore à vendre ? Est-ce que ces ventes compensent totalement les coûts qui ont été générés par l'aménagement du nouveau site et le déménagement. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. l'Echevin dans ce dossier, pour moi, il y a beaucoup de questions, beaucoup d'interrogations, des erreurs, certaines graves et je vais vous lire doucement mon texte pour vous permettre éventuellement de répondre. Fin 2012, dans le cadre de l'achat par la Ville du domaine militaire de Ghlin, vous êtes obligé par le CRAC, pour réaliser cette opération, de vendre une série de biens dont l'atelier communal d'Havré qui nous concerne aujourd'hui - c'est d'ailleurs ce que vient de nous rappeler Mme DE JAER – Vous chargez un notaire pour la mise en vente de l'ensemble de ces biens et quatre ans après, aujourd'hui, vous constatez qu'il n'y pas d'offre de personne pour acquérir ce bien. Pourquoi ne vous vous êtes pas interrogés plus tôt ? Pourquoi n'avez-vous pas pris contact avec celui-ci pour chercher des réponses, des explications, savoir si la mise en vente de ces biens étaient affichée ou annoncée dans la presse et si vous n'étiez pas satisfait de la rapidité du service, éventuellement, faire appel à des agences spécialisées, rémunérées correctement. Voir aussi si le prix pouvait être négocié, bref, 4 ans de perdu parce que peut-être vous n'avez pas réagi. Sur toute une série de ces questions, je désirerais avoir des réponses. Parallèlement, à la même date, une série d'autres biens, pour la même raison comme vient de le rappeler Mme DE JAER étaient mis en vente, je ne vais pas les citer à nouveau mais je crois en avoir la liste et là aussi, on

serait heureux de savoir, qu'avez-vous fait à ce sujet ? Quel en est le résultat ? Je serai heureux d'avoir des réponses précises car je crains que peu ait été fait et cela aussi relève de votre responsabilité et aussi à savoir, quel était le délai s'il y avait un délai de la part du CRAC pour vendre l'entièreté de ces biens ? C'est important dans notre débat qui va suivre. Mais revenons à l'atelier communal. En réunion de commission, étonné de ne pas avoir dans le dossier copie de l'offre dont vous parlez dans votre ordre du jour, copie de l'offre de votre candidat acquéreur, la SA Rénovation. Vous m'avez répondu que vous aviez reçu à cet effet, une décision du Collège proposant cette offre et vous avez rajouté depuis dans le dossier, un document dans ce sens bien que je vous avais demandé de me le faire parvenir par e-mail, ce que vous n'avez pas fait. Pour moi, c'est la stupéfaction la plus totale, depuis quand le Collège agit-il pour compte d'une SA privée qui possède un Conseil d'administration propre dont vous êtes le président. Quel est le mandat du Collège pour agir en lieu et place du Conseil d'administration de la SA Rénovation. En outre, magnifique exemple de conflit d'intérêt, en tant qu'Echevin responsable, vous présentez au Collège, un dossier de vente à une société privée dont vous êtes le président et qui en principe est responsable et qui est gardien de ces statuts. Honnêtement, pour moi, c'est la stupéfaction la plus totale, pire, vous avez oublié l'objet social de Mons Rénovation que vous présidez et je vous le lis « La société a pour objet en Belgique au centre de la Ville de Mons en son nom propre ou compte de tiers pour son compte propre ou le compte d'autrui la réalisation d'opérations d'achat – exactement ce qui nous concerne – et je ne sais pas pour vous peut-être que la rue Victor Baudour à Havré est considérée comme le centre-ville, alors, là, je ne sais pas ce que vous en pensez mais là, cela ne va pas du tout. Je me demande ce que cela veut dire, cela veut dire concrètement, pour moi, non seulement un conflit d'intérêt entre vous, le fait que vous êtes en même temps président de cette société et en même temps, il y a un abus de bien social, vous détournez l'actif de Mons-Rénovation pour une autre destination que son objet social. C'est clair et net, pour moi, il n'y a pas à hésiter. Continuez à procéder de cette manière, vous serez bientôt assigné en travaillant de cette manière comme certains échevins carolos que vous connaissez, c'est exactement ce qu'on leur reprochait au début des années 2000 et vous avez vu ce qui s'est passé, comment cela s'est terminé. De plus, vous devriez savoir que la décision pour acquérir dans le chef de cette société relève de son Conseil d'administration, avez-vous réuni celui-ci ? Quelle est la décision prise mais je crains que rien n'ait été fait dans ce sens ? Encore une illégalité de plus et ce n'est pas fini. Les frais de l'acte resteraient dans votre proposition à charge du vendeur, c'est-à-dire la Ville, du jamais vu de ma part, alors

que professionnellement, que c'est toujours l'acquéreur qui paie. A quoi sert l'urgence de cette vente au lieu de continuer à essayer de vendre ces biens à un tiers sauf peut-être pour boucher une partie du trou budgétaire de la Ville alors que la Ville pourrait très, très bien procéder autrement et surtout que Mons-Rénovation, dans le cadre de tout ce qui se passe au niveau commercial dans le centre-ville a certainement besoin de cet argent pour acheter des biens plutôt qu'acheter ce bien et pour y mettre un local pour les ALE. Voilà, ce que j'ai envie de vous dire. Pour conclure, je crois que le mieux pour vous, c'est de retirer ce dossier de l'ordre du jour et si un jour vous le représentez, il serait nécessaire qu'éventuellement il soit présenté par le Bourgmestre ou un autre membre du Collège pour éviter des conflits d'intérêt. Pour moi, le mieux, serait la remise en vente correcte, le vendre à un tiers à un prix raisonnable plutôt que ce bricolage dont je n'essaye pas vraiment encore de comprendre ce qu'il se trouve en-dessous, peut-être que c'est une opération typiquement havrésienne, en tout cas, pour moi, c'est du bricolage, des exemples de mauvaises gestions flirtant en permanence avec la ligne rouge de l'illégalité si parfois vous la franchissez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller. Pour nous permettre d'examiner attentivement vos propos puisque vous avez brillamment préparé votre intervention, je suggère, en effet, de retirer le point. On examinera dans le détail ce que vous avez dit et on prendra alors attitude par rapport à l'analyse que vous avez faite du dossier, donc, je propose qu'on retire le point.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Mais c'est ce que je vous demandais, M. le Bourgmestre mais je voudrais, parce que régulièrement ce genre de situation arrive, cette fois-ci, elle était tellement évidente que je trouvais qu'il était nécessaire de réagir de cette manière et je vous remercie de retirer le point et de demander à vos services d'examiner la légalité de ce dossier. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci à vous. Oui, je vous en prie, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : J'aimerais quand même dire que contrairement à ce que vous avez dit, il y a une décision du CA qui vous a été envoyée par courrier, donc, je l'ai ici à votre disposition. Quand vous interprétez les statuts, vous lisez la première ligne mais la ligne suivante dit « que tout autre projet industriel entre aussi dans le cadre de la raison sociale », donc, cela, c'est une chose. Les statuts ont été réalisés lorsqu'il y avait un partenaire privé qui était dans l'association et la modification des statuts avec un toilettage a déjà été présenté au CA et sera de nouveau présenté au CA puisque nous avons consulté un avocat spécialisé en la matière pour que le toilettage soit homologué par une instance

plus intelligente que nous puisque vous dites qu'on ne prend pas de précaution, donc, nous prenons, toute une série de précautions. Ce projet a été présenté au Collège parce que ce n'était pas pour le plaisir d'acheter mais il y avait un projet que nous voulions développer là-bas avec une création d'emplois mais maintenant, je comprends vos interrogations et nous allons puisque nous ne souhaitons vraiment pas faire quelque chose qui puisse choquer les gens ou quelque chose d'illégal, donc, nous acceptons volontiers de retirer ce point et nous allons vérifier vos propos et voir si vraiment dans le cadre de mes missions, je peux exercer mes missions ou pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'étais content de votre intervention et qu'elle s'arrête là mais entendre ce que M. DARVILLE vient de dire, je suis effrayé de « l'à peu près », de l'ignorance, de la non-connaissance. J'ai, ici, exactement ce que dit l'objet social, il est tout à fait à côté, il mélange tout, il fait une soupe mais s'il vous plaît, qu'il arrête sinon, ce genre de problèmes va encore arriver régulièrement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous allons examiner les propos avec attention et je suggère de retirer le point et j'imagine que le Conseil est unanime. Merci aux uns et aux autres.

RETIRE

15^e Objet : Transfert du patrimoine de la Régie Foncière vers le patrimoine de la Ville de Mons de la parcelle sise rue Henri Dunant cadastrée Mons, 4^{ème} div, section B, n° 112 Z3. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTÉ à l'unanimité – 27^e annexe

16^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca, vente du solde des quotités de terrains non encore vendues à la société Land For Life NV, accord sur le projet d'acte. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTÉ à l'unanimité – 28^e annexe

17^e Objet : Ancien Chat Botté. Réhabilitation d'un commerce. Approbation avenant n°1 à la convention – exécution 2011 et 2013. MP 2015/RF/Chatbotté/BD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Monsieur.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Dans ce dossier, il y a toute une série de choses qui m'interpellent. On a constaté d'ailleurs, à ce sujet-là, que la Région Wallonne prenait une décision le 15 mars 2016, elle a envoyé le document mi-juillet 2016, c'est-à-dire 3 mois après et je peux très bien comprendre que la Ville doit bien sûr à ce moment-là réagir autrement, sans commentaire sur la manière dont travaille la Région Wallonne. Je voulais simplement ceci, j'aurais voulu savoir, car ce n'est pas dans le dossier, quel est le montant de ces subsides ? Est-ce qu'il y a part « Ville » et une part « Région », ce n'est pas indiqué du tout. Savoir s'il y a d'autres travaux qui sont prévus ? Savoir aussi ce qu'on va faire de ce local ? Est-ce qu'on va le remettre en vente ? Est-ce qu'on va faire une location ? Est-ce qu'on a déjà prévu quelque chose dans ce sens-là surtout qu'actuellement la Ville prend toute une série de décisions soit de mise en vente, c'est le cas d'ailleurs pour les immeubles qui se trouvent sur la place du Marché aux Herbes, décision qui est passée au Conseil communal de la semaine dernière, soit la location d'un immeuble qui se trouve aussi dans la rue de la Poterie, là aussi, avec des subsides ? Personnellement, il faudrait une bonne fois pour toute savoir ce qu'on veut, est-ce qu'on veut vendre pour des raisons que je peux comprendre parce que la Ville n'a pas à être propriétaire ou louer, alors, qu'elle est vraiment la politique de la Ville location ou vente ? Ici, ce serait intéressant, on ne prévoit rien, on dit rien, ce serait intéressant de pouvoir obtenir des éclaircissements dans ce sens-là. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Vous m'attristez M. TONDREAU, vous êtes pathétique parce que j'ai déjà répondu à ces questions en commission d'une manière claire, peut-être avez-vous était distrait ce que je peux comprendre, donc, l'estimation des travaux est de 62.960 euros HTVA, soit 76.180 euros TVAC. Les subsides s'élèvent à 60 %, soit 32.500 euros, c'est-à-dire 54.008 euros TVAC. Voilà pour ce qui est des montants exacts des travaux. Ce local sera mis en location en espérant avoir un bon commerce puisqu'il fait vraiment l'angle entre la rue de la Seuwe et la rue d'Havré, donc, nous espérons qu'il va attirer là au moins, un commerce ou l'autre et qu'un commerçant pourra y faire fortune.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Il y avait quand même la question de M. TONDREAU de savoir pourquoi on ne remet pas en vente ce bien. Je dois vous avouer que je ne comprends plus trop. On a d'un côté un projet de maternité commerciale puis à côté, ce bâtiment-ci, si je comprends bien qui n'entre pas dans le projet, donc, on a un immeuble qui lui serait vendu au prix du marché, enfin à un moment, le rôle de la Ville, ce n'est pas

de jouer au Monopoly. Le rôle de la Ville, c'est de reprendre éventuellement des bâtiments pour éviter qu'il y ait une dégradation sur le plan de l'urbanisme mais après, c'est de le remettre dans le marché privé, on n'a pas vocation à être propriétaire et donc, ici, on a quand même le sentiment sur les deux points soulevés par M. TONDREAU que cela relève plus du Monopoly que de la gestion au sens strict, alors, est-ce qu'on peut nous justifier pourquoi ce bâtiment-là serait loué par la Ville si éventuellement, il rentre dans le cadre de la maternité commerciale, on peut encore l'entendre, c'est un des bâtiments, faudra un jour qu'on ait une explication sur la manière dont les bâtiments ont été choisis mais ne vous inquiétez pas, on reviendra avec ce point mais en tout cas, si c'est pour le louer au prix du marché, alors, je ne comprends pas bien. Juste un dernier point, M. DARVILLE, vous pouvez avoir toutes les considérations que vous voulez mais je vous demande juste de respecter l'ensemble des conseillers de mon groupe et d'ailleurs des autres groupes et donc, vos propos sur le pathétisme et le reste ne vous grandissent pas, je vous invite juste à faire de la bonne gestion et dans ce cas-là, vous n'aurez aucune interpellation de notre part, je vous le promets.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Chacun est responsable de ces propos et les jugements dépendent toujours de ceux qui les portent. Je vous en prie, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin: La maternité commerciale, nous achetons des bâtiments pour les rénover. Un axe a été défini et puis nous pensons remettre des bâtiments en location avec des loyers normaux, chose que l'on ne retrouve pas actuellement, certains propriétaires demandent des loyers beaucoup trop élevés dans le piétonnier et ce que nous souhaitons lorsque nous mettrons en location le Chat Botté qui est dans la patrimoine de la Région foncière, c'est de mettre un prix normal et pas un prix abusif parce que si nous vendons, nous risquons de nouveau, de nous retrouver avec un loyer abusif.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Donc, c'est maternité commerciale.

M. Marc DARVILLE, Echevin: Non, j'ai expliqué le principe de la maternité commerciale, c'est juste l'inverse. Nous rachetons des bâtiments, nous les rénovons et nous allons les louer à des prix normaux.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Par « normaux », c'est le prix du marché aux alentours à Mons et donc, dans ce cas-là, pour moi, on est dans la maternité commerciale ou prix « normaux, c'est le prix par rapport à un autre marché ailleurs, c'est une maternité commerciale oui ou non ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Non, ce n'est pas la maternité commerciale mais je vous rappelle le principe de la maternité commerciale, n'est pas de vendre et de nouveau mettre

des commerces aux prix du privé qui risque de louer à n'importe quel prix, c'est de maîtriser les loyers des commerces qui seront mis sur le marché.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : N'oubliez pas qu'on intervient deux fois et pas cinquante fois pour ne pas s'éterniser sur le sujet, donc, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vous avez raison, gouverner, c'est prévoir, d'ailleurs, on devrait l'appliquer dans les autres dossiers, pas uniquement sur le règlement d'ordre intérieur mais sur le fond, M. l'Echevin, je trouve que la réponse est quand même hallucinante, elle est digne de certaines réponses sur lesquelles je reviendrais dans le cadre des motions parce que vous nous dites, il y a la maternité commerciale qui veut louer au prix normal du marché mais il y a la Régie qui va louer au prix normal mais qui est un autre « normal » puisque pas tout à fait maternité commerciale. Celui qui se retrouve là-dedans, moi, il n'y a aucun problème, la seule chose, M. l'Echevin, c'est que cela n'entre pas en compte dans la maternité commerciale et donc, à ce titre-là, il n'y aucune raison que ce bâtiment reste dans le patrimoine de la Régie, soit, on a un plan global, soit et bien, on n'a pas vocation à continuer à être gestionnaire immobilier, je dois dire que je ne comprends pas bien d'autant que la dénomination de prix « normal » est très intéressante, je ne vais pas faire un cours d'économie ici et je sais que la perception de l'économie entre les libéraux et les socialistes n'est pas la même mais le prix « normal », c'est vous qui déterminez un prix « normal ». A un moment, il y a un prix du marché et donc, soit, on décide de mettre un prix inférieur à celui du marché pour relancer le commerce, projet que nous soutenons mais il faudra le faire de manière intelligente et on reviendra sur les choix des immeubles, soit on a le prix du marché et dans ce cas-là, selon l'offre et la demande, on arrive à trouver un accord, donc, ici, vous nous dites qu'on est presque dans de la maternité commerciale, c'est du Canada Dry, c'est très bien et donc, on aura et c'est le problème de gestion structurelle, c'est que soit, on a un projet global pour la maternité et on a rien d'autre, soit on a un projet global et on a plein de petits à côté et là, on est dans les petits à côté, donc, ce sont des arrangements au cas par cas, je pense que c'est regrettable, ce n'est pas la voie à suivre, soit vous l'indiquez dans la stratégie globale, soit vous revendez ce bâtiment.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. TONDREAU, vous vouliez dire quelque chose ?

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. l'Echevin a parlé de critères, moi, je voudrais connaître ces critères mais je veux bien accepter qu'il me réponde par écrit mais en même temps, tout ce qu'il dit que soi-disant j'ai reçu, ce n'est pas vrai du tout, vous n'avez rien envoyé, c'est cela que je ne peux pas accepter.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'une manière générale, si M. l'Echevin me le permet, il y a eu et il y a encore un rôle important en particulier avec la Régie qui a permis notamment chez le Fromager VANDOORNE alors que nous étions vraiment mal embarqué en haut de la rue d'Havré, tout un travail qui a permis de remettre un beau commerce. Ici, l'objectif est, complémentaiement aux maternités d'entreprise, d'essayer de transformer le lieu, de le réhabiliter pour en faire si faire ce peux, un commerce de qualité. Je ne vois pas en quoi il y aurait un aspect qui serait contraire à l'intérêt général même si on peut avoir entre le Collège et vous, une vision différente de ce qu'il convient de faire, vous voulez que ce soit directement le privé ; nous pensons qu'il est plus raisonnable de travailler de la sorte, voilà, ce sont des points de vue qui sont différents, qui sont tout aussi respectables l'un que l'autre. Oui, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est bien que vous reveniez avec le projet de la fromagerie VANDOORNE, donc, Mme Madame VANDOORNE a d'ailleurs été écartée, c'est l'autre concurrent qui a été pris, on ne va pas revenir là-dessus parce que quand c'est venu au Conseil communal, moi, on m'a dit, c'est une maternité commerciale, moi, je me rappelle, on peut regarder dans le PV, on a dit, voilà, ce qu'on va faire à la fromagerie VANDOORNE, c'est cela le projet de maternité commerciale pour lequel, on va demander des sous à l'Europe, et donc, avec un loyer un peu moins cher et un comité de sélection et là, aujourd'hui, vous nous dites mais non, la fromagerie VANDOORNE, c'est ce qu'on fait toujours, ce n'est pas une maternité commerciale et une maternité commerciale, ce sera autre chose et donc, je ne comprends plus et donc, l'intérêt général, c'est qu'à un moment, on a l'impression que les Echevins travaillent chacun dans leur coin et qu'il n'y a pas de lien entre ce qui se fait entre l'Echevinat de la Régie Foncière qui a vocation à garder la main sur le foncier et à côté de cela, l'Echevinat du Développement Economique, on a l'impression que chacun travaille de son côté avec un plan qui ne semble pas partagé et donc, on en perd un peu notre latin et donc, sur la maternité commerciale, je ne vais pas reposer la question mais est-ce que VANDOORNE, c'était une maternité commerciale ou pas, moi, on m'a dit quelque chose quand on a voté ce point-là, on me dit autre chose aujourd'hui, j'en conviens, donc, je ne sais toujours pas c'est quoi une maternité commerciale puisque de Conseil en Conseil, vous semblez changer d'avis. En tout cas, pour notre groupe, ce sera « non », je pense vraiment qu'il y a un effort à faire pour que les différents échevins et services travaillent ensemble, on a l'impression que dans cette ville, chacun défend son pré-carré, qu'au niveau de la Régie, on a envie un peu d'avoir des bâtiments, je ne sais pas si Monopoly ou pas, moi, je n'ai jamais été une grande adepte du

Monopoly cela dit en passant. Qu'au niveau du Développement Economique, on a cette vision, avec quelques rues dans lesquelles, on va faire cette maternité commerciale mais la maternité commerciale, ce sera seulement celle qui a des subsides européens. Si on fait un loyer modéré mais sans subside européen, alors, ce ne sera pas une maternité commerciale, bref, on ne voit pas vraiment clair et surtout, on a l'impression qu'il n'y a pas de vision commune dans ce Collège sur ce qu'on doit faire en matière de prise en main du foncier, donc, pour nous, ce sera « non ». Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, d'abord, je ne voudrais pas que vous perdiez votre latin, ce serait dommage et ne vous énervez pas, nous avons tout le temps, je vais quand même vous expliquer avec un peu de calme qu'il y a à la fois et d'une manière additionnelle la politique qui consiste à se rendre propriétaire d'un certain nombre de commerces essentiellement dans le haut de la rue de la Chaussée en direction de la Grand Place puisqu'il y a beaucoup trop de bâtiments qui sont des bâtiments à vendre et la volonté est de travailler à leur rénovation, de travailler aussi avec le Hub Digital Numérique et de remettre ces commerces à un prix qui est un prix différent de celui que pratiquent les propriétaires privés car il y a des petites surfaces pour lesquelles on demande des prix mensuels exorbitants et c'est l'une des causes de l'incapacité de bon nombre de commerçants de pouvoir résister aux difficultés. Par ailleurs et en plus de ce travail, la Ville en tant que telle ou la Régie voudrait quand c'est possible améliorer les lieux pour permettre d'accroître les chances de retrouver des commerces dit « de qualité » et en avoir la maîtrise, c'est-à-dire qu'au moment de la location, on pourra et on verra ce qu'on fera d'autres, on pourra bien entendu être attentif à ce qu'on pourrait mettre comme commerce dans ces lieux-là, donc, c'est tout à fait complémentaire, c'est dans un vaste travail qui concerne le centre-ville, il n'y a pas de contradiction et l'intention n'est certainement pas de vous faire perdre votre latin, ce sont simplement des éléments complémentaires et peut-être qu'on devrait chaque fois rappeler l'autre donnée de la stratégie globale mais il n'y a vraiment pas de contradiction à cet égard. Vous avez déjà pris la parole deux fois, M. le Chef de groupe, exceptionnellement, je vous en prie pour ne pas paraître désagréable mais je voudrais dans quelques instants que le dossier a été suffisamment discuté conformément au code.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : J'ai compris, ne vous inquiétez pas. Le problème, M. le Bourgmestre, dans ce que vous dites, ce n'est pas exact, s'il y avait une stratégie, qui était globale, alors, la stratégie, elle doit consister à choisir des commerces par rapport à des lieux et donc, on choisit des axes complets parce que ce sont des axes en

difficulté ou des axes sur lesquels on veut travailler. Ici, vous héritez juste d'un bien et vous vous dites « pourquoi pas tant qu'on l'a, on va essayer de faire quelque chose avec » et c'est à partir de là qu'on vous dit que cela ne répond plus à une stratégie parce qu'alors que la Ville dans sa gestion foncière doit être extrêmement rigoureuse et on le sait, on connaît très bien les enjeux des dotations et de la dotation relative à la Régie, on sait très bien que la Régie doit normalement vendre et on mélange un peu tout, on se dit et bien, voilà, on a un bâtiment, donc, pourquoi pas, on va faire quelque chose d'ailleurs, je n'insisterai pas trop sur l'exemple de la fromagerie parce qu'on pourrait en parler longuement par rapport au choix des candidats, à la relance d'un commerce de qualité, on le sait, à l'époque, cela ne s'est pas fait sans polémique, donc, là aussi, c'est un aspect qui est important, c'est de savoir finalement à partir du moment où c'est la Régie qui est propriétaire du bâtiment, la Régie choisit le locataire et donc, ce n'est plus le Développement Economique et là, je vois que M. MARTIN a beaucoup de choses à dire, donc, ce serait intéressant de l'entendre là-dessus puisqu'il se fait fort des maternités commerciales mais ce qui moi, me dérange ici, c'est que la maternité commerciale, c'est lui normalement qui doit avoir la main à travers son échevinat, il a d'ailleurs la main à travers la Gestion Centre Ville parce que s'il n'y ait pas là, son ombre est encore plus présente que sa personne et donc, cela serait quand même intéressant qu'ici, ce soit lui qui dise à M. DARVILLE à qui il doit louer puisque c'est lui qui a la main normalement sur le projet de maternité commerciale parce que là j'ai le sentiment qu'il y a un échevin qui va décider quelque chose, un autre qui va décider autre chose, je ne doute pas de leur excellente relation mais avouez que la politique ne soit pas se baser uniquement là-dessus, il faut quelque chose qui soit un plan construit et structurel et donc, ce serait quand même intéressant de voir pourquoi un immeuble isolé dans la rue d'Havré, à un moment donné devient intéressant pour la maternité commerciale alors qu'on n'a pas choisit cet axe-là à priori. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le sujet est suffisamment discuté, on passe au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

2 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE

8 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, JOOS, DUFRANE, Mme LAGNEAU, M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 29^e annexe

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, on peut toujours justifier une abstention, c'est la raison pour laquelle on n'a pas voté « contre » mais on s'est abstenu parce qu'en fait, on n'a eu aucune réponse à la dernière question qui est quand même la question fondamentale de savoir quelle était la stratégie globale, cela ne fait que prouver une chose, c'est de la gestion à la petite semaine, on prend une décision par ci, par là, on nous dit que cela sera bien et puis on fait un ensemble et on va essayer de vendre cela, à la population, c'est profondément regrettable parce que oui, vous jouez au Monopoly mais vous jouez au Monopoly avec l'argent des citoyens et cela, c'est vraiment dérangeant.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les propos vous sont attribués et vous êtes seul responsable des propos que vous tenez bien entendu.

18^e Objet : Cimetière de Villers-Saint-Ghislain. Pelouse 2 Annulation de décisions du Conseil Communal du 15/12/2015 relative à la résiliation des actes de concession 20 002 0001 – T 14 / 20 002 0028 – T 41 / 20 002 0065 – B 38 / 20 002 0066 – B 37 / 20 002 0100 – B 41. Services Espaces Verts et Funéraires

ADOPTÉ à l'unanimité – 30^e annexe

19^e Objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des assiettes des espaces communs non privatifs de la cité sise Rue M. SIGART, Rue A. CARTE, Rue V. DEJARDIN en partie, Rue A. BOURLARD, Rue J. VAN DEN EEDEN, Rue du Foyer, Rue du Mont Panisel et Rue de l'Épargne en partie à Mons appartenant à la société immobilière sociale de la région montoise « Toit & Moi » en faveur de la Ville de Mons. Adoption du Plan Général d'Alignement. Voirie C/3/199-8-582

ADOPTÉ à l'unanimité – 31^e annexe

20^e Objet : Cimetière, désaffectation de caveaux. Approbation du projet et du mode de passation. (procédure négociée directe avec publicité). MP 2016/878.215/MCP/PNDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 32^e annexe

21^e Objet : Élagage et abattage des arbres le long des voiries. Approbation du projet et du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP E/2016/421.047.00/GMS

ADOPTÉ à l'unanimité – 33^e annexe

22^e Objet : Renouvellement des horodateurs. Approbation du projet et mode de passation (appel d'offre ouvert). MP BE/2016.424.068.00/CD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les horodateurs.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : M. le Bourgmestre, effectivement, cela fait longtemps qu'on les attend, juste deux éléments parce qu'en fait, j'ai essayé de vérifier dans le dossier mais je ne l'ai pas trouvé. J'avais dans mes notes un budget de 650.000 euros alors qu'on parlait précédemment d'un budget d'1.500.000 euros, donc, ma première question est de savoir si une première phase ou si j'ai mal lu, mal noté, donc, est-ce que je peux avoir une précision là-dessus ? Dans le cadre de ces horodateurs aussi, le cahier des charges est pour moi assez complet même à mon avis, un peu restrictif et donc, je souhaiterais savoir sur quelles bases a été établi le cahier des charges afin de savoir si les soumissionnaires pourront quand même avoir une certaine latitude. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. J'avais vu une main. Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On a évoqué le dossier en commission pour ce qui concerne ces horodateurs et Madame l'Echevine m'a invité à revenir au Conseil sur ce dossier pour avoir l'ensemble du Collège pour y répondre, donc, il y a plusieurs choses qui nous interpellent dans ce cahier de charges notamment le fait que le remplacement de ces horodateurs se fera progressivement dans les différentes zones de la Ville et le passage de l'ancien système vers le nouveau système se ferait par un basculement par plaque, donc, on voulait quand même avoir des précisions par rapport à cela parce que si c'est comme je l'entends, donc, les travaux sont réalisés dans une certaine zone et donc, on commence à utiliser les horodateurs dans cette nouvelle zone, dans la zone suivante, on fait la même chose, on fait les travaux, on passe au nouveau système d'horodateurs et cela à chaque fois avec un calendrier qui s'échelonne, je crains qu'avec ce type de système, on rende la communication envers le citoyen, de l'ancien système vers le nouveau système, on ne peut moins clair et que ce soit comme finalement pour les bus, un manque de communication qui fait que cela n'est finalement pas bien accepté, que cela mène vers des procès-verbaux qui vont être mal acceptés par la population, donc, j'insiste sur la nécessité de faire une communication ciblée globale et que le passage de l'ancien système vers le nouveau système se fasse en une seule fois. Par ailleurs, il y avait également, donc, quand on avait discuté du système, il était prévu que chaque automobiliste enregistre sa plaque d'immatriculation afin d'éviter que finalement le phénomène des voitures ventouses, que quelqu'un mette un ticket, remette un ticket toute la journée et finalement qu'il n'y ait pas

de place disponible en centre-ville pour avoir une rotation et un accès vers les commerces et là, je vois revenir dans ce cahier de charges, la possibilité de ne pas introduire ce numéro de plaque et de payer pour une heure, donc, on risque localement ou de façon certaine d'avoir des problèmes de voitures ventouses qui se renouvellent, donc, de nouveau, on loupe un objectif important en termes de mobilité. Nous insistons sur la nécessité de communiquer correctement et de communiquer également par rapport aux objectifs de ce remplacement d'horodateurs et des objectifs qui y sont liés. Voilà. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. l'Echevin de la Mobilité.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Pour répondre au premier intervenant, en effet, il s'agit d'un dossier qui va se faire en deux phases. Celui-ci, c'est une première phase, c'est 90 sur 140 horodateurs, il restera encore pour 2017, environ 50 horodateurs. Concernant le remplacement, en fait, comme vous le savez, on veut changer la façon de procéder, donc, il y aura bien un encodage de numéros de plaques sur les horodateurs. Maintenant, remplacer tous les horodateurs en une seule fois, comme vous dites et d'application en une seule fois, là, cela me semble un peu difficile, donc, il faut savoir que le fonctionnement de ces horodateurs est isolé, donc, ils savent fonctionner seul, séparément puisque préalablement à l'installation des horodateurs, il y aura une plateforme informatique qui permettra de recevoir les données concernant les horodateurs qui seront utilisés. Maintenant, remplacer 90 horodateurs en une seule fois de manière à ce qu'ils soient opérationnels en même temps, cela me semble compliqué, maintenant, on n'est pas encore à ce stade-là non plus puisqu'ici, on est au niveau du dossier à l'approbation du projet et mode de passation et d'appel d'offres. Par la suite, on va recevoir les différentes propositions des différentes entreprises qui seront étudiées et à ce moment-là, il y aura encore des questions probablement qui seront posées pour affiner et savoir comment on va procéder pour l'ensemble du remplacement de ces 90 horodateurs sur les 140. Au niveau communication, on va communiquer bien évidemment mais encore une fois de toute manière dans la première phase, il n'y aura que 90 horodateurs sur 140, il y aura de toute façon encore plus ou moins 50 horodateurs qui ne fonctionneront pas sur ce même principe, donc, on communiquera mais ce sera de toute façon indiqué. Les horodateurs seront totalement différents et une personne qui se présentera devant l'horodateur, elle verra bien que ce n'est pas le même horodateur, ce n'est plus un ancien, c'est un nouveau et quand elle ira encore sur les anciens, ce seront les anciens, moi, je ne vois pas comment je peux faire d'autre, ce sont deux dossiers qui vont être séparés puisqu'il y a deux phases. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Si je peux me permettre par rapport à la rédaction du cahier des charges, je n'ai pas eu de réponse sur quelles bases on s'est basé. J'ai pu lire qu'on précisait des tailles d'écran, qu'on précisait les largeurs de ticket, est-ce qu'il y avait un auteur de projet ? Est-ce que cela a été fait par des services ? Est-ce que cela a été fait sur conseils de l'une ou l'autre ville qui a passé le même genre de marché ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie, M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Cela a été fait par le service Mobilité avec des comparatifs qui se passaient dans d'autres villes et en fait, on a mis puisque là, vous parlez des tickets entre autre, de la grandeur des écrans et des tickets, en fait que l'imprimante accepte tout type de format de ticket de manière à ce qu'on ne soit pas à un moment donné obligé d'acheter les tickets au fournisseur qui nous aura fourni les horodateurs, donc, ce qui nous permettra d'être quand même assez libre et donc, cela a été étudié avec des comparaisons dans d'autres communes et cela a été mis au point par le service Mobilité en collaboration avec le service des Marchés Publics.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame MARNEFFE et puis le Chef de groupe.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vais revenir sur plusieurs choses. D'abord, au niveau du marché public, il est bien marqué dans le marché que le paiement sans introduction de la plaque d'immatriculation était une option possible, il y avait les deux options, paiement avec plaque et paiement sans plaque, donc, puisqu'on est là en train de discuter du marché public, je vous demande de retirer cette option de pouvoir payer pas par plaque parce que cela va continuer ce système de voitures ventouses, de retirer ce système de basculement par plaque parce que pour moi, en termes de communication, ce sera désastreux surtout qu'à partir du moment où ces horodateurs seront en fonctionnement avec des panneaux solaires, on n'a pas besoin de connecter un pour connecter l'autre et donc, à priori, cela ne devrait pas poser problème de faire un basculement en une seule fois, on peut tous les installer et puis faire le basculement quand tout est en place. Dernière chose et là, je sors de l'aspect marché public, vous nous dites que le cahier de charges a été rédigé par la Cellule Mobilité, la Cellule Mobilité qui souffre d'un manque crucial de personnel et donc, on se retrouve avec un projet encore qui est pour la voiture, donc, des investissements encore pour la voiture alors que les priorités de ce plan communal de mobilité, c'est d'abord les piétons, les cyclistes, les transports en commun et la voiture et donc, de nouveau, on investit dans la voiture. On consacre les ressources humaines de la

Ville pour la voiture et donc, on ne respecte pas les priorités de la Région Wallonne en termes de mobilité. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Deux points pour le dire autrement, ce qui nous nous surprend, c'est la précision d'une série de critères et donc, je vous ai vu sourire quand mon collègue Hervé JACQUEMIN a évoqué la taille des tickets, la taille des touches mais moi, je vous dis juste qu'on vous aura prévenu, on ne pourra pas dire par après qu'on a joué de trahison mais un cahier des charges qui précisent les choses dans ce détail-là, moi, si j'étais à votre place, je ferais quand même attention parce qu'il ne faudrait pas qu'une seule société comme par hasard réponde à ces longueurs de clavier, à ces largeurs de ticket et que par hasard, on ait qu'un seul soumissionnaire après, donc, j'espère pour la Ville qu'il y aura plusieurs soumissionnaires qui seront dans les conditions parce que si le jour du Conseil communal on doit valider le marché, on nous explique qu'il n'y a qu'une seule société qui était dans les conditions, là, je dois avouer que cela risque d'être un petit peu embêtant vu la précision du cahier des charges. Deuxième élément par rapport à la politique globale de mobilité. En fait, j'ai pu lire dans la presse pendant l'été que l'Echevin nous disait on a investi 10.000.000 d'euros dans la mobilité, vous ne vous rendez pas compte, un effort jamais vu. Dans ces 10.000.000, il faut quand même un petit peu les décortiquer, il y en a 7.5 pour la rénovation des parkings, il faut le faire, je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire mais il va falloir m'expliquer en quoi cela améliore la mobilité. Il y a 1.500.000 pour les horodateurs, là, aussi, il y a les deux phases il va falloir m'expliquer en quoi le fait qu'il y ait un nouvel horodateur sur un trottoir change ou améliore la circulation dans la ville. Il y a certainement un lien, le totem doit faire en sorte que. Alors, pour le reste, vous avez raison, là, vous êtes déjà à 8.500.000 presque 9.000.000 et là, vous avez, effectivement, 60.000 euros pour le Shop and Go, d'ailleurs, on a posé souvent des questions sur ce qui va advenir du Shop and Go dans le bas de la Grand rue, rue de Bertaimont pendant les travaux de PRIMARK mais on en reparlera lors de la motion et il y a effectivement quelques achats de vélos et de matériels en matière de mobilité, donc, M. l'Echevin, je pense qu'on peut dire raisonnablement, que maximum, il y a eu un million d'investissement, grand maximum dans des solutions de mobilité à Mons mais pour le reste, allez chercher les 10.000.000 me paraît extrêmement excessif en tout cas, vous m'expliquerez quelle étude d'incidence vous faites entre la rénovation du mur d'un parking et l'amélioration de la fluidité du trafic par exemple au

rond-point à Warocqué, si vous arrivez à me le démontrer, alors, je m'inclinerai mais je vous souhaite beaucoup de plaisir.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. l'Echevin, je vous en prie.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je vais répondre d'abord à la première interpellation de Madame MARNEFFE, donc, il est vrai que dans le cahier des charges, il y a moyen d'avoir des horodateurs qui permettent à la fois l'encodage et à la fois le non-encodage, donc, on saurait retirer un ticket sans encodage de plaque. La volonté du Collège est de pouvoir uniquement et strictement encoder le numéro de plaque. La problématique qu'il y a, c'est que sur les horodateurs qui seront sur le marché, si maintenant, on avait dit uniquement, exclusivement des horodateurs avec encodage de carte, on se privait de toute une série d'autres types d'horodateurs et donc, la volonté du Collège est de permettre l'encodage exclusif mais c'est simplement une programmation de l'horodateur mais on ne voulait pas fermer, je dirais, à une seule ou deux ou trois même firmes, donc, c'est dans ce cadre-là que la réflexion a été menée par les services de la Mobilité. Il est vrai que la Cellule Mobilité n'est pas très étoffée mais cela n'est pas pour autant que le travail n'est pas bien fait et donc, le travail a été fait en collaboration et je n'ai pas dit que c'était la Cellule Mobilité qui avait fait le cahier des charges mais qui a donné, transmis, l'aspect technique qui était souhaité par le Collège au Marché Public et ce sont les Marchés Publics qui font le marché puisque nous, nous n'avons pas des personnes au service Mobilité capable de réaliser un marché. Concernant l'intervention, en tout cas, de M. BOUCHEZ qui dit que 10.000.000 étaient investis dans la Mobilité et donc, grosso modo uniquement 1.000.000 au niveau de la Mobilité réelle puisque le reste étant des infrastructures. Il est vrai que les chiffres que vous avez avancés sont les bons puisque c'est moi-même qui les ai avancés dernièrement mais il faut savoir qu'une politique globale, une politique globale en termes de mobilité ne s'envisage pas uniquement sur des chiffres. La volonté lorsqu'on investit dans des parkings souterrains, dans des parkings en infrastructure, dans la rénovation de parkings, dans des nouveaux parkings, c'est évidemment pour rendre un service plus important au niveau choix de parking et de fait-là, on peut espérer comme d'autres villes l'ont fait et l'ont réalisé, comme je pense à Brugge et je pense à Courtrai, rendre l'espace public au citoyen puisque si on réaménage à ce moment-là, les voiries, cela permet, entre autre, de rendre l'espace public aux piétons, de rendre l'espace public aux vélos et donc, c'est une réorganisation, donc, l'investissement quand vous prenez des chiffres, l'investissement dans un parking peut paraître énorme par rapport à une politique de mobilité douce mais la mobilité douce doit passer aussi si on veut rendre l'espace public

et si on veut rendre un aménagement plus adéquat pour le piéton et pour le cycliste, cela passe aussi puisqu'on est quand même dans une ville où le cœur économique doit encore exister, de pouvoir donner des parkings qui viennent acheter, des parkings pour les riverains et des parkings pour les personnes qui viennent travailler et donc, toute la philosophie de la mobilité d'une manière globale, elle est basée là-dessus, c'est pour cela qu'on a aussi retravaillé les différents circuits intramuros, c'est pour cela qu'on a des réflexions sur aussi la rénovation de certaines pistes cyclables, c'est pour cela aussi qu'on envisage et là, c'est le Collège qui va devoir encore se positionner là-dessus en ce qui concerne le marquage de toute une série de pistes cyclables mais là, lorsqu'on va discuter des projets budgétaires, il y a des propositions qui seront faites dans ce sens-là et c'est le Collège en fonction des moyens budgétaires de la Ville qui décidera où on met les priorités. Maintenant, la priorité a toujours été l'amélioration de la mobilité d'une manière globale mais on a quand même, je dirais, dans ces priorités, la première priorité qui était aussi de pouvoir répondre à une demande du secteur économique et des commerçants de la Ville de Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Parce que ma collègue a déjà parlé deux fois, je vais prendre la parole et donc, essayer de nous vendre que la rénovation d'un parking qui d'ailleurs n'est rempli qu'à 60 % du temps comme vous l'avez dit dans le même article va améliorer la mobilité douce et que donc, on va se réapproprier l'espace public alors qu'il y a plus ou moins 20 minutes, on nous a dit qu'on ne fermerait pas la place aux voitures, enfin, faut pas prendre les gens pour des demeurés non plus. On a investi 7 millions, c'est un choix politique dans les parkings sur les 10 millions, on a investi 95 % pour la bagnole, c'est votre choix politique, assumez-le mais n'essayez pas de vendre n'importe quoi à cette assemblée. Maintenant, je suis quand même un peu étonnée parce que d'un côté, on nous dit, il faut absolument que pour ces horodateurs, le marché soit ouvert au plus grand nombre et donc, c'est pour cela que c'est possible soit de mettre la plaque, soit de ne pas mettre la plaque mais à côté de cela, on dit mais par contre, la taille des touches et la taille des tickets papier, cela, il faut le réglementer, donc, je ne comprends pas, soit on ouvre un maximum et donc, on ne réglemente pas la taille des touches et la taille des tickets et on ne réglemente pas ce qui est de la plaque, soit on décide qu'on a une idée claire et donc, on fait un marché public un peu clair et donc, c'est la cas pour les plaques, enfin, je veux dire, on ne peut dire a et b. Ensuite, nous dire que ma collègue aurait dit que le marché public était mal fait à cause d'un travailleur de la Ville, c'est faux. Nous, ce

qu'on dit, c'est qu'on a un Conseiller en mobilité et qu'actuellement, depuis le début de la législature, son temps de travail est consacré à la voiture et pas aux autres modes de transport. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est nous qui vous remercions. Oui, dernière intervention sur le sujet.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Quelle attention, M. le Bourgmestre, vraiment à toute heure, vous êtes vif et vigilant sur ces questions.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On le dit.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui, oui, je vous remercie pour cela. Simplement, déjà soutenir les propos de ma collègue, Charlotte DE JAER, effectivement, on ne peut pas vouloir être hyper précis sur des points qui sont vraiment anecdotiques parce qu'il va falloir m'expliquer en quoi la taille du ticket a une incidence pour la personne qui vient à Mons et d'un autre côté, être très large sur des questions qui elles sont fondamentales puisqu'elles vont déterminer la manière dont on va gérer la politique de stationnement. Pardon, M. l'Echevin, c'est assez drôle que vous nous disiez, je reprends votre phrase, j'essaye vraiment de la répéter la plus précisément possible, vous m'avez dit, la mobilité ne se résume pas à une question de chiffres et c'est le même échevin qui en plein mois d'août va dans le journal dire « on investit 10 millions d'euros dans la mobilité », donc, voilà, c'est juste qu'à un moment, un peu de cohérence ne fait pas de tort, vous évoquez ce montant pour montrer que vous avez quelque chose et puis, vous nous expliquer mais attention, la mobilité, ce n'est pas une question de montant. Par rapport à ce que vous avez dit, vous savez, M. l'Echevin, ce qui est désagréable, c'est qu'on a tout le temps, les mêmes discussions et donc, c'est vrai que cela peut être lassant pour le public qui nous suit, c'est que vous parlez de plan global, vous parlez d'une ville dans laquelle, il faut de la place pour les piétons, pour que les familles puissent se déplacer, où il y a de la sécurité pour les vélos et nous, nous partageons ce point de vue là, on le partage à un point tel que cela fait plus de 4 ans mais on va prendre sur cette mandature, depuis le début de la mandature qu'on vous propose de passer par un partenaire privé pour qu'il puisse investir dans des parkings parce qu'on peut expliquer ce qu'on veut aux citoyens, tout le monde a envie de zones piétonnes pour se balader dans une surface relativement restreinte mais pour aller sur cette zone piétonne, les gens veulent y aller en voiture et donc, s'ils n'ont pas un endroit pour garer leur voiture, si le matin quand ils vont travailler, ils ne savent où se garer, s'ils n'ont pas une mobilité fluide pour aller déposer les enfants à l'école et bien, oui, ils ne viennent plus à Mons et nous avons les problèmes que nous connaissons à

l'heure actuelle mais vous vous êtes toujours opposé à cette solution. A côté de cela, on nous promet un parking, d'ailleurs, le Bourgmestre faisant fonction à l'époque nous avez dit « Pour 2015, on aura un parking bas du piétonnier », c'est l'arlésienne, ce parking, peut-être qu'un jour, il nous dira que c'est le parking PRIMARK finalement qui l'avait en tant que grand visionnaire envisagé déjà trois ou quatre ans auparavant mais force est de constater qu'on est toujours au point mort au niveau des parkings et que même si vous deviez lancer un cahier des charges maintenant, il n'y aura toujours pas de parking pour les prochaines élections communales, c'est ennuyeux, c'est très ennuyeux pour vous sur un plan électoral, cela, je tiens déjà à vous le dire mais c'est surtout ennuyeux pour les citoyens montois et pour toutes les personnes qui fréquentent cette ville, alors, de grâce, Monsieur l'Echevin, présentez-nous un jour un plan global dans lequel le stationnement et la mobilité sont intégrés parce que ce sont deux faces d'une même pièce, on ne peut pas dire aux gens vous allez avoir une mobilité fluide sur un piétonnier si on ne leur explique pas comment ils vont pouvoir garer leur voiture. Tant que vous ne souhaitez pas intégrer cette dimension, je crois qu'on continuera ce langage de sourd et c'est extrêmement regrettable pour notre ville qui se vide de ses chalands, les commerçants en parlent chaque jour et pour lesquels les travailleurs subissent une pression constante en matière de stationnement et de mobilité. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voulez rajouter quelque chose M. l'Echevin ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Oui, tout simplement, la vue du MR concernant la politique de stationnement à Mons n'est pas celle que le Collège souhaite faire.

Maintenant, vous, vous pensez qu'en mettant entre les mains du privé tout va être réglé, moi, je peux vous donner des exemples de villes qui font marche arrière, cela, c'est votre choix, nous, notre choix est justement de pouvoir maîtriser encore l'espace public en ce compris les stationnements en voirie et le parking en infrastructure, c'est un choix politique et le Collège a choisi pour l'instant, ce choix-là mais ce sont des façons de voir les choses et puis de toute manière, quand vous parlez entre autre, je ne sais plus si c'est vous ou Madame DE JAER qui parlait du titre des 10 millions d'euros, ce n'est pas moi qui ai choisi ce titre-là dans l'article et je pense que vous, en tant qu'élus et qui passent assez couramment dans la presse, je ne pense pas non plus que c'est vous-même qui décidaient des titres et articles qui paraissent dans la presse, je suis exactement dans les conditions que vous et traité de la même manière. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

10 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JAER, MM. JOOS, DUFRANE, Mmes LAGNEAU, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 34^e annexe

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, on peut toujours justifier une abstention. Il n'y a rien qui le prévoit dans le règlement. Simplement pour indiquer que si nous avions parce qu'on parle de la vision du MR, je peux citer une liste certainement beaucoup plus importante de communes qui font appel au privé encore maintenant, si nous avions commandé un parking au privé en 2012, à l'heure actuelle, on serait en train de l'inaugurer, on l'aurait peut-être déjà d'ailleurs inauguré pour la Capitale européenne de la culture et donc, vous avez raison, M. l'Echevin, d'insister sur la différence de vision entre le PS et le MR, c'est vrai que le MR, on aurait eu des résultats ; avec le PS, on a toujours des paroles et des promesses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien.

23^e Objet : Moulin de Spiennes, aménagement d'une passerelle enjambant la Trouille. Approbation du projet et du mode de passation (procédure négociée sans publicité). MP E/2016/441.079.00/SD

ADOPTÉ à l'unanimité – 35^e annexe

24^e Objet : Réfection des trottoirs et accotements – Approbation du projet et du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP E/2016/441.048.00/SD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On est tout à fait d'accord qu'il faut faire de la réfection pour les trottoirs et les accotements mais ce que je ne comprends pas, c'est qu'on a eu un amendement budgétaire il y a trois mois, on en a un dans un mois et ce dossier arrive ici, entre deux amendements budgétaires et donc, hors budget, avec un avis négatif du Directeur financier, donc, qu'est-ce qui crée l'urgence ? vous avez dit au Conseil de

police tout à l'heure qu'on allait faire un amendement budgétaire, je pense, le mois prochain, qu'est-ce qui fait l'urgence de devoir ainsi être hors des balises budgétaires de la Ville, je ne comprends pas bien.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Au niveau des réfections des trottoirs, je crois qu'en 4 ans, on en a voté d'innombrables fois pour des trottoirs de chacune de rues des 19 communes, est-ce qu'il ne serait pas bon à un moment donné et peut-être avant les élections d'octobre 2018, d'avoir une vision globale des priorités de certains trottoirs de certaines communes qui sont particulièrement problématiques pour avoir une espèce de politique phasée, état des lieux et voir où sont les priorités, bien que je ne dise pas que le Collège ne fait pas en fonction des priorités mais peut-être avoir une vue globale de l'état des lieux des trottoirs. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je comptais l'aborder dans mon interpellation mais maintenant que mon collègue, Florent DUFRANE, l'évoque, je pense qu'effectivement d'avoir un échelonnement, une planification claire, que ce soit pour les trottoirs mais également pour les pistes cyclables, je pense que c'est vraiment un besoin indispensable pour la mobilité douce à Mons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Dans un premier temps, l'aspect budgétaire de la chose a été expliqué en commission. Comme déjà répété très souvent au sein de cette assemblée, en réunion technique, vous savez que nous disposons au niveau du budget extraordinaire, de 500.000 euros pour les voiries, de 500.000 pour les trottoirs et comme déjà évoqué très souvent au sein de cette assemblée, on essaye d'embêter le citoyen au minimum et donc, par un exercice à un moment donné par rapport au service et par rapport aux demandes que nous effectuons, on demande que les services puissent analyser dans le budget extraordinaire sur le million pour ne pas se cloisonner 500.000 et 500.000 et donc, c'est pour cela que nous avons à ce stade, un avis défavorable du Directeur Financier, donc, c'est juste un jeu d'écriture par rapport à cela puisque vous verrez que bientôt, dans un autre dossier, vous verrez que les voiries sont juste en-dessous des 500.000 mais évidemment, le Directeur Financier est obligé d'émettre un avis défavorable, cela a déjà été expliqué maintes fois en réunion technique et en commission, donc, cela, c'est pour l'aspect budgétaire de la chose, donc, ce n'est pas une découverte et le Directeur Financier est tout à fait conscient et tout à fait favorable de ce que nous voulons faire pour nos

voiries, donc, cela, premier aspect. Autre aspect, par rapport au cadastre des voiries, je pense aussi déjà avoir dit au sein de cette assemblée que le personnel dont nous disposons à un moment donné, au niveau des services techniques, n'a pas cette possibilité d'établir un cadastre pour l'ensemble des 19 communes et donc, nous avons effectivement des demandes et tout un cadastre établi par rapport à des demandes ponctuelles et par rapport au fonds des routes et comme je l'ai déjà dit aussi entre l'aspect visuel de la chose et parfois les problèmes d'égouttage, donc, ce que nous, citoyens ou élus pouvons voir à un moment donné sur une voirie et bien, cela demande aussi un travail de réfection en profondeur mais encore une fois, je pense déjà l'avoir dit mais bon soit et donc, par rapport à cela, dernièrement, on a rencontré au niveau du Cabinet plusieurs personnes qui seraient capables de nous établir ce cadastre mais cela va prendre du temps, donc, comme on l'a déjà dit, le Bourgmestre aime à le dire, c'est que l'ensemble des voiries, c'est d'ici, à la côté d'Azur et donc, cela représente plus ou moins 1.000 kilomètres, donc, de fait, pour établir un cadastre et le mettre à jour parce que la difficulté elle est là aussi puisqu'il y a des réfections, juste certains nids de poule qui sont réfectionnés par notre main d'œuvre communale et puis des réfections, ce qu'on appelle, des réfections de coffre et autres et bien, cela prend un certain temps et un certain budget et donc, avec le million d'euros que nous avons au budget extraordinaire, c'est parfois difficile de réfectionner toutes les voiries et donc, effectivement, cette réfection au niveau de la mobilité douce est aussi à envisager et là, je pense qu'avec mon collègue de la mobilité, nous réfléchissons aussi tant que faire se peut, sur les voiries communales et ne pas confondre avec d'autres voiries qui n'appartiennent pas à la Ville de pouvoir aménager des accotements pour les gens à mobilité douce, les PMR et autres.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Je note la réponse de l'Echevine qu'un cadastre à moyen terme sera envisageable en collaboration avec certains niveaux d'autant plus que cela, c'est vraiment pour conclure d'une façon positive, au niveau des nouvelles technologies, on a pas mal de moyens qu'on n'avait pas il y a même quelques années, je pense notamment aux outils Google Car, Drone, etc... qui peuvent vous donner un cadastre, je vais dire visuel très précis de ce que à quoi ressemble nos trottoirs dans les 19 communes. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, M. le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Pour continuer dans la lignée de ce qu'indiquait Florent DUFRANE, c'est un peu surprenant objectivement d'entendre et sans

agressivité aucune, mais d'entendre de dire qu'il n'y a pas de cadastre en fait, c'est selon les demandes qui nous arrivent. On a fait une proposition quand on était au Collège justement et c'est Jean-Marc LECOCQ qui l'a faite et je vais y revenir. Apparemment, on ne vous a pas fait de demande pour la rampe Sainte Waudru ni pour la rue de la Terre du Prince parce que encore il y a de cela deux jours, un pavé était en train de se détacher et les voitures tapaient dedans mais voilà, c'est certainement qu'il n'y a personne que vous connaissez dans cette rue-là. Avouez-vous quand même que cela fait extrêmement amateur de se dire, on fait les travaux selon les demandes que l'on reçoit. Je comprends mieux pourquoi une rue à Saint-Symphorien devait être refaite il y a de cela quelques semaines mais suite à la mobilisation de certains riverains, elle n'a pas été refaite parce que les riverains se sont dits mais on n'a pas besoin de ces travaux, notre route est tout à fait en bon état, donc, cela pose quand même question, d'avoir des riverains qui se disent que leur route est en bon état mais que la Ville voulait quand même la faire, cela, je trouve que c'est surprenant d'autant que et je viens sur l'aspect de proposition, à chaque fois, c'est que Jean-Marc LECOCQ lorsqu'il était Echevin faisant fonction avait proposé un plan pluriannuel d'investissement en disant « cela nous obligera à faire le travail une bonne fois pour toute, d'avoir une cartographie ce qui n'empêche pas d'avoir bien évidemment une relative marche de manœuvre pour des cas urgents ou des cas qui auraient échappés » mais en tout cas, avoir un plan global sur plusieurs années. Allez deviner pourquoi, c'est peut-être que c'était contradictoire avec la politique de « celui qui me demande, je lui fais » toujours utile sur le plan électoral, il faut le concéder et bien allez savoir pourquoi, ce plan pluriannuel a été refusé. Je crois que c'est une erreur et j'invite le Collège à revenir sur ce choix pour qu'on ait justement une politique globale et l'Echevine l'a indiqué, si on a autant de voiries, cela demande justement des investissements sur plusieurs années, on ne peut pas travailler à la petite semaine pour justement faire face à une telle longueur, à un tel nombre de kilomètres de voiries. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Madame et puis M. HAMBYE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Effectivement, si, c'est à la demande, je ne comprends pas pourquoi toutes les demandes qui sont introduites en commission vélo pour lesquelles il y a un outil qui a été mis en place avec le GRACQ qui s'appelle UELLO et qui justement met en évidence tous les endroits où les trottoirs et les pistes cyclables posent problème, pourquoi est-ce que tous les éléments évoqués ne font pas partie de ce plan d'investissement puisque c'est à la demande.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Peut-être d'abord l'Echevine parce que je pense que ce que Madame l'Echevine a expliqué, c'est qu'il y a bien sûr une analyse très détaillée des services des travaux, vous n'imaginez pas une seule seconde que c'est fait en fonction simplement de la volonté des uns et des autres mais par ailleurs, il y a c'est vrai dans pas mal d'endroits des demandes qui sont vérifiées par les services. Si, ce sont des demandes qui sont justifiées ou pas, ce qui est quand même normal de la part du Collège mais je vous en prie, Madame l'Echevine et puis M. HAMBYE s'il le souhaite.

Mme Mélanie OUALI, Echevine: Effectivement, comme d'habitude, au sein de cette assemblée, donc, je dis à la demande, ce n'est pas à la demande du citoyen. A un moment donné, il y a quand même une analyse technique qui est faite et donc, quand M. BOUCHEZ évoque le cas précis de la rue de la Déportation, c'est qu'à un moment donné, des chefs de zones des services techniques sont passés, ont constaté des pelages sur la voirie, si vous voulez qu'on rentre dans le débat technique, moi, j'ai le temps et donc, ont constaté des pelages sur cette voirie et qui ont à un moment donné dit « il faut la refaire » et ensuite, effectivement, les citoyens ont fait une levée de bouclier, on a fait marche arrière mais un jour s'il y a une catastrophe technique à cet endroit-là parce qu'une analyse faite par la suite et donc, vous le savez comme moi, vous avez été au Collège, vous le savez très bien, les services techniques à un moment donné ne travaillent pas à la demande, on a un budget alloué, on travaille sur l'ensemble des 19 communes parce que vous savez qu'on privilégie vraiment le centre-ville par rapport aux subsides et aux autres aides et donc, on essaye de travailler sur ce budget de 1 million d'euros et je vous passe tous les détails, les 500.000 pour les voiries, les 500.000 pour les trottoirs et on essaye de faire un maximum par rapport à cela et donc, effectivement un cadastre est important mais vous savez comme moi qu'au niveau du personnel technique de la Ville, ce cadastre mérite un temps de dingue et donc, à un moment donné, même dans 10 ans, c'est un travail qui mérite une personne à temps plein et nous ne l'avons pas à ce niveau-là et donc, les analyses techniques elles sont là, plus les fondations de sol et autres et donc, à un moment donné, oui, la critique est facile mais la réalité de terrain en est une autre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. C'est bien entendu hors centre-ville. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: Merci M. le Bourgmestre. Il y a une analyse tellement précise que la rue Vital Culot à Saint-Symphorien avait été refaite deux fois la même année, donc, cela prouve quand même qu'il y a une analyse extrêmement précise et on ne dira quelles sont les personnes hautement importantes de cette Ville qui y vivent dans cette rue mais pour le reste, Mme l'Echevine, je suis désolé, qu'on ait pas un cadastre

précis sur tout, je ne fais pas le reproche, de toute façon, vous dites, la critique est facile, je tiens quand même à rappeler au parti socialiste que c'est à cause de vous que maintenant, il ne nous reste plus que cela, donc, l'un dans l'autre, on était prêt à prendre nos responsabilités, il n'y a pas de difficulté avec cela, il ne faut pas nous reprocher tout et son contraire et nos responsabilités, on les a prises à de très nombreuses reprises. Par contre, sur le fond, justement, que le cadastre ne soit pas complet, c'est peut-être une chose mais que du moins, on ait un plan pluriannuel pour les rues dont on sait très bien qu'elles posent problèmes, qui sont reportées chaque année parce que vous l'avez très bien dit, j'ai assisté au Collège, il y a des rues chaque année, elles reviennent, chaque année, on les reporte et on se retourne vers les services techniques, on dit « ça peut tenir ? », « tant que cela tient, ça tient », voilà, c'est l'analyse technique parfois hautement scientifique à laquelle on a droit, donc, il faut quand même à un moment donné, rendre à la vérité, ses droits et de se dire qu'il y a une série d'accès et d'axes dans cette ville qui posent problème, qui ne font peut-être pas l'objet de demande mais qui méritent aussi d'être traitées et donc, pour ce faire, un plan pluriannuel serait une excellente initiative tel que l'a proposé, Jean-Marc LECOCQ, on lui a d'ailleurs dit « non » mais on a jamais trop su bien pourquoi, on lui avait refusé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Plus d'interventions ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, DI RUPO

6 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

ADOPTE – 36^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'imagine que vous voulez justifier votre « abstention » ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je vois, M. le Bourgmestre, que maintenant, vous me sollicitez, c'est très bien. Je vous remercie, effectivement, c'était le cas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Personne n'est dupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Indiquer que nous sommes totalement heureux et favorables au fait qu'on fasse des réfections, donc, ce n'est certainement pas cela qui est critiqué mais c'est une nouvelle fois la gouvernance, la manière dont les choix sont opérés qui nous ne convainc pas sur la nécessité ou non de plutôt privilégier une rue qu'une autre, donc, on invite, le Collège, simplement à corriger cet élément, je crois que ce sera dans l'intérêt des Montois mais aussi d'une gestion saine de notre Ville. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

25^e Objet : Ancienne Maison Communale d'Hyon – Auteurs de projets – Approbation du projet et du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP E/2016/104.005/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 37^e annexe

26^e Objet : Stabilisation et restauration du pont surplombant la rivière « Trouille » et des abords au lieu dit « Cascade d'Hyon » - Mission d'auteur de projet – Approbation avenant 7. MP E/2005/482.101/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 38^e annexe

27^e Objet : Marché conjoint Ville de Mons – Ville de Soignies – Amélioration et égouttage des rues de la Brisée et de Binche – Approbation de la convention de travaux. MP BE/2015.PIC.421.500.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 39^e annexe

28^e Objet : Rue de la Halle – Travaux de voirie – Opération de revitalisation urbaine – Approbation de l'avenant n°1 à la convention Ville de Mons – SPW. MP BE/2008.REVIT.RF.700.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 40^e annexe

29^e Objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers (2016). Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2016.421.044.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité – 41^e annexe

30^e Objet : Travaux d'aménagement hydraulique du lieu-dit « La Malogne » (rue de la Malogne et Voie Botte) à Cuesmes – Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché (adjudication ouverte). MP BE/2016.421.063.00/MF

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Cela concerne les travaux d'aménagement hydraulique au niveau de La Malogne, qui ont pour objectif de résoudre les problèmes d'inondation qui touchent les alentours de ce site. On se réjouit de voir non seulement la création de fossés, etc... mais également la mise en place de techniques végétales telles la plantation de haies enherbées, de fascines, etc... autour de ce projet. Néanmoins, je continuerais à vous demander que la Ville, par l'intermédiaire de son échevinat de l'Agriculture, intervienne avec des conseillers en environnement auprès des agriculteurs riverains de ce site pour demander la mise en place de tournières, c'est-à-dire des bandes enherbées tout autour du site ce qui contribueraient avec les aménagements proposés à éviter les problèmes de coulées de boues et qui retiendraient davantage les problèmes d'inondation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Il en sera fait ainsi, donc, nous le demanderons. Moyennant cette précision, je peux considérer que tout le monde est d'accord ?

ADOpte à l'unanimité – 42^e annexe

31^e Objet : Programme de remplacement des lampes à vapeur de mercure (année 2016) – phase 2 – dossier 2 – section de Mons. MP E/2016/426.075.00/GMS

ADOpte à l'unanimité – 43^e annexe

32^e Objet : Curage extraordinaire des égouts, Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation (adjudication ouverte). MP BE/2016.877.200.00/BS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Même remarque que précédemment et peut-être un axe particulier sur en particulier la commune de Ghlin qui reste extrêmement mal desservie en matière d'égouttage et donc, là, aussi, on parlait d'investissement pluriannuel au niveau des travaux, cela, par exemple, c'est quelque chose qui doit se retrouver dans le budget extraordinaire s'il le faut sur plusieurs années mais le taux d'égouttage à Ghlin ne progresse en tout cas pas de manière significative depuis de nombreuses années et donc, je pense que c'est totalement indispensable à notre époque, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Moi, je voudrais quand même intervenir sur la nécessité de faire ces travaux parce que, M. BOUCHEZ, je suppose que vous vous souvenez que

précédemment, on a quand même eu des inondations et qu'on était intervenu à maintes reprises pour régler le problème et cela permettra de résoudre le problème des inondations qu'on connaît du côté de la rue Antheunis en débouchant plus en aval.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est une remarque assez générale. Quand j'entends les remarques en matière de mobilité douce, développement du vélo, rénovation des parkings, création de nouveaux parkings, situation délicate du centre-ville, le MR se fait le chevalier blanc, alors, je me pose la question, est-ce qu'entre 2000 et 2016, était-il au pouvoir ? Était-il dans la majorité ? Assume-t-il quelque chose ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Encore une deuxième intervention.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Ecoutez, je ne vais pas tomber dans le jeu de M. HAMBYE. Je vais juste lui dire que je partage la douleur qu'il doit ressentir chaque jour d'être dans cette majorité dans les conditions dans lesquelles nous la connaissons. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On passe au vote. Tu voulais répondre ? Ah mais je t'en prie, je m'excuse.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Juste en boutade par rapport au Conseiller BOUCHEZ, c'est que cela prouve bien ici que nous ne fonctionnons pas à la demande mais bien aux spécificités techniques.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je n'ai pas compris la boutade, donc, ce n'est pas grave mais voilà, c'est comme cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Allez.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je suis très content de ne pas être dans la même majorité que vous, M. BOUCHEZ parce que je pense que tout nous sépare. Pour moi, s'engager en politique, c'est penser et agir collectivement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je pense que chacun a pu s'exprimer et si j'ai bonne mémoire tout le monde a dit « ok », donc, le point est définitivement approuvé.

ADOPTÉ à l'unanimité – 44^e annexe

33^e Objet : Acquisition d'un camion à nacelle élévatrice pour le service des Plantations. Approbation des conditions de marché et du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP BE/2016/766.154.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité – 45^e annexe

34^e Objet : Aménagements routiers de sécurité. Approbation du projet et du mode de passation (procédure négociée directe avec publicité). MP E/2016/421.050.00/GMS

ADOPTÉ à l'unanimité – 46^e annexe

35^e Objet : Cascade d'Hyon – Approbation du CSC revu. Marchés Publics E/2015/Sub.482.083.00/BA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame. La cascade d'Hyon.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On va voter « pour » mais on espère que cette-fois, on arrive jusqu'au bout parce que cela fait quand même de nombreuses années qu'on parle de ce projet. Cela fait de nombreuses fois, même que cela passe au Conseil communal, qu'on prend des décisions et on ne voit rien venir, donc, j'ai envie de dire « enfin » et on espère que cette fois-ci, cela aboutira.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous soutenons tous votre volonté de voir les choses aboutir.

ADOPTÉ à l'unanimité – 47^e annexe

36^e Objet : Ancienne Maison communale de Flénu – Travaux de reconditionnement et de mise en conformité en vue de l'intégration de logements. Approbation du projet et du mode de passation (Appel d'offre ouvert). SOUS RESERVE. MP 2015/RF.M.com.Flénu.00.LF

REMIS

37^e Objet : Création du Conseil Consultatif des Personnes Immigrées. Examen des candidatures et désignation des membres. Gestion des Associations

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je voulais connaître le budget, donc, je n'ai rien « contre » bien entendu la création de ce Conseil Consultatif mais j'aurais voulu connaître le budget que cela allait représenter pour le CPAS. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pas d'autres remarques ? Oui, M. le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je dois avouer qu'hormis l'aspect budgétaire sur lequel on aura une réponse, je suis un peu surpris de la composition de ce Conseil Consultatif. Je ne sais pas comment l'appel a été fait, apparemment, la chance était avec vous puisque pour 24 places vous aviez 24 candidatures. Si les élections pouvaient être comme cela, ce serait formidable mais surtout, je ne vois pas d'autres formations politiques

représentées que la vôtre. Je suis un peu surpris, je ne comprends pas toujours les critères des associations qui ont été choisies et donc, vous allez certainement pouvoir me rassurer sur la transparence qu'il y a dominé la composition de ce Conseil Consultatif, d'ailleurs, je vous informe qu'on est vraiment surpris et déçus de ne pas pouvoir en faire partie. J'ai entendu qu'apparemment, un courrier avait été envoyé mais apparemment, je ne suis pas le seul Chef de groupe à ne pas l'avoir vu puisqu'aucun autre groupe politique n'a proposé de candidat, donc, tout le monde me fait « oui », en tout cas, moi, je peux vous dire que je ne l'ai pas eu même chose au niveau des associations et figurez-vous que c'est vrai que 24 candidats pour 24 places, c'est presque trop beau pour être vrai, donc, vous allez certainement nous aider sur cette question et d'ailleurs, sur les 24, on a quand même 6 personnes qui sont élues ou qui ont été élues pour le compte du parti socialiste mais je suis sûr que je suis un mauvais esprit et que je vois le mal où il n'est pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres interventions ? M. le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci. Au niveau budget, c'est compris dans le budget de l'Egalité des Chances, c'est-à-dire qu'il y a simplement une personne du service qui va manager ce groupe, donc, ce sont des réunions qui se font de manière régulière, 4 à 6 réunions par an qui se réalisent dans les bureaux du CPAS, donc, il n'y a pas de frais si ce n'est quelques boissons, donc, là, il n'y a pas de coût. Je vous rappelle que c'est le fonctionnement qui est équivalent à tous les autres Conseils Consultatifs, donc, le but est de travailler avec des associations et des personnes qui sont déléguées par les associations avec quelques personnes-ressources éventuellement. Que l'appel à candidatures a été fait surtout auprès des associations qui ont participé au travail que nous avons réalisé au niveau de l'immigration au niveau des maisons de repos puisque c'est la continuation du travail qui a été fait à ce niveau-là et alors, effectivement, c'est ouvert à tous les groupes politiques comme les autres Conseils Consultatifs et j'avais signalé que les courriers avaient été envoyés, j'ai vérifié et effectivement, ils sont prêts et seront envoyés et le but est d'ouvrir comme tous les Conseils Consultatifs aux groupes politiques et de tout façon, 24 n'est pas une limite qui ne peut pas être dépassée, donc, on a des Conseils Consultatifs où il y a plus que 24 personnes donc, l'ouverture est là et s'il y a d'autres associations qui veulent en faire partie, il n'y a pas de problème, on est vraiment dans ce qui concerne la prévention et la définition des actions retenues comme prioritaire par le public et le milieu associatif, donc, on est plus dans une structure qui est une structure à l'écoute en vue de nous aider à définir les axes de la politique que nous voulons mener. Le courrier,

effectivement, quand je suis intervenu au niveau de la commission, pour moi, c'était parti. Ce matin, j'ai vérifié, mes espoirs étaient un peu trop anticipés.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien. Je vous en prie, M. le Chef de groupe.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Vu la réponse de M. le Président du CPAS, je crois qu'on doit retirer le point parce qu'à partir du moment où les courriers ne sont pas partis, la composition ne peut pas être arrêté puisque vous aurez manifestement un nombre de membres plus importants que le nombre de candidats et donc, à partir de là, il faudra approuver ce point lors du prochain Conseil.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Nous reportons.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre.

REMIS

38^e Objet : Approbation de la poursuite des activités de l'Entreprise de formation par le travail (EFT) du CPAS, « Le Plein Air », en tant que Centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP).
Gestion des Associations

ADOPTÉ à l'unanimité – 48^e annexe

39^e Objet : Aides exceptionnelles pour l'exercice 2016 « Crise économique ». Gestion financière

ADOPTÉ à l'unanimité – 49^e annexe

40^e Objet : Aides exceptionnelles pour l'exercice 2016 « Amélioration des installations du stade Tondreau ». Gestion financière

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, j'ai déjà parlé de ce point en commission mais j'ai quand même quelques questions à poser et notamment la première concerne indirectement l'Echevin des Sports. En effet, dans le point proposé au point 40, on parle d'une aide exceptionnelle pour l'exercice 2016, amélioration des installations du stade Tondreau, personnellement, je ne peux que m'en réjouir mais d'après ce que j'entends, ce n'est pas cela du tout. Je voudrais savoir ce qu'en pense l'Echevin LAFOSSÉ, comment va-t-il faire lorsqu'éventuellement, plus tard, il voudra démolir la tribune en mauvais état qui se trouve à front de l'avenue du Tir et si dans quelques années, ce que tout le monde souhaite, que le club remonte dans des divisions largement supérieures, on aura peut-être besoin de nouveau de subsides pour pouvoir continuer le

stade. Cela, c'est la première réflexion que je fais. La seconde réflexion que je fais, c'est aussi, en partie en fonction de la réponse que m'avait donné l'Echevin des Finances : il m'avait dit « oui mais cet argent ne va pas être utilisé pour les travaux au stade Tondreau mais plutôt pour d'autres destinations », je suis un peu étonné. Qu'en pense la Région Wallonne, comment va réagir la Région Wallonne ? Et il m'a répondu « oui mais il n'y a pas de problème en réunion, oralement, on m'a répondu qu'on pouvait utiliser cet argent à autre chose », je résume à peu près ce que vous m'avez dit. Moi, ma crainte, c'est qu'il n'y ait qu'une version orale et je serai heureux peut-être que la Région Wallonne confirme tout simplement par écrit cet accord oral qu'il aurait donné pour employer ces fonds à d'autres destinations et en même temps, de la part de la Région leur dire qu'il est évident que plus tard, si on a besoin de nouveau de subsides pour terminer le stade, cela ne posera aucun problème dans ce sens. Voilà. Merci beaucoup M. l'Echevin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. D'autres interventions ? Oui.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : C'est plus sur l'aspect sportif cette fois, peut-être pour demander à M. l'Echevin des Sports, quel était l'état d'avancement après les vacances au niveau du stade Tondreau notamment au niveau de la T4 et de la T3, enfin, bref, des projets éventuels de l'Echevin et du Collège. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous pouvez poser toutes les questions mais il faudrait rester dans le sujet. Ici, c'est une question davantage budgétaire que de parler sur l'avenir.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Moi, je vois « stade Tondreau ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui, d'accord.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Moi, je veux bien revenir ultérieurement si...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui mais nous aurons l'occasion de parler de la politique sportive, il suffirait de le demander et de l'inscrire à l'ordre du jour. M. le Président.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre. Premièrement, si nous repassons le document, c'est simplement parce qu'il y a une coquille dans la convention puisque la convention comportait 2015 alors que les aides correspondent à 2016, donc, on repasse ce dossier uniquement pour corriger cette coquille, donc, il n'y a rien de nouveau. Effectivement, cette aide est une aide exceptionnelle et dans la convention qui est signée entre la commune de Mons et la Région Wallonne et le CRAC, il est bien spécifié qu'il est accordé des aides exceptionnelles à certaines communes ayant déjà obtenu des prêts d'aides extraordinaires à longs termes et/ou frappés par la crise économique et sidérurgique, donc, c'est dans ce cadre-là que nous avons une aide exceptionnelle exactement la même motivation que ce que nous avons eu pour l'autre aide

exceptionnelle qui est passée au dossier précédent qui spécifiait « crise sidérurgique » et dans ce qui est convenu dans la suite, il n'est pas convenu que cela devait être utilisé uniquement pour le stade Tondreau, donc, il n'y a aucun problème pour utiliser cet argent puisque cette aide exceptionnelle comme les autres aides exceptionnelles qui passent toujours au départ par l'extraordinaire et puis qui après sont utilisés par la Ville pour lutter contre les problèmes que nous connaissons au niveau de la difficulté économique actuelle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je m'étonne un peu de ce type de question vu que c'est un dossier qui est arrivé lors de l'ancienne majorité, donc, cela n'a peut-être rien à avoir, d'accord mais c'est arrivé à ce moment-là, donc, il est clair que moi, personnellement, j'aurais préféré que la D1 reste et que le club RAEC reste et cela, je pense que tout le monde autour de la table l'aurait peut-être souhaité aussi mais maintenant, il faut quand même reconnaître que le nouveau club qui est maintenant là, est un club assez dynamique et qu'il faut bien évidemment sécuriser le site et donc, cela n'a rien à voir avec le point ici qu'on aborde mais il est prévu de déconstruire les deux tribunes qui n'ont plus suffisamment de sécurité. Voilà. Je pense que ce n'est pas un dossier nouveau et maintenant, si par la suite, le club devait encore monter puisque pour l'instant, on est en D3 amateur, si, on devait toutefois encore arriver en D2 amateur, on verra à ce moment-là et puis, on verra ce que la Fédération du Football imposera à ce moment-là et si maintenant, on peut continuer à évoluer avec deux tribunes, on le fera, si maintenant, il y a des impositions différentes, on envisagera à ce moment-là la problématique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. TONDREAU, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Ma question, c'était de savoir si le fait que cet argent-là n'est plus utilisé pour le stade TONDREAU va vous empêcher de faire des travaux de démolition de la tribune à front de l'avenue du Tir, c'est cela ma question, vous n'avez pas répondu à cela et exactement dans l'autre sens, la question que j'ai posé à M. BARVAIS, c'est de savoir s'il n'y a pas éventuellement le fait que ce soit un accord verbal qui n'aie pas par après un retour de flammes de la part de la Région Wallonne en disant « non, non, pour le stade, il n'y a plus rien puisqu'on vous l'a déjà donné ». Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment en tout cas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Avant de poursuivre, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir respecter une minute en la mémoire de notre collègue Bernard BEUGNIES. Bernard BEUGNIES est entré au Conseil communal en 1977, il est d'ailleurs resté jusqu'en 2012 et il a été Conseiller pendant 36 ans au service de la Ville et de ses citoyens. Il a été nommé Echevin le 13 juillet 2010 et il fut Echevin des Finances et du Budget. C'est un homme qui s'est toujours montré extrêmement pédagogique. Concernant le budget, reconnaissons qu'avec lui, tout à coup, le budget qui est très complexe à la Ville devenait simple à comprendre. C'était aussi une de ses qualités professionnelles, il était apprécié en tant que professeur de sciences économiques et de droit à la Haute Ecole de la Communauté Française en Hainaut. C'était un homme passionné, compétent et qui avait des grandes qualités humaines. J'imagine que je peux me faire votre interprète pour redire à sa famille et ses proches que c'est un homme que nous avons beaucoup apprécié et qu'il nous manque. Nous en arrivons aux motions. La première a été proposée par M. BOUCHEZ en vue d'instaurer la semaine des 4 jours pour les agents communaux. Je vous en prie, M. le Chef de groupe.

6^e Objet – 1 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons en vue de demander l'instauration de la semaine de quatre jours pour les agents communaux. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ. Cabinet du Bourgmestre

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Juste peut-être un point préliminaire, c'est que lors du dernier Conseil communal, nous n'avons pas posé nos interpellations pour la raison que vous connaissez, d'ailleurs, le recours est toujours pendant auprès de la Région Wallonne et il nous a été répondu par écrit. J'ai cru comprendre que vous étiez extrêmement attentif au règlement, ce n'est pas du tout ce que prévoit le règlement, à partir du moment où une interpellation n'est pas posée, elle est reportée au Conseil communal suivant et elle n'est uniquement répondue par écrit que si le Conseiller communal concerné en fait la demande, alors, je n'en ferai pas un incident mais je tenais à le rappeler. Monsieur le Bourgmestre, je devrais presque dire, M. le Président du Parti socialiste, nous partageons un autre élément puisqu'on en a partagé quelques uns ce soir, c'est qu'on a la conviction que le marché du travail et les nouvelles organisations familiales, également l'apport des nouvelles technologies, auront pour conséquence de profondément modifier nos structures sociales et les structures d'organisation du monde du travail. Les mutations que nous connaissons maintenant, ont été rarement connues au

préalable, en tout cas, sur des distances, sur des délais aussi courts mais malgré tout, on nous dépose déjà les amendements alors que la motion n'a même pas encore été présentée. Au niveau application du règlement, c'est quand même extrêmement variable.

Normalement, on propose, on présente son amendement et puis on le distribue aux Conseillers. Je ne sais, M. le Bourgmestre, ce que vous en pensez au niveau du règlement.
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est pour vous faciliter le travail.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : En plus, je vais même vous faire une confidence, je savais très bien que vous alliez déposer un amendement là-dessus mais nous avons déjà la réponse parce qu'on se doutait de votre amendement. Vous avez, dans ce contexte-là, proposé la semaine des 4 jours, pour ma part, vous le savez, je défends plutôt, l'allocation universelle, chacun à ses idées mais en tout cas, vous, vous êtes fort de travailler à cette réduction du temps de travail et quelque part, même si ma formation politique s'y est opposée, je pense qu'on est ici, dans une institution où on doit aller au-delà des partis et à un moment donné aussi se dire, pourquoi pas finalement, pourquoi pas ? Et si vous aviez raison et donc, moi, je vous dis « chiche », M. le Bourgmestre et je dis « oui, testons cette semaine des 4 jours, sachant qu'il y a 1.700 agents à la Ville de Mons qui travaillent au quotidien et donc, finalement, vous avez une opportunité formidable puisqu'en tant que Bourgmestre de la Ville de Mons, vous pouvez prouver à tout le monde que vous avez raison. Cela, je trouve que c'est une chance en politique que l'on n'a pas souvent, c'est de pouvoir lier les actes à la parole et ici, vous avez l'occasion de dire « regardez, moi, dans ma ville, j'ai fait la semaine des 4 jours et parce que c'est quand même important, on n'a pas augmenté les impôts, on n'a pas diminué les services et on n'a pas diminué la qualité avec laquelle ces services sont rendus et grâce à cela et bien, j'ai des agents qui ont plus de bien-être et je pourrais engager des gens », c'est ce que vous préconisez, en tout cas, pour les entreprises privées et donc, c'est toujours très intéressant quand on demande à d'autres de faire un effort de le faire soi-même directement. Quelques éléments parce que je me doute de certaines remarques qui vont être opérées. Je pensais qu'on allait faire une remarque sur le statut des agents parce qu'il y a des contractuels, il y a des contractuels à durée déterminée d'ailleurs, il y a des contrats aidés, il y a des statutaires aussi et donc, on aurait pu nous dire mais, M. BOUCHEZ, vous n'y pensez pas avec tous ces statuts, en plus, le statut de l'agent, on n'a pas la main, c'est un statut qui est négocié à un autre niveau de pouvoir, on ne va pas pouvoir faire cette mesure même je voudrais le faire et bien non, vous le savez très bien, M. le Bourgmestre, un employeur peut toujours de manière unilatérale, offrir des jours de congés supplémentaires et

complémentaires. Deuxième élément, on allait nous dire « Ah, mais oui, on a besoin du fédéral » parce que BOUCHEZ, là, il essaye de nous embêter un tout petit peu mais on va lui renvoyer la patate chaude, cela, ça doit être une décision du Gouvernement Fédéral, pas de chance, M. le Bourgmestre, la commune de Silly, qui est une commune MR est déjà passée au 36 heures, cela veut dire 9 heures par jour pendant 4 jours et avec ces heures supplémentaires, vous octroyez des jours de récupération tout au long des différentes semaines et donc, la semaine de 4 jours est tout à fait envisageable dans une commune comme Silly qui l'a fait sans aucune compensation du Fédéral et cela, je crois que c'est important, M. le Bourgmestre parce que je ne peux pas croire que l'amendement déposé par mon éminente collègue, Madame KAPOMPOLE, viendrait à dire « il faut que le Fédéral compense, ne me dites pas que c'est cela ? Mes collègues sont en train de me dire que c'est cela, je n'ai pas eu le temps de lire, ne me dites que vous demandez une compensation financière du Fédéral, allez mais c'est fou cela, je lis dans vos pensées, notre proximité est vraiment beaucoup plus proche qu'on l'imaginait parce que maintenant j'arrive à lire dans vos pensées, cela, avouez que c'est quand même fort. Je me doutais bien que le Président du Parti Socialiste, à un moment donné, se souviendrait qu'il est dans l'opposition au Fédéral et qu'il vaut mieux faire assumer ses responsabilités aux autres que de les prendre directement d'où l'exemple de Silly parce que Silly, ils n'ont pas eu de compensation du Fédéral et pourtant ils l'ont fait et mon petit doigt me dit qu'il y a même des communes où ce n'est pas notre formation politique où ils ont été encore plus loin, sans aucune compensation du Fédéral, donc, M. le Bourgmestre, vous voyez, on aura certainement un débat sur les amendements mais déjà dans la présentation, je voulais vous mettre en garde d'où l'intérêt de déposer les amendements après la présentation de la motion, je voulais vous mettre en garde contre cette tentation qui est toujours très forte en politique de dire, ce n'est pas moi, c'est l'autre et de ne pas rejeter la faute comme cela à l'égard du Fédéral parce que si vous ne deviez pas adopter la mesure dans votre propre Ville, je crois, M. le Bourgmestre, que cela porterait gravement atteinte à la crédibilité de votre parole puisque lorsqu'on fait une proposition, on doit être capable de l'assumer, si pas, cela relève du show et non pas de la responsabilité politique parce que si vous votez cette motion, je peux vous dire que nous la voterons aussi et que nous soutiendrons la semaine des 4 jours quelles que soient les positionnements de nos différents partis politiques. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Chef de groupe. Oui, Madame.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Permettez-moi de présenter notre amendement issu du groupe CDH et de notre groupe, donc, pour le groupe PS, il est essentiel de s'inscrire dans cette démarche volontariste de réduction collective en temps de travail, d'ailleurs des réunions, ont déjà eu lieu au sein des services concernés par l'implémentation de cette proposition. Ce que nous voulons vous proposer, c'est de pouvoir concerner prioritairement un public précis dans les travailleurs de notre Ville, à savoir les travailleurs de plus de 60 ans qui exercent une fonction particulièrement pénible. Evidemment, cette proposition fait l'objet de concertation sociale, concertation avec les syndicats comme il est plus de coutume mais qui précède à toute la concertation sociale que nous désirons mettre en œuvre au sein de cette Ville et c'est vrai, il nous semble aussi qu'à partir du moment où il y a une embauche compensatoire de chômeurs complets indemnisés, nous pouvons, évidemment, demander une compensation financière à l'Etat Fédéral, qui lui-même verra ses dépenses en matière de redistribution et d'allocations de chômage diminuées. Cela nous semble d'autant plus important à l'heure de l'adoption de notre plan de gestion qui a tout de même été fortement impacté par le Tax Shift qui également subira le retard dans l'enrôlement concernant l'impôt des personnes physiques par le SPF Finances et donc, s'il nous semble évidemment tout à fait logique d'aller dans ce cadre, dans cette proposition, nous la soumettons au vote évidemment, à l'ensemble des membres de cette assemblée. Je voudrais aussi juste ajouter une chose, à mon sens, il me semble vraiment essentiel dès qu'une motion soit déposée et quelle que soit le parti, je ne vise pas particulièrement un parti de l'opposition, je pense que cela doit être un travail que nous devons faire toutes et tous au sein de ce Conseil Communal, il me semble essentiel dès qu'une motion concerne un point qui vise à modifier le budget, en tout cas, les données budgétaires, les données chiffrées de notre Ville et donc, sa trajectoire, de pouvoir directement établir une compensation financière, c'est vraiment de la bonne gouvernance, c'est de la saine gestion et je pense qu'on aurait tout intérêt à travailler comme cela systématiquement pour toutes les propositions et les motions qui ont une implication financière importante pour notre Ville. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Mme DE JAER, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre mais moi, je me suis réjouis de cette rentrée politique et de voir que le parti socialiste enfin, suivait la proposition qu'Ecolo avait déjà proposé en avril, de réduire le temps de travail et je me suis encore plus réjouie quand j'ai su que peut-être, on allait pouvoir le mettre en place au sein de notre bonne Ville de Mons et donc, j'ai regardé ce que nous proposons

budgétairement mais aussi, ce que le parti socialiste proposait budgétairement pour compenser cette mesure et je suis donc, un peu étonnée par la compensation financière qui est ici, demandée dans la motion puisqu'elle ne tient compte que d'avoir un bénéfice par la réduction des allocations de chômage au niveau Fédéral ce qui n'est évidemment pas suffisant pour engager quelqu'un puisqu'on ne va pas engager un chômeur complet indemnisé pour lui donner le même montant pour qu'il travaille, on est bien d'accord, donc, là, il y a ici, quelque chose qui manque dans cette motion. J'ai vu dans une vidéo très didactique sur Internet que le parti socialiste partageait notre point de vue, que cela devait se passer au niveau de la réduction des cotisations sociales, donc, je ne comprends pas pourquoi dans l'amendement de Joëlle mais peut-être qu'elle n'y a pas pensé, il ne soit pas mis, la réduction des cotisations sociales quand on sait que 12 milliards sont utilisés en réduction des cotisations sociales, la petite part que prendrait Mons, ce ne serait pas importante, donc, cela s'était pour l'aspect de cette réduction. J'ai encore lu avec d'autant plus d'attention, M. KIR, Bourgmestre de Saint-Josse, une commune socialiste qui pas plus tard que la semaine passée et encore aujourd'hui sur Télé Bruxelles m'a-t-on dit, a dit qu'il allait lancer la réflexion à Saint-Josse et il n'a jamais parlé de mesures compensatoires du Fédéral par contre, et donc, j'en viens à des situations concrètes que nous connaissons bien en tant qu'écologiste, à la commune de Floreffe, donc, en 2005, la commune de Floreffe, a réduit son temps de travail pour passer de 38 heures à 35 heures avec embauche compensatoire sans demander une compensation au Fédéral et elle y est arrivée par la concertation sociale, dès lors, je me permettrais, comme le fait notre règlement, de déposer un amendement à l'amendement en séance qui serait un tiret d) qui dirait que « si le Fédéral refusait la compensation financière, nous allions voir dans les communes de Floreffe et j'ai rajouté Silly puisque j'ai eu l'exemple qu'ils ont réduit leur temps de travail sans compensation financière, cela me paraît être normal, donc, c'est le premier amendement à l'amendement que je vais proposer. Le deuxième amendement, c'est que je pense qu'en effet, la pénibilité et on voit les dossiers difficiles doivent être pris en compte autant je pense que les agents plus âgés doivent être une priorité mais je ne pense pas que cela doit se retrouver dans cette motion, donc, mon second amendement à l'amendement de Mme KAPOMPOLE, vise à supprimer la partie en commençant « en priorité, par les agents de plus de 60 ans », puisqu'évidemment une réduction collective du temps de travail, ce n'est pas une réduction individuelle du temps de travail, pour cela, il y a des plans, des plans qui ont d'ailleurs été supprimés, certains ont été supprimés dans le dernier Gouvernement Fédéral mais il y a des plans d'aménagement de fin de carrière, donc, nous

vraiment, on veut que cela se passe sur l'ensemble des travailleurs, donc, pour résumer mon propos, on soutient la proposition de M. BOUCHEZ, on soutient les amendements de Mme KAPOMPOLE moyennant un amendement à son amendement qui est de retirer la partie qui concerne les agents de plus de 65 ans et d'ajouter un point d) à son amendement qui vise à ne pas remettre la faute uniquement sur le Fédéral d'autant qu'on sait les conflits liés à d'autres postes qui lient le Bourgmestre et la majorité fédérale en place et donc, de ne pas finalement s'enfermer vers quelque chose qu'on arrivera pas à faire, sinon, cela ne sert à rien de discuter, donc, nous demandons d'ajouter un point d) que si le Fédéral refusait la compensation financière, nous allions voir dans les communes qui ont réduit le temps de travail sans compensation telles de Silly ou Floreffe, comment elles y sont arrivées pour ne pas se renvoyer la balle éternellement entre le Fédéral et la Ville de Mons. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment mais je serai heureux que je puisse avoir un texte écrit. Merci. Oui, je vous en prie.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Président. Une petite parenthèse tout d'abord parce que Madame la Chef de groupe du PS a parlé du Tax Shift mais je m'excuse encore de me répéter pour la xième fois mais on est quand même encore une fois dans la langue de bois, le Tax Shift a effectivement reporté des recettes fiscales pour une année fiscale mais cela a été compensé par une avance de trésorerie du Fédéral, donc, je pense qu'il faudrait essayer d'être correct quand on pose les pions et quand on dit des choses au sein de cette enceinte, Madame la Chef de groupe parce que sinon, cela fait penser qu'on a perdu de l'argent alors que ce n'est pas le cas. J'ai fait un petit calcul et je pense qu'on va tous être d'accord pour rester sur la motion de Georges-Louis BOUCHEZ parce que finalement, le Fédéral, vous avait déjà offert ce qu'il vous permettrait de réduire le temps de travail de l'ensemble des agents communaux et je pense d'ailleurs pouvoir dire aussi qu'on peut réduire de la même façon les agents du CPAS. De quoi s'agit-il, Mesdames et Messieurs, il s'agit tout simplement du saut d'index. Le saut d'index, tant critiqué par le Bourgmestre dans sa position de Président du Parti Socialiste mais lorsque nous avons fait le budget, la critique, on ne l'a pas entendu autour de la table et le Bourgmestre et le Collège, moi-même aussi bien entendu, nous avons plutôt adopté une attitude jubilatoire. Et en fait, le saut d'index, cela nous permet d'économiser sur les finances publiques, 1.500.000 euros, c'est-à-dire 37,5 équivalents temps plein en multipliant cela simplement par 6, c'est une législature, nous arrivons à 225 équivalents temps plein, si je divise par 1.700 équivalents temps plein, je parle de la commune, bien entendu, cela nous fait, 15 %

et 15 % cela représente quoi Mesdames et Messieurs, cela représente 6 heures sur 38, soit, si on retire les 6 heures sur 38, il reste à travailler 32 heures, c'est-à-dire 4 jours de 8 heures et non même pas 4 jours de 9 heures comme à la commune de Silly mais 4 jours de 8h, donc, le Fédéral, Mme la Chef de groupe, mes chers amis du Collège, a déjà fait le geste puisqu'il vous a permis d'économiser sur le budget annuellement 1.500.000 euros, ce qui vous permettrait aujourd'hui de conserver la motion présentée par mon Chef de groupe, M. Georges-Louis BOUCHEZ et de réduire le temps de travail du personnel, de l'ensemble des agents de la commune et du CPAS à 32 heures par semaine. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, M. BOUCHEZ. Deuxième intervention.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Oui, oui, ne vous inquiétez pas. Vous m'excuserez de sa longueur comme c'est la dernière, vous savez bien. Je vois les propositions de la majorité PS, je dis bien PS parce que j'avais lu Maxime PREVOT, je crois qu'il fait partie du même parti que le partenaire de la majorité qui dit « il faudra payer 100 % des gens qui travaillent 80 %, c'est un non sens ». Je ne connais pas les relations de l'Echevine avec M. PREVOT mais je pense qu'il y aura des coups de fil, vous voyez, M. HAMBYE, il ne faut pas se moquer trop vite, je ressens encore une fois votre douleur, en ce moment, de devoir avaler des couleuvres du matin au soir mais rassurez-vous, je sais ce qu'est c'est, au bout d'un moment, on risque l'indigestion mais voilà, c'est un risque à prendre. Je suis un petit peu surpris par les amendements qui sont déposés. Je vous avais dit tout à l'heure la phrase de Marc DARVILLE qui pour moi, restera une phrase légendaire, celle-là, je l'ai écrite en haut de mon lit, tous les soirs, avant d'aller me coucher, « ce n'est pas une mauvaise gestion, c'est une gestion socialiste » parce qu'en fait dans votre motion, ce qui est intéressant, c'est que vous dites pour schématiser mais vous m'arrêtez si c'est trop caricatural, je suis d'accord mais c'est les autres qui paient et vous le dites de deux manières. Vous le dites en disant que c'est le Fédéral qui doit compenser, donc, en gros, moi, j'ai des bonnes idées mais c'est les autres qui font l'échec, il n'y a pas de problème, une idée, cela ne coûte pas cher et alors, le deuxième axe, il est formidable, c'est que vous avez oublié un élément fondamental de ma motion, c'est que je précise bien que vous ne devez pas augmenter les impôts et cela, on ne le retrouve plus dans votre proposition parce que voilà, ce n'est pas très grave, d'augmenter les impôts, c'est encore les autres qui paient finalement, donc, l'un dans l'autre, on n'est pas trop impacté et donc, il serait quand même important que quand on lance une mesure comme celle-là, on sache la financer et là, je vais revenir sur les propos

de Mme KAPOMPOLE qui nous dit « oui, en fait, la prochaine fois que vous déposez des motions, il faut les étudier budgétairement », cela, c'est l'étape suivante, je préviens déjà la presse, cela, c'est l'étape suivante pour nous empêcher de déposer les motions comme on n'a aucune administration, il est techniquement impossible pour nous si ce n'est de manière à vue de nez d'évaluer un impact budgétaire d'une mesure puisqu'on ne connaît pas à l'heure actuelle le temps de travail des 1.700 agents, donc, il est totalement impossible pour nous de connaître le volume horaire qui va diminuer suite à cette mesure et donc, on ne peut en connaître son coût. Vous le savez très bien, c'est d'ailleurs pour cela que vous faites cette proposition, Madame KAPOMPOLE, ne faites vos yeux de naïve, vous n'êtes pas aussi naïve que vous voulez le faire croire, vous savez, je commence à vous connaître.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Là, je pense que je peux vous arrêter, c'est caricatural.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, ce n'est pas une caricature, vous savez très bien que sans administration, vous ne pouvez pas calculer. Est-ce que vous, vous pouvez me regarder maintenant et que vous êtes capable de calculer cette motion si la GRH de la Ville de Mons ne vous donne pas les chiffres. Vous savez très bien que c'est impossible.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Moi, je ne compte pas déposer des motions qui risquent de mettre des oukases sur la gestion budgétaire de la Ville simplement.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Et bien, alors, je suis ravi de votre intervention, Madame KAPOMPOLE parce que vous devriez l'adresser à votre Président de parti qui lui, fait cette proposition-là pour l'ensemble des entreprises et des administrations du pays sans avoir calculé l'impact et vous me reprochez à moi, d'avoir voulu le tenter sur 1.700 agents alors que votre Président de parti demande au Gouvernement de le faire à l'ensemble du pays. Je trouve que c'est quand même gonflé, plus c'est gros, plus ça passe mais là, désolé, c'est vraiment un peu trop gros.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Je vous renvoie le compliment, M. BOUCHEZ.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui, oui. J'espère qu'au niveau du parti socialiste, on a calculé l'impact budgétaire que cela représente pour l'ensemble des entreprises et des administrations de notre pays puisqu'on nous demande de le faire au niveau de la Ville de Mons. Moi, j'ai été effectivement surpris de cette compensation du Fédéral, je ne pensais pas que vous auriez vraiment parce que moi aussi, j'ai entendu les propos de M. KIR, imminent représentant du Parti Socialiste. M. KIR, il est passé à un

cheveu d'être Ministre-Président, cela n'est pas rien quand même, bon après, il a eu quelques problèmes de fréquentation apparemment mais fondamentalement, M. KIR, ce n'est pas n'importe qui au PS et il dit « qu'il va le faire » et il ne parle de compensation et ici, son propre président va le couper dans son élan parce que quand il va apprendre que son président n'a même pas voulu faire l'effort, ça va le refroidir, je trouve que c'est un peu désagréable comme cela de refroidir ses troupes qui sont pleines de bonne volonté. M. le Bourgmestre, vous comprendrez, qu'on a un premier problème, cette compensation financière qu'on peut encore accepter, qu'on accepte à la condition de l'amendement de Mme DE JAER qui est tout à fait raisonnable effectivement, pourquoi pas, essayer d'aller chercher de l'argent s'il y a moyen mais si on l'a pas, en tout cas, cela ne doit pas refroidir les ambitions. Deuxième élément particulier sur le fond du texte et je vais le remonter en fait au fur et à mesure cela change, c'est que l'article 1^{er} nous dit « que vous allez étudier la fixation du nombre de jours de travail des agents communaux à 4 jours par semaine en commençant en priorité par les agents de plus de 60 ans », là, M. le Bourgmestre, je vous ai connu avec plus d'ambitions. Quelqu'un qui avait, avec beaucoup d'ambitions pour sa Ville, dans les projets, là, c'est mou quand même en matière d'ambition, cela en manque méchamment. Les agents de plus de 60 ans, est-ce que vous êtes en train de nous expliquer qu'en fait, vous allez faire comme M. LACROIX à la Région Wallonne, faire en sorte que des agents qui sont déjà en congé maladie maintenant puissent revenir dans leur emploi mais à des conditions plus souples, si c'est cela, je vous suis. Je vous suis mais vous ne pouvez pas dire que vous avez fait la semaine des 4 jours. Vous pouvez dire que vous allez alléger les postes de travail de nos agents les plus âgés afin d'éviter qu'ils prennent des congés maladie parce que leur santé et le moral n'y est plus et de permettre à ces agents de revenir au travail dans des conditions plus sereines. Si c'est cela l'objet de la motion, M. le Bourgmestre, nous vous suivons, nous la voterons mais ce n'est pas la semaine des 4 jours, c'est certainement, une nouvelle manière de remettre à l'emploi des agents en fin de carrière pour alléger la charge qui pèse sur eux en fin de carrière. Je suis d'autant plus surpris de votre article 1^{er} parce qu'il commence par « étudier la fixation » pourtant l'avant-dernier considérant, c'est « Considérant que des réunions de travail ont déjà eu lieu entre les services concernés par l'implémentation d'une telle réduction du temps de travail », donc, vous l'avez déjà étudié si vous avez déjà eu des réunions ? Faut savoir ce qu'on veut. Ici, vous allez venir avec une proposition concrète. Moi, je me demande si ce considérant-là, ce n'était pas pour dire « ne vous inquiétez pas, on y a pensé bien avant que vous déposiez votre motion » mais que derrière, il y ait rien, vous allez peut-être pouvoir

nous faire part des résultats de ces réunions de travail mais avouez que c'est contradictoire de dire qu'on va étudier quelque chose et par ailleurs de dire qu'on a déjà eu des réunions de travail concernant l'implémentation, il y a quelque chose qui en matière de chronologie ne fonctionne pas. Vous nous parlez que les budgets des allocations de chômage et de ce fait, que les comptes de l'entité 1 seront positivement impactés par l'embauche compensatoire de chômeurs et cela, c'est très intéressant en fait. C'est très intéressant parce qu'en réalité, ce que vous demandez au Fédéral, c'est de continuer de payer les allocations de chômage de ces gens pour que ces allocations de chômage viennent compenser une partie du salaire pour alléger le poids pour la Ville mais là, je dois vous avouer que je ne vous comprends plus parce que premièrement, le gain pour l'Etat fédéral est nul, donc, si, c'est cela votre grande idée de la semaine des 4 jours, effectivement, vous allez peut-être réduire le chômage, ce n'est pas sûr, on a vu la semaine des 35 heures, ce que cela a donné en France mais en plus de cela, vous n'allégez pas du tout le coût pour l'Etat puisque le coût est le même. Alors, il y a une différence et en cela, vous êtes très libéral, c'est que vous préférez payer quelqu'un à travailler plutôt que quelqu'un à chercher un emploi et cela, on va se retrouver M. le Bourgmestre mais je n'ai jamais douté de vos aspirations libérales peut-être parfois refoulées mais présentes mais quoiqu'il en soit, il n'y a aucune économie dans le budget de l'Etat, donc, déjà, il y a une partie de votre raisonnement que j'ai du mal à comprendre et le deuxième élément qui est encore plus problématique, c'est pour l'autre part, si même, vous receviez les 1.200 euros admettons, que le chômeur percevait avant, vous le recevez dans son salaire, vous savez très bien que vous n'êtes même pas à la moitié du coût que représente l'agent et moi, je suis inquiet, c'est de savoir comment vous allez faire pour financer cet autre moitié, est-ce que pour financer cet autre moitié, vous comptez augmenter les impôts des Montois ? Et alors, là, on y revient, c'est pour cela que vous n'avez plus remis mon article 3 parce que vous vous rendez bien compte que vous devez aller rechercher au moins 1.500 euros voire un peu plus pour compenser l'autre partie du salaire de ce travailleur et là, oui, effectivement, vous êtes bloqué et donc, je dirais que pour l'Etat et en tout cas pour le contribuable, c'est la double peine parce qu'on n'allège pas le poids de l'Etat et en plus, on augmente encore les impôts, je commence à mieux comprendre alors d'où vient votre semaine des 4 jours. Enfin, dernier considérant, celui-là est quand même intéressant, c'est « considérant qu'il faut permettre aux travailleurs de profiter de temps libre afin qu'ils puissent se reposer, apprendre, se cultiver, construire une famille, avoir une vie sociale et s'émanciper en dehors de leur vie professionnelle » mais il est très bien ce considérant mais il ne colle pas

avec le fait que vous l'avez appliqué qu'à vos agents de plus de 60 ans parce que construire une famille quand on a 60 ans, c'est très intéressant, cela se fait, c'est extrêmement moderne mais avouez que vous loupez un peu votre cœur de cible, c'est qu'à 60 ans, on a des aspirations, on a besoin de temps libre, cela, c'est vrai mais si vraiment vous voulez remplir tous les objectifs qui sont dans votre considérant, vous devez avoir plus d'ambitions, M. le Bourgmestre, on a envie de construire une famille quand on a 20 ans, 30 ans et parfois on a envie de la refaire à 60 ans, vous avez raison mais il faut quand même avouer que c'est moins important en matière de nombre. Par rapport à tous ces considérants, M. le Bourgmestre, vous comprendrez qu'on a un souci, c'est que finalement, on est d'accord sur la finalité mais on se rend compte que le diable est dans le détail, c'est qu'en fait, vous ne voulez pas de cette semaine de 4 jours parce que vous ne la calculez pas sur l'ensemble de vos agents, vous n'avez d'ailleurs pas le volume horaire que cela représente, ce qui est extrêmement bizarre pour des gens qui l'ont déjà étudié en réunion. Vous ne connaissez pas les conséquences budgétaires que cela peut avoir, donc, en plus, vous faites une demande au Gouvernement Fédéral mais non chiffrée, c'est cela le pire de votre motion, c'est que vous avez un considérant demandant au Gouvernement Fédéral de compenser mais sans dire que Gouvernement Fédéral la valeur du chèque et donc, en gros, vous dites « faites-moi un chèque en blanc, je mettrai le montant » mais soyez rassuré, je suis quelqu'un d'honnête, donc, cela ira bien, allez, faut arrêter de rigoler, M. le Bourgmestre, nous, on veut même bien encore voter une compensation demandée au Gouvernement Fédéral, on l'a dit, on ne va pas en faire une question de partis mais fondamentalement, il faudrait connaître le montant. Vous nous voyez aller vers le Ministre des Affaires sociales, Kris PEETERS, il n'est pas MR, il n'est pas NVA, vous l'aimez bien, Kris PEETERS, vous l'avez même reçu au Doudou il n'y a pas longtemps et vous voyez lui dire « Kris, faudrait nous faire un chèque mais le montant, on ne sait pas trop, on vous le dira l'année prochaine ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il est de quel parti M. PEETERS ?

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Justement ni MR ni NVA, donc, cela doit vous convenir puisque vous critiquez le Gouvernement MR-NVA, donc, il y a vraiment deux composantes dans le Gouvernement qui vous gênent, il n'est d'aucune des deux, donc, je suppose qu'avec lui, vous continuez à entretenir des relations cordiales et chaleureuses mais vous vous voyez vraiment aller voir M. PEETERS et lui dire « Kris, faudrait me faire un chèque mais je ne sais pas le montant que je dois mettre dedans, donc, tu verras, fais-moi confiance, ne t'inquiète pas », vous ne l'aidez pas, M. PEETERS parce que si même, il

voulait la semaine des 4 jours, dans ces conditions-là, il va avoir du mal. Alors, pour conclure, M. le Bourgmestre, je crois qu'à un moment donné, il faut arrêter de tourner autour, soit la semaine des 4 jours, vous la voulez et vous pouvez voter notre texte moyennant les amendements déposés par Ecolo, soit la semaine des 4 jours, vous n'en voulez pas, c'est juste un argument de communication et à un moment donné, vous arrivez simplement à une mesure qui remet au travail des agents qui étaient déjà en arrêt maladie et je peux vous le dire si c'est cela votre ambition, nous vous suivons également, la seule chose que nous vous demandons, c'est d'être clair, d'assumer vos responsabilités et surtout de ne pas faire payer vos bonnes idées par les autres mais tellement convaincu que c'est une bonne idée, de l'assumer vous-même de A jusque Z. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. D'autres interventions ? Oui, je vous en prie.

M. John JOOS, Conseiller : Je vais quitter le Conseil communal parce que, je l'avais déjà souligné dans les autres débats, je n'accepterai pas que ce Conseil communal devienne une sorte de tribunal, que ce soit du parti socialiste ou que ce soit de qui que ce soit, donc, débrouillez-vous quoi.

Sortie de M. JOOS et de Mme URBAIN = 37 présents

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Ce qui est un peu déplorable dans la situation, c'est que la presse, la semaine dernière, on nous disait déjà qu'en fait, on déposait cet amendement-là pour croiser le fer avec le Président du Parti Socialiste, cela a été dit dans la presse.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : J'ai dit « si cela marchait, je le ferai », vous n'avez pas le droit de détourner le propos des gens, j'ai dit que je n'y croyais pas mais que si on le faisait, on le suivrait.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Merci pour la leçon mais quand même, il ne faut pas exagérer parce que là, on est en train de sortir du débat communal pur pour régler des comptes d'une ancienne majorité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'autres interventions ? M. Hervé JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Est-ce qu'il est juste possible de demander le vote nominatif.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Avec plaisir. Avant de passer au vote nominatif, je vais un tout petit peu résumer. D'abord, ici, M. BOUCHEZ, ne vous en déplaise, c'est le Bourgmestre et pas le Président du Parti Socialiste. Deux, j'ai cru comprendre que dans la

proposition qui fut formulée, c'est une proposition qui s'inscrit dans le temps avec une conviction profonde que nous irons vers la réduction du temps de travail ne serait-ce que par les conséquences de la numérisation et du nombre croissant d'emplois qui sont aujourd'hui des emplois perdus. On a bien entendu vu sur le plan industriel ce qui se passe pour le moment avec Caterpillar, on y reviendra tout à l'heure mais il y a les annonces faites par des assureurs, des annonces attendues vraisemblablement par des institutions bancaires et d'une manière générale, les auteurs indiquent que ce sera extrêmement difficiles, on parle même d'une réduction du nombre d'emplois d'aujourd'hui d'environ 50 % dans des perspectives de 5 à 10 ans. La proposition telle qu'elle a été formulée et que j'ai expliqué, c'est une proposition qui vise, comme l'avait indiqué, Mme DE JAER, mais ce n'est pas repris ici, in extenso, c'est de faire contribuer le Gouvernement Fédéral de quelle manière ? Soit, en réduisant les 550.000 chômeurs de notre pays et donc, oui, en effet, s'il y avait des chômeurs et c'est ce qui est choisi par Mme la Chef de groupe, si un chômeur indemnisé pouvait être un emploi compensé, venir comme un emploi de compensation, il serait bon, qu'on puisse réduire les frais de l'employeur par l'allocation de chômage que viendrait amener cette personne dans la structure. Une autre voie mais qui n'est pas reprise dans la proposition, c'est ce que disait, Madame DE JAER, c'est qu'actuellement, quand on fait la somme de toutes les déductions de cotisations sociales, il y en a, vous avez 12 milliards, les experts s'accordent sur 14 milliards mais bon, c'est 12 ou 14 mais c'est clair que si on réorientait une partie de ces cotisations sociales, cela pourrait également contribuer à ce que des employeurs puissent déclencher la mécanique. La Ville de Mons, elle, elle s'inscrit et elle dit dans l'amendement proposé par Mme KAPOMPOLE, qu'on inscrit et qu'on commence par une priorité, par une première phase et je pense qu'en même temps, on dit parce que je crois que la réflexion doit dépasser le cadre simplement municipal, qu'on souhaiterait de voir le Gouvernement contribuer s'il s'agissait de chômeurs indemnisés et en l'occurrence, le choix qui est fait, ce sont les chômeurs indemnisés et cela devrait nous permettre, bien entendu, d'avancer. Pour qu'il y ait de l'ordre dans les amendements et les sous-amendements, donc, les sous-amendements, ont priorité sur les amendements, donc, la première question, c'est celle-ci, Mme DE JAER, souhaite supprimer à l'amendement de Mme KAPOMPOLE, « 60 ans et les travaux pénibles ».

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Excusez-moi mais je ne comprends vraiment pas comment on travaille.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous êtes intervenu déjà deux fois.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui mais je ne veux pas parler du fond, je parle en matière de procédure.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous êtes intervenu deux fois ! Vous n'êtes pas tout seul. Vous êtes intervenu longuement deux fois.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Président, cela en devient ridicule, c'est une question de procédure, je ne comprends pas comment vous procédez, vous pouvez quand même clarifier votre position.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez pu vous exprimer.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Je n'interviens pas sur le fond, M. le Bourgmestre, je vous demande de comprendre la manière dont vous allez travailler. Je pensais que nous allions partir du texte d'origine et par après de proposer amendement par amendement, c'est comme cela qu'on procède traditionnellement. Ici, vous nous demandez de procéder via des sous-amendements qui concernent des articles que je ne connais même pas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, les sous-amendements au texte qui ont été déposés qui sont des amendements, donc, il y a des amendements, des sous-amendements et bien entendu comme à l'accoutumée, on part des sous-amendements, on fait les amendements et puis on voit où on en est. Dans les sous-amendements, j'en avais deux, le premier consiste à supprimer « 60 ans et exerçant une fonction pénible », alors, est-ce qu'on accepte ? Je vais passer au vote nominatif. Oui, Madame.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je me réjouis parce que je m'étais déjà réjouis que le PS nous suive sur la réduction du temps de travail et là, ce que vous proposez, c'est une proposition qu'on a fait y compris lors du Gouvernement fédéral précédent, c'est le Plan Tandem, donc, moi, in fine, à la fin de ce Conseil, quelque soit le vote, je saurais que le Parti Socialiste embraye enfin les bonnes idées d'Ecolo et je m'en réjouis et donc, ma proposition tient toujours, je propose que la réduction collective du temps de travail à la Ville de Mons soit bien collective et donc, s'opère sur les 1.700 agents et non sur quelques agents dont on n'a pas le nombre qui ont plus de 60 ans. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, je l'avais compris mais il faut bien que je sois formel et que je traite vos deux sous-amendements que vous avez déposé, donc « 60 ans et les travaux pénibles » que l'on veut supprimer.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

3 OUI : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

28 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. DI RUPO

6 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Simplement pour justifier l'abstention.

Simplement vous dire qu'on est vraiment stupéfait, surpris, étonné de voir que le PS s'oppose à un amendement qui prévoyait une réduction collective du temps de travail, là, on doit avouer que le front de gauche a pris un sérieux coup et on le déplore parce que c'est toujours intéressant d'avoir des opposants crédibles dans le débat politique, malheureusement, on souffre de ce manque de crédibilité à l'égard de nos adversaires. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : 28 NON, 3 OUI et 6 Abstentions. Le sous-amendement est donc rejeté. Il y a le sous-amendement que si le Fédéral refusait la compensation financière, la Ville se renseignera dans les communes qui ont réduit leur temps de travail telles que Silly et Floreffe. Oui, Madame KAPOMPOLE.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Si je ne suis pas d'accord pour l'idée de dire « Si le Fédéral refuse la compensation », je trouve tout de même intéressant d'aller analyser dans des villes et communes qui ont déjà implémenté ce type de mesures, ce qui a été réalisé, donc, je trouve vraiment intéressant d'intégrer dans notre amendement cette proposition-là en tout cas, le fait d'aller se renseigner et d'avoir encore plus d'analyses pertinentes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je scinde le sous-amendement en deux parties. La première partie que « Si le Fédéral refusait la compensation financière » et la deuxième partie « La Ville ira voir dans les communes qui ont réduit le temps de travail tel que Silly et Floreffe ». La première « Si le Fédéral refusait la compensation financière ».

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

3 OUI : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

28 NON : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. DI RUPO

6 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

M. Jean-Marc LECOCQ : Abstention. Moi je vais m'abstenir mais je vais justifier mon abstention tout de suite parce que tout à l'heure, vous ne m'avez pas donné la parole et donc, je vais me permettre de justifier l'ensemble de mes abstentions. Je trouve cela scandaleux, je n'ai pas d'autres mots, qu'on n'ait même pas été capable de présenter la motion de Georges-Louis BOUCHEZ au vote et qu'on passe directement à des amendements qui ont été présentés par la majorité PS, je trouve cela scandaleux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le règlement est clair et permettez-moi de vous dire ceci. Je vous laisse parler mais il faudrait réexaminer tout ce que vous dites à longueur de Conseil, l'article 11 est extrêmement clair à cet égard, dans le règlement d'ordre intérieur, je vais vous le lire « Tout membre du Conseil qui veut proposer des amendements ou des sous-amendements les remet par écrit au Président. Les amendements sont mis au vote avant la question principale et les sous-amendements sont mis au vote avant les amendements ». Voilà, donc, vous irez relire avec attention et je vous remercie de votre remarque.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : oui, nous ne voulons pas que le refus du Fédéral soit un cache-sexe pour ne pas avancer vers la réduction du temps de travail.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : 28 non, 3 oui et 6 Abstention. Je mets alors au vote la deuxième partie « La Ville ira voir dans les communes qui ont réduit le temps de travail telles que Silly ou Floreffe ».

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILVAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, DI RUPO

6 ABSTENTION : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : 31 oui et 6 abstentions. Le sous-amendement est accepté. Oui.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Comme depuis le début du Conseil, on nous justifie à chaque fois les abstentions, moi, je serai quand même curieux de connaître la justification de l'abstention, ici, du groupe MR alors qu'on est sur une démarche d'information pour savoir comment on peut le faire. Alors, si ce n'est pas cela des débats stériles, je voudrais quand même qu'on m'explique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'êtes pas obligé de répondre.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : C'est bien simple comme on est dans un sous-amendement de l'amendement de Mme KAPOMPOLE et qu'on ne souhaite pas voter l'amendement de Mme KAPOMPOLE, on s'abstient sur le sous-amendement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'en arrive alors à l'article 1^{er} qui remplace les « considérants » de la motion de M. BOUCHEZ. Je mets ce texte au vote.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Non, et je me réjouis du changement de position du CDH.

Mme Charlotte de JAER, Conseillère : Nous allons voter OUI au plan Tandem, Monsieur le Bourgmestre mais je suis un peu attristée, je me dis si j'avais été Député Fédéral pendant la législature précédente, on aurait pu avancer sur de belles choses comme ce magnifique Plan Tandem ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je note OUI.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Je vais voter OUI, mais pour le changement de position du CDH, on rajoute la petite notion sur le fait qu'il doit y avoir une compensation derrière, en fait. Donc, d'une manière ou d'une autre, ça ne peut pas servir à grever le budget de la Ville pour répondre à notre Conseiller.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : ça fait l'objet d'un amendement, Monsieur le Bourgmestre, parce qu'alors, il faut refaire le vote ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, mais on va passer à la deuxième partie et on verra s'il y a des amendements.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On a dit OUI pour le plan TANDEM que vous nous proposez ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est oui ? OK

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILVAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, DUFRANE, Mme LAGNEAU

1 ABSTENTION : M. BOUCHEZ

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je mets aux voix l'article 2.

Madame KAPOMPOLE, si j'ai compris ce que vous m'avez griffonné, vous voulez garder l'article 3 de Monsieur BOUCHEZ. Cela veut dire que vous ne remplacez pas l'ensemble mais les articles 1 et 2 ?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Alors, en fait, il s'agit ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Si vous voulez garder l'article 3, vous remplacez les articles 1 et 2 puisqu'il y a 3 articles.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : L'article 3 concernant le fait, évidemment ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'article 3 c'est « que d'éventuels surcoûts de cette mesure ne soit pas répercutés sur les citoyens via les impôts et taxes communaux ».

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Oui, bien sûr, il est hors de question d'avoir ... C'est vrai que c'est important quand même de préciser, de ne surtout pas laisser Monsieur BOUCHEZ dire n'importe quoi ...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, vous remplacez les articles 1 et 2 proposés dans la motion déposée par Monsieur le Conseiller BOUCHEZ, par les décisions suivantes et c'est le texte qui a été distribué ?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : OUI.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, excusez-moi, mais là aussi, c'est vraiment pour la compréhension, je vous assure, je ne reviens pas sur le fond, mais même l'auteur des amendements ne comprend pas ce qu'on amende. A un moment, comment voulez-vous que nous, on comprenne en votant ? Cela veut dire quoi ? Concrètement, quel est le texte qu'on va voter maintenant ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et bien, donc, Madame KAPOMPOLE voulait remplacer l'ensemble des décisions. Vous avez plaidé notamment pour maintenir l'article 3, elle dit :

oui, je suis d'accord avec l'article 3. Donc, seuls les articles 1 et 2 sont modifiés par son texte. Donc, je mets aux voix ses modifications de l'article 1 et 2 et puis, je mettrai aux voix l'article 3 puisque c'est le seul article qui n'a pas été modifié de votre propre motion.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, alors Madame KAPOMPOLE doit faire un sous-amendement à son propre amendement, parce qu'elle demande de remplacer tout le texte mais elle veut rajouter un élément.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Elle est l'auteur de l'amendement, elle peut corriger son amendement jusqu'au moment où on le vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAEPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILVAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, MEUNIER, MARNEFFE, M. DI RUPO

5 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, DUFRANE, Mme LAGNEAU

2 ABSTENTION : MM. BOUCHEZ, BEUGNIES

Mme Charlotte de JAER, Conseillère : Oui, mais je pense que plus personne ne comprend pour la simple et bonne raison que la majorité, l'ancienne faisait la même chose, a pour habitude de proposer comme amendement des textes qui suppriment entièrement le texte d'avant et ça, ce n'est pas un amendement. A un moment, si on voit le R.O.I., et je vais dire, on l'avait fait pour le T.T.I.P., on l'avait fait pour plein de choses, et c'est une habitude qu'a la majorité, quelle que soit son partenaire, alors, évidemment, les gens n'y comprennent plus rien. Sinon, c'est logique de faire sous-amendement, amendement, texte principal, sauf est-ce qu'on peut vraiment considérer que le texte de Madame KAPOMPOLE est un amendement puisqu'il supprime entièrement l'autre ? Non, c'est une contre-proposition. Donc, à un moment, je ne dis pas qu'on doit le faire maintenant parce que tout le monde a envie qu'on sache si nos travailleurs âgés vont pouvoir réduire leur temps de travail pour être remplacés par des travailleurs plus jeunes. Je propose qu'à un moment, dans le R.O.I., on fasse quelque chose quand c'est une contre-proposition qui vient sur la table et que ce n'est pas un amendement. Donc, OUI, pour la contre-proposition de Madame KAPOMPOLE qui est

concrète. Mais, ce n'est pas un amendement, un amendement ne vise jamais à supprimer tout le texte, si on faisait ça dans un Parlement, ce serait la fin du monde.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. C'est l'amendement qui est mis au vote et je prends acte que c'est OUI.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je suis obligé de m'abstenir, je n'ai pas trop le choix.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous vous abstenez ?

M. John BEUGNIES, Conseiller : Je vais justifier puisqu'on peut justifier son abstention. Je n'ai pas trop le choix, parce qu'en fait, vous faites tout pour qu'on ne comprenne rien, vous faites tout pour que le simple citoyen ne comprenne rien du tout. Donc, finalement, je suis obligé de m'abstenir.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, simplement aussi, dans la même veine de ce qu'a indiqué Monsieur BEUGNIES et Madame de JAER, en fait, le plus absurde dans cette histoire, c'est qu'à la fin, vous allez voter la motion que j'ai déposée, mais elle est tellement amendée, qu'en fait, il n'y a quasiment plus rien de ce qui a été déposé initialement. Donc, je vais dans le même sens que Madame de JAER, ça devient vraiment un non-sens. Alors, vous vouliez peut-être me faire plaisir ce soir, mais déposer une contre-motion, elle a priorité de toute manière sur celle de l'opposition et vous votez sur votre texte. Mais, alors, déposez un texte clair, avec les articles et les considérants qui se suivent et comme l'a dit Monsieur BEUGNIES, les journalistes, le public et nous-mêmes, on comprendra. Je dois avouer, à un certain moment, je me suis même abstenu n'étant pas sûr de ce que j'allais faire. Franchement, ça devient absurde, d'autant, en plus, je n'ai pas envie qu'on dise que c'est ma motion, alors que vous l'avez amendée de telle manière qu'il n'y a plus rien de ce que j'avais déposé initialement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien sûr, je vais terminer par ça. Je voudrais simplement, parce que j'entends ce que vous dites, je comprends la complexité, ce n'est pas moi qui ait demandé le vote nominatif, ça prend du temps, on aurait vraisemblablement pu faire autrement, mais on l'a demandé. Donc, c'est de droit quand on le demande, nous le faisons. Bien entendu, ça alourdit tout le débat. Par ailleurs, je rappelle sans vouloir que la comparaison soit raison, mais quand on est, par exemple, pour expliquer, pour exprimer le fait que les amendements sont ce qu'ils sont et rien n'est prévu ni sur la longueur ni sur la manière, au Parlement, que ce soit au niveau régional, au niveau national, il y a toujours des motions qui sont présentées et à un moment donné, il y a la motion pure et simple. Donc, non seulement, il n'y a pas un amendement comme l'a fait Madame KAPOMPOLE en scindant en deux les attendus et les articles, mais purement et simplement, il n'y a plus rien de la motion

qui est présentée. Donc, dans la pratique des débats démocratiques, ça se fait d'une manière courante. Je comprends que ce soit fastidieux, mais nous en avons presque terminés. Il me reste un dernier point qui est le seul article non amendé de la motion de Monsieur BOUCHEZ qui est que l'éventuel surcoût de cette mesure ne soit pas répercuté par les citoyens via les impôts et taxes communales.

ADOPTE à l'unanimité

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, ça se résume au texte de Madame KAPOMPOLE, avec l'article 3 de Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ et le sous-amendement d'aller voir ailleurs, notamment à Floreffe et à Silly.

ADOPTE – 51^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'incident est clos. On passe alors à une autre proposition de Monsieur BOUCHEZ sur la taxe kilométrique. Je vous en prie Monsieur BOUCHEZ.

6^e Objet – 2 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons en vue de demander le retrait ou la compensation de la taxe kilométrique pour les communes et les intercommunales. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ. Cabinet du Bourgmestre

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Vous parlez extrêmement souvent des impacts des différentes décisions de niveau de pouvoirs supérieurs, vous l'avez d'ailleurs évoqué encore récemment il y a quelques mois. Ici, il s'agit de la taxe kilométrique, la taxe kilométrique, elle n'est pas neutre, puisqu'elle va impacter le citoyen, c'est d'ailleurs une manière totalement détournée de taxer le citoyen puisque c'est ce que fait le Gouvernement wallon ? Il dit : « moi, je vais mettre une taxe pour les transporteurs, soi-disant pour préserver le réseau. Alors, ça, c'était vrai pour les transporteurs internationaux, mais cette taxe touche également les transporteurs locaux, mais aussi des voies d'accès qui sont soi-disant dans le réseau structurant mais qui ne relèvent certainement pas des autoroutes fréquentées par les gros transporteurs et, en tous cas, il y a déjà une liste d'exceptions qui existent, cette liste d'exceptions intègre, par exemple, les camions de pompiers, mais on n'a pas jugé bon d'intégrer, par exemple, les camions de la commune, les camions de ramassage des déchets et toute une série de véhicules qui rendent des missions de services publics, même

chose pour les sous-traitants. Alors, cette façon de faire n'est pas très correcte à l'égard des citoyens puisqu'on ne taxe pas directement, mais bien évidemment, cette taxe va se répercuter via sa taxe immondices qui va augmenter de manière significative l'année prochaine. On va également faire augmenter le coût pour le citoyen via des impôts ou des factures, puisque des sous-traitants vont devoir impacter le coût de cette mesure auprès des citoyens ou même la Ville directement, qui, à chaque fois qu'elle devra faire appel à un sous-traitant aura un coût plus important à devoir faire payer et supporter par les citoyens. Alors, de ce fait, Monsieur le Bourgmestre, vous savez très bien que cette taxe kilométrique n'est pas neutre sur le plan budgétaire pour la Ville, donc, vous savez aussi que vous devrez à coup sûr la répercuter sur le citoyen mais le citoyen souffre déjà de toute une série d'augmentations de coûts. Tout à l'heure, on a un des collègues qui se plaignait que ce n'était pas d'intérêt communal, moi, il va falloir m'expliquer comment le temps de travail des agents communaux n'est pas d'intérêt communal ou la taxe kilométrique qui va faire peser sur le citoyen n'est pas d'intérêt communal, mais, c'est original, il faut entendre de tout, mais en tous les cas, ici, on a véritablement une répercussion directe sur les citoyens. Alors, Monsieur le Bourgmestre, la motion qui est présentée aujourd'hui vise, en fait, non pas à supprimer la taxe kilométrique, ce n'est pas l'enceinte adéquate pour ce faire, mais bien en compenser les effets pour la Ville et donc, pour le citoyen. Et donc, ce qui vous est demandé, Monsieur le Bourgmestre, ce qui est demandé à l'ensemble des collègues ici, c'est de voter un texte qui prévoit le fait que cette taxe kilométrique soit compensée par le Gouvernement wallon, c'est tout à fait envisageable, c'est d'ailleurs une demande de la Ville en ce qui concerne les effets du Task Shift, c'était de compenser, c'est une demande d'ailleurs de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, c'est une demande de l'Union des Villes et Communes Bruxelloise et de faire en sorte que ce soit totalement indolore pour les communes. Autre possibilité, c'est simplement pour la Région Wallonne, ce sera encore plus simple, c'est de mettre dans sa liste d'exemptions, de prévoir l'ensemble des véhicules communaux qui rendent un service public ainsi que les sous-traitants qui ont des contrats avec la Ville de Mons et donc, leur permettant que pendant qu'ils exécutent ce contrat, ils ne doivent pas payer cette taxe kilométrique qui, je le rappelle, est quand même de 20 cents du kilomètre. Donc, c'est loin d'être neutre, c'est un coût qui est significatif qui, pour l'expliquer de manière encore plus simple et aussi pour ceux qui feront état de nos débats, qui va de manière certaine, augmenter la taxe immondices puisque si le ramassage des immondices coûtait avant 100 euros par camion et bien, selon la zone dans laquelle vous êtes, selon la route utilisée par le transporteur, ce sera peut-être maintenant 110 euros, 120 euros que coûtera le ramassage. Et donc, Monsieur le Bourgmestre, je vous

demande simplement en tant que grande ville de Wallonie, en tant que figure politique aussi parce que tout à l'heure, vous avez dit vous êtes Bourgmestre de la Ville de Mons, oui mais vous n'êtes pas deux, il n'y a pas Elio d'un côté et DI RUPO de l'autre, il y a un Bourgmestre de la Ville de Mons qui a plusieurs qualités. D'ailleurs, vous aimez parler de vos différentes qualités lorsqu'il s'agit d'aller chercher des subsides à gauche et à droite, on dit souvent la personnalité du Bourgmestre a joué, mais je crois qu'il faut assumer jusqu'au bout le fait qu'on ait une personnalité politique, ce dont je vous félicite, peu de gens arrive à faire ce que vous avez réalisé et donc, mettez-le au service de la Ville de Mons. Oui, Monsieur MANDERLIER, j'ai beaucoup de respect pour le parcours des uns et des autres, ça ne veut pas dire qu'on a une communion d'idées, mais, en tous les cas, je vous demande de mettre aussi cette qualité-là au service des montois et de faire en sorte que cette taxe kilométrique soit, soit compensée, soit, je dirai stérilisée pour les missions qui sont exercées dans l'ensemble des villes et communes de Wallonie, à commencer par la nôtre. Je vous remercie. M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Madame KAPOMPOLE, je vous en prie.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, j'ai des amendements à déposer, puis-je me permettre de les distribuer maintenant ? Merci Monsieur le Bourgmestre, juste en préambule rappeler tout de même l'importance de la redevance kilométrique pour la Wallonie et notamment pour son réseau routier, autoroutier et plus largement pour l'infrastructure puisque les voies d'eau sont aussi concernées. Je pense aussi que c'est tout un secteur qui est demandeur, parce que cela signifie également de nouveaux marchés, de nouveaux marchés publics et donc, également du travail et nous en avons bien besoin, comme ça a été souligné lors du débat précédent. Peut-être aussi rappeler que la Fédération Belge des Entreprises et de l'Industrie automobile considère qu'il s'agit justement, en matière de redevance, d'un premier pas vers une fiscalité plus intelligente et liée aussi à la façon dont les véhicules sont utilisés, et notamment aux avantages d'avoir des véhicules moins polluants, on parle de la norme euro 6 pour les véhicules concernés. Juste signaler aussi qu'il s'agissait tout de même pour cet amendement de mettre en évidence évidemment la décision du Gouvernement Wallon et singulièrement du Ministre FURLAN, à savoir trois millions d'euros repris à l'ajustement qui ont été prévus par lui-même et par l'ensemble du Gouvernement, pour justement arriver à compenser les mesures prises en terme de redevance kilométrique, qui impactent en effet les communes. Et donc, on le voit, il y a à certains niveaux de pouvoir, des mesures d'accompagnement des Pouvoirs Locaux qui existent et qui sont concrètes. L'idée aussi, c'est de charger les Services Techniques d'évaluer dans les délais les plus courts possibles, la façon dont on pourrait introduire une demande de subsides dans

ce cas, pour justement œuvrer vers l'adaptation de véhicules, aux normes environnementales et donc, d'avoir des véhicules les moins polluants possibles.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Qui souhaite prendre la parole ? Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je prends connaissance de l'amendement en séance, comme à l'accoutumée. J'avais déjà fait la remarque, mais ici, on a les chiffres précis, on parle donc de 43 véhicules qui entrent dans le champ d'application du décret et 42.000 euros par an pour l'impact de la Ville, ce qui fait que chaque véhicule de la Ville parcourt par an 4.883,73 km. J'avais déjà fait la remarque, je ne sais pas si j'avais eu une réponse, je ne pense pas, je pense qu'à ce moment-là, il y a matière à réfléchir sur la bonne gestion du garage de la Ville parce que, 4.880 km/an par véhicule, je pense que tous les véhicules, à ce moment-là, ne sont peut-être pas indispensables. Quant à la motion, je pense qu'elle retire tout le but de ce qu'on demandait, je laisserai mes collègues se prononcer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Vous souhaitez encore le vote nominatif ou est-ce qu'on peut y aller par groupe ? Oui, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Non, il n'y aura pas de difficulté pour le vote par groupe. Par contre, sur le fond, en plus des considérations que mon collègue Hervé JACQUEMIN a évoqué qui pose questions, c'est très bien de dire tout ça, mais vous ne répondez pas à l'ensemble des sous-traitants, vous ne répondez pas à la question de la taxe immondices, on le sait, c'est un sujet ... Il ne faudra quand même pas sur cette taxe immondices arriver en avril de l'année prochaine et lever ses bras au ciel en disant « mais comment est-ce possible que la facture de l'HYGEA soit si élevée, et maintenant, et bien oui, on va devoir la répercuter sur le citoyen. C'est le même manège depuis 2012, c'est qu'à chaque fois – et j'en avais parlé, j'avais dit on doit prévoir à l'avance qu'on va avoir des augmentations - pour deux raisons. On n'a plus de réserve au sein de l'HYGEA, donc, maintenant, les surcoûts sont directement impactés sur notre facture et en plus, maintenant, s'ajoute la taxe kilométrique. Donc, à un moment donné, il faut se dire et il faut le dire maintenant qu'on accepte que l'ensemble des Montois payent leurs taxes immondices plus chère l'année prochaine. Alors, moi je sais que d'autres partis politiques sont très à cheval sur cette question. Prenons le cas du PTB qui est souvent intervenu en la matière, qu'on prenne juste une position claire, parce que ça, excusez-moi, mais ces amendements, on avait dit qu'on parlait de l'intérêt de Mons au Conseil Communal de la Ville de Mons, il n'y a rien dans ces amendements dans l'intérêt des Montois, c'est juste dire « ah , Monsieur FURLAN, il a bien marché, il a bien fonctionné parce qu'il va nous coûter 40.000 euros et il nous en

rembourse 22 » ... c'est sympa quand même non ? Il ne nous en prend que 20 ... Allez, il faut arrêter de rigoler. Vous ne considérez pas la taxe au niveau de l'HYGEA, vous ne considérez pas les factures de vos sous-traitants et surtout, vous acceptez malgré tout de prendre un surcoût qui va être répercuté sur le citoyen et c'est ça que je trouve qui n'est pas correct, c'est qu'on dit bien, en plus, il ne faut surtout pas augmenter les impôts, l'IPP, etc... Je crois que l'ai vu ... Considérant enfin l'engagement de la nouvelle majorité dans son programme de s'opposer une augmentation de l'IPP, comme si l'ancienne majorité voulait absolument l'augmenter, mais en tous les cas, ce qui est quand même paradoxal, c'est que vous dites que vous vous opposez à ça, mais d'un autre côté, vous acceptez quand même que des taxes annexes, elles, augmentent et elles vont augmenter par un effet automatique. Donc, allez, il faut arrêter l'hypocrisie ; dites oui, la taxe immondices va augmenter, on ne sait rien y faire. Et alors, ce qui est quand même formidable, c'est que votre considérant n° 1 – là, je suis désolé Madame KAPOMPOLE, mais à un moment, quand on écrit des choses, il faut quand même que ça ait du sens – Considérant l'instauration d'un prélèvement kilométrique en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles, dans l'objectif de faire contribuer les transporteurs étrangers qui traversent le réseau structurant belge, les transporteurs étrangers, depuis quand les camions de l'HYGEA, les camions de la Ville de Mons, les camions de nos sous-traitants qui sont des types qui sont à Nimy, en Flandre, depuis quand ces camions ce sont des camions étrangers qui abîment le réseau structurant ? ça n'a pas de sens. Votre premier considérant vient en fait confirmer l'intérêt de la motion que je dépose. Donc, éventuellement, on va garder votre premier considérant et vous allez reprendre la motion qu'on a déposée initialement, mais nous expliquer que c'est fait pour les transporteurs étrangers et d'un autre côté accepter l'augmentation de la taxe immondices pour les montois, ça, je dois vous avouer que c'est un raisonnement que je n'arrive pas à percevoir. Donc, de grâce, un peu de cohérence, soit alors, vous admettez aujourd'hui, mais on l'acte, que la taxe immondices sera plus élevée l'année prochaine. Je suis certain que les montois vous seront gré de cette décision. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, plus de remarques ? Je mets d'abord conformément au Règlement d'Ordre Intérieur, les amendements. Donc, il y a un premier amendement qui remplace l'article, les considérants de la motion déposée par Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ. Est-ce que je vais en vote nominatif ou bien je peux y aller par groupe ? Par groupe

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILVAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. DI RUPO

6 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'article 2 est de remplacer l'ensemble des décisions proposées dans la motion déposée par Monsieur le Conseiller BOUCHEZ par les décisions suivantes 1 – 2.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILVAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. DI RUPO

6 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, DUFRANE, Mme LAGNEAU

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE – 52^e annexe

6^e Objet – 3 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons en vue d'établir une indemnisation des commerçants touchés par les travaux exceptionnels menés par Breg en vue de l'éventuelle implantation de Primark. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons au 3^{ème} objet qui est une indemnisation des commerçants touchés par des travaux exceptionnels menés par BERG en vue de l'éventuelle implantation de PRIMARK. Monsieur BOUCHEZ, je vous en prie. C'est vous ça ? Pardon, excusez-moi, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Oui, Monsieur le Bourgmestre, je vous remercie. On en a un petit peu touché un mot tout à l'heure. On le sait, des travaux colossaux risquent

de démarrer dans le bas du piétonnier, on a eu l'occasion et on aura encore l'occasion de se prononcer sur la pertinence de l'installation d'un PRIMARK et sur les effets, sur le type de commerces qui est recherché. Mais, quoi qu'il en soit, les travaux ils seront là, qu'on soit d'accord ou non avec la mesure. Ces travaux, on nous a expliqué que ça n'aurait aucune conséquence ni sur le commerce ni sur la mobilité et on a beaucoup de mal à y croire, on a beaucoup de mal à y croire parce qu'on a eu le cahier des charges, le cahier des charges est colossal, ça aura des répercussions, il faudra sortir les camions qui vont participer au déblayage, il faudra permettre aux camions de pouvoir entrer sur le chantier et l'ensemble de ces éléments vont poser des difficultés. Ça va poser des difficultés en matière de mobilité, on en a parlé tout à l'heure, les shop and go qui sont dans le bas de la Grand-Rue, début rue de Bertaimont, il faut quand même bien s'imaginer, rue de la Petite Boucherie, rue Notre-Dame, donc, on voit bien le circuit des camions, puis ils doivent tourner dans le bas de la Grand-Rue, là, il y a des voitures qui sont stationnées des deux côtés. On ne parle pas de petits camions de livraison qui parfois ont du mal, on parle de 30 tonnes, voire au-delà, des camions de chantier, des engins de chantier, des convois exceptionnels, à certains moments. Donc, il faut quand même, à un moment donné « raison garder », nous expliquer, oh, écoutez, ne vous inquiétez pas, ça ne va rien changer. A la rigueur, on a même envie de vous croire, mais alors, il faut le présenter, on ne peut quand même pas, juste sur votre bonne mine dire, oui, il n'y a pas de problème, si il nous a dit que ça ne va rien changer, ça ne va rien changer. Il faut quand même à un moment donné présenter les choses, communiquer à l'égard des commerçants, à l'égard des citoyens pour qu'ils sachent. J'ai découvert qu'il y avait un vendeur de gaufres qui faisait de la résistance, apparemment, c'est réglé, il vendra peut-être ses gaufres dans le PRIMARK, et comme ça, tout le monde est content. Mais, fondamentalement, quand on voit ce genre de choses, ce n'est pas de nature à nous rassurer sur le sérieux de la mise sur pied de ce chantier. Le jour où on nous dit que le chantier doit commencer, là, on découvre qu'il y a quelqu'un qui ne veut pas quitter les lieux. Si c'est la même chose en matière de mobilité, avouez qu'on a quand même des raisons d'être inquiets. Alors, ici, le but, chers collègues, c'est finalement d'étendre un règlement qui a été adopté sous l'ancienne majorité et qui visait à indemniser les commerçants pour les travaux qui les handicapent de manière générale – ça fait du bien quand ça s'arrête la « fontaine » - qui les handicapent au quotidien et donc, cette décision avait été prise au début de la législature et pour un budget d'un peu moins 90.000 euros, visait les axes rue de Nimy – rue d'Havré, pour pouvoir indemniser les commerçants avec un plafond maximal de 1.000 euros. D'ailleurs, il y avait très peu de commerçants qui avaient fait appel à ce fond, puisque, de mémoire, ils étaient deux, il y a d'ailleurs peut-être quelque chose à

réfléchir par rapport à cela. Donc, l'idée, s'est simplement d'étendre ce règlement pour que ce règlement puisse être également être appliqué dans le cadre des travaux exceptionnels qui seront déployés par BERG en vue de l'installation d'un PRIMARK, l'installation éventuelle, parce que moi je n'ai toujours pas entendu PRIMARK, donc, nous verrons bien ce qu'il en est, mais en tous cas, ce qui est certain c'est que les commerçants vont subir des contraintes. Le périmètre est encore plus étroit qu'avant, puisque, on le voit, il y a le bas de la Grand Rue, éventuellement, également la rue des Capucins. D'ailleurs, pour l'anecdote, il serait quand même extrêmement intéressant que l'on ré-ouvre la place Léopold à l'occasion de ces travaux, parce que ça me paraît quasi inévitable, puisque lorsque le bout de la rue des Capucins sera encombré par ces travaux, on se dira certainement qu'il y a peut-être du sens de ne pas faire en sorte que toutes les voitures repassent par la rue des Capucins, mais que pour celles qui veulent reprendre le ring ou l'autoroute, elles puissent directement traverser cette place Léopold que le monde entier nous envie et pouvoir se retrouver devant Warocqué et là pouvoir repartir vers le Ring. Non, on a voulu absolument un piétonnier à cet endroit-là, on se demande d'ailleurs à quoi il est utilisé et je dois avouer que ce serait quand même un peu piquant que ce piétonnier soit ré-ouvert à l'occasion de ces travaux. Et donc, encore une fois, chers collègues, je crois qu'ici, la dépense pour la Ville est plus que raisonnable, puisqu'on a parlé dans le précédent budget de moins de 90.000 euros et l'ensemble de ces moyens n'ont pas du tout été utilisés, puisque les demandes ont été plus réduites que prévues, mais il est intéressant d'offrir cette possibilité aux commerçants de pouvoir faire face, parce que si, et je conclurai par là, il est très intéressant de leur dire qu'on y croit ou qu'on n'y croit pas d'ailleurs, que le PRIMARK va amener du flux qui va les sauver, il faut encore qu'en 2019, il soit là. Les dernières nouvelles, c'est qu'il y a quelques enseignes qui continuent des liquidations, par exemple, « Tant qu'il y aura des Hommes », on parlait de commerce de qualité, et ben voilà, un nouveau commerce dont les propriétaires ne croient pas au mirage PRIMARK et décident de partir en liquidation et d'arrêter les activités. C'est un beau commerce encore de moins au sein de la Ville de Mons, c'est regrettable, espérons qu'il en reste quelques un en 2019. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Monsieur le Chef de Groupe. Qui souhaite prendre la parole ?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : J'ai également des amendements à déposer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : En attendant qu'on le distribue, vous voulez bien avoir la gentillesse de les exposer ?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : Je les expose, Monsieur le Bourgmestre, peu importe les rires narquois et les sarcasmes, je continue le travail avec l'ensemble des collègues. Pour présenter ces amendements, en fait, je voudrais insister particulièrement sur trois points. Le premier concerne le fonds d'indemnisations justement en cas de travaux, rappelez-vous, ce fonds qui avait été présenté par le Collège et singulièrement par l'Echevin de l'Economie, constituait à l'époque, en tous cas, une innovation en Wallonie puisque aucune Ville, à part peut-être Liège, avait mis en place un fonds de ce type et il ne faut pas oublier qu'il y avait une condition impérative par rapport à cette indemnisation, à savoir que les commerces ne soient pas du tout accessibles. Ça c'est un premier élément, le deuxième élément que je voudrais mettre sur la table, c'est l'enjeu majeur pour notre Centre-Ville, pour son déploiement, pour son développement, à savoir attirer des investisseurs. Attirer des investisseurs en Wallonie, comme ailleurs, je pense, est vraiment en ces moments, en ces temps difficiles, une véritable gageure et je dois dire que la lecture, et je dirai la première lecture que j'ai eue de la motion, m'a vraiment mise en porte à faux à savoir que je me suis dite que c'était vraiment justement un contre-message, le contre-message absolu à envoyer aux investisseurs qui voudraient venir en centre ville en leur disant : « vous arrivez, hop, il faut absolument indemniser de cette façon-là ». Je dirais que le troisième élément que je voulais évidemment mettre en évidence dans ces amendements, c'est qu'après avoir pris connaissance de la mesure qui finalement consiste en une charge d'urbanisme, il est tout à faire clair que ce type de charge d'urbanisme qui implique un transfert d'argent est illégal, en tout cas, illégal en Wallonie et donc, je pense qu'il serait tout à fait dangereux de rentrer dans ce processus et c'est pour cela que j'ai déposé ces amendements avec mon collègue, Yves ANDRE pour le groupe CDH. Je voudrais aussi terminer par le montant. Encore une fois, comme je l'ai dit en préambule, M. le Bourgmestre, il me semble important dès qu'on dépose une motion qui a un impact de pouvoir dès le départ, regarder ce que cela signifie et ce qui a derrière en terme d'implication budgétaire parce que si ce montant peut sembler dérisoire pour vous, je pense que ce n'est pas le cas de tout le monde, donc, je soumetts ces amendements au vote de mes collègues.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui, Madame DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mme KAPOMPOLE et M. ANDRE par la voie du parti socialiste nous disent que c'est illégal, que l'Union des Villes et Communes Wallonnes confirme, est-ce qu'on peut avoir le document de l'Union des Villes et Communes Wallonnes étant donné que c'est illégal, moi, je veux bien croire Madame KAPOMPOLE, je veux bien croire M. BOUCHEZ, mais il faudrait qu'on me prouve, soit que c'est légal, soit que c'est

illégal, je trouve qu'amender une motion si elle est illégale, c'est un peu particulier, donc, moi, je propose qu'on postpose le point au mois prochain et qu'on puisse avoir un document qui nous dise si c'est légal ou illégal. Si, c'est illégal, alors, on refuse la motion, si, c'est légal, on en discute, là, on part sur un postulat pour lequel, pour ma part, je n'ai aucune preuve ni dans un sens ni dans un autre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà une proposition sage de Madame DE JAER. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : M. le Bourgmestre, je pense que la proposition est intéressante, il faudra juste faire en sorte qu'alors il faudra peut-être prévoir un effet rétroactif dans ce cas-là parce qu'on ne sait pas où en seront les travaux dans un mois mais j'attire l'attention sur deux aspects. Il y a un deuxième article dans ma motion qui indique que si ce n'est pas possible avec BREG, c'est la Ville qui doit l'assumer, alors, vous me présentez 80.000 euros voire peut-être 90.000 comme quelque chose d'insurmontable sur un budget de 170.000.000 je pense que cela va, il y a quand même des marges qui peuvent être retrouvées et je retiens aussi le fait qu'il faut faire très attention aux signaux que l'on envoie aux investisseurs, donc, cela veut dire que BREG sur un projet de 35.000.000 d'euros serait effrayé d'en payer 80.000, je dois avouer que dans la défense des promoteurs immobiliers et des multinationales qu'est PRIMARK, là, on est battu de très loin, félicitations pour cela mais objectivement, si le pouvoir public se résume à ne même plus pouvoir demander 80.000 euros à une boîte qui mène un projet de 35.000.000, je suis inquiet sur l'état de votre socialisme.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok. Oui, M. TONDREAU, puis M. HAMBYE.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Ce que je voudrais ajouter à ce que vient de dire M. BOUCHEZ et ce que Mme KAPOMPOLE a dit concernant la société BREG et ce que j'ai lu dans la presse il y a quelques jours, si j'ai bien lu. J'ai lu que la société BREG avec la Ville assistait à des réunions, nous sommes bien d'accord là-dessus, assister à des réunions où on convoquait toute une série de commerçants pour faire en sorte que ceux-ci vendent leurs biens à un prix extrêmement faible à la société BREG et je serai très content que la fois prochaine aussi, on examine ce sujet-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moi, je peux vous répondre, M. TONDREAU puisque je connais le dossier et pour que l'information soit précise. Il s'agit en réalité du Passage du Centre et j'ai tenu moi-même une réunion, l'Echevin était absent à ce moment-là où j'ai expliqué que la Région Wallonne avec les fonds FEDER nous octroyait des moyens financiers pour rénover le Passage du Centre. Il y a eu une discussion, il y avait une prise en charge de chaque privé de l'ordre d'une trentaine de pourcent ou vingt pourcent de mémoire et chacun a voulu rentrer chez soi et analyser la proposition. Après cela, nous avons été informés de ce

qu'un certain nombre de commerçants, de propriétaires dans le Passage du Centre avaient accepté de vendre leur bien à M. BREG et on a reçu une demande du Comité de Gestion, je ne sais comment on l'appelle en disant à la Ville « Mais d'un côté, il y a les fonds FEDER, de l'autre, un certain nombre de commerçants ont vendu leur bien, quand est-il exactement ? » Et pour clarifier la situation, on a tenu une énième réunion à nouveau où on a pu rappeler les différentes étapes où le représentant de BREG a expliqué qu'il avait je ne sais combien de pourcent d'acquis et qu'il cherchait des solutions pour un certain nombre de personnes. Les gens du Passage du Centre ne sont absolument pas obligés de vendre à qui que ce soit à BREG ou quelqu'un d'autre. Ils doivent veiller à leur intérêt mais on est devant une situation qui est complexe puisqu'il y a cette réalité où un certain nombre de commerçants souhaitent vendre leur bien, donc, on est là devant quelque chose qui mérite d'être mûri, on va soit dans un sens, soit dans l'autre.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : M. le Bourgmestre, là-dessus, je viens de vous écouter mais je voudrais un approfondissement sur les relations qui existent entre la Ville et cette société et quand je vois cet article de journal, quand on lit textuellement qu'un propriétaire dit poussé par la Ville, on lui conseille – c'est ce que j'ai lu dans le journal, je n'ai pas l'article avec moi mais je le relirai – dit simplement ceci, qu'on lui conseille de vendre à bas prix son magasin à cette société-là et que parallèlement, on demande des subsides, soit au FEDER, soit à Wallonie 2020, disons cela comme cela, pour pouvoir rénover complètement cet ensemble, on se demande pour qui on travaille ? Si la ville travaille pour la société BREG ou bien pour l'ensemble des petits propriétaires qui ont des difficultés à travailler et à être commerçant dans le Passage du Centre ? Cela, c'est une vraie question que je veux bien qu'on parle la prochaine fois.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous ai laissé parler, ayez la gentillesse et même la politesse de me laisser parler. Je vais simplement vous dire que cette appréciation est votre appréciation, qu'il y ait l'une ou l'autre personne qui ait envie de formuler un commentaire, c'est son droit le plus strict. Moi, en tout cas, aux réunions auxquelles, j'ai participé, je vous ai dit la stricte vérité et on est là, pour le moment, il faudrait d'ailleurs à un moment donné, qu'on puisse revoir, les propriétaires du Passage du Centre, pour savoir comment nous allons faire, nous avons toujours la disposition des moyens financiers pour rénover, il y a tout un discours d'un certain nombre de commerçants qui disent même rénové, cela n'ira pas dans les galeries, voilà, c'est une réalité, alors, les relations privées ne nous regardent absolument pas, seul, l'intérêt général prime pour nous, le reste, ce sont des relations particulières entre les uns et les autres et ils vendent au prix qu'ils veulent vendre et il n'y a d'aucune manière en tout

cas, là où j'ai participé, il n'y a aucune pression de quelque nature que ce soit, seul, l'intérêt général compte pour nous. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je crois qu'on peut résumer l'état de la situation, tous, autour de cette table, nous nous sommes préoccupés de la situation des commerçants et du commerce du centre-ville et particulièrement lors des travaux. Maintenant, il y a quand même quelque chose qui me frappe entre 2000 et 2015, alors que le MR était au pouvoir, on a fermé la rue de Nimy pendant 1 an, la rue de la Clef était fermée, la rue de la Coupe a été fermée, la rue des Capucins était fermée pour cause de travaux, la rue de la Petite Guirlande aussi, alors, maintenant, M. BOUCHEZ, depuis combien de jours, depuis combien de semaines, de mois, vous vous êtes engagé en politique mais franchement, je me pose des questions sur la manière dont vous avez des mémoires sélectives. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Juste pour préciser, M. le Bourgmestre, M. HAMBYE, ici, essaye de faire croiser des choses qui sont fausses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Essayons maintenant d'être bref.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Il est au Conseil communal depuis 2006, je pense comme moi et il devrait être au courant qu'un fonds de compensation avait été créé pour les commerçants pour les travaux publics.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Nous postposons à la séance prochaine cette proposition de motion et nous regardons l'aspect légal. J'en arrive alors à encore une motion de M. BOUCHEZ sur la Ville de Mons en vue de dynamiser l'offre touristique et de loisir pour la période estivale 2017. Je vous en prie, M. BOUCHEZ.

REMIS

Sortie de M. BEUGNIES = 36 présents

6^e Objet – 4 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons en vue de dynamiser l'offre touristique et de loisirs pour la période estivale 2017. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ. Cabinet du Bourgmestre

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : On allait passer peut-être directement aux amendements de Mme KAPOMPOLE mais je vais quand même la présenter pour la forme. Simplement, M. le Bourgmestre, je crois qu'il y a un constat qui s'impose à nous, c'est sur ce

bilan de la saison touristique, j'ai d'ailleurs vu et lu l'Echevin compétent en la matière qui m'a répondu via voie de presse, en disant « si le MR fait son bilan touristique sur la base d'une centre de loisirs éventuel au Grand Large et sur le fait qu'on n'ait pas pour le moment de camping, il est à côté de la plaque puisqu'on a doublé le nombre de groupes de visites », en général, je ne fais pas de la politique depuis longtemps, M. HAMBYE, mais en général, j'ai appris que quand un politique utilisait un pourcentage ou une comparaison, c'est que le chiffre absolu n'était pas non plus mirobolant et donc, c'était plus simple de le présenter d'une autre manière mais quoi qu'il en soit, ici, je reviens sur deux choses qui étaient d'actualité à l'époque de l'ancienne majorité, donc, vous voyez, M. HAMBYE, je n'ai pas de mémoire courte ni sélective, c'était à la fois de faire du Grand Large un centre de loisirs, je sais que maintenant, on essaye de nous dire l'inverse mais le rachat des ateliers Gobert avait cette vocation, on n'aurait pas investi plus d'un million d'euros juste pour avoir un parking de dissuasion qui est utilisé 3 jours par an, faut quand même à un moment donné, être sérieux et donc, il était prévu que sur la darse, on prévoit une série d'activités. A côté de cela, au niveau du Grand Large, il était également prévu qu'on ait le skate park, le skate park, c'est comme le parking, c'est l'arlésienne, peut-être qu'on aura les deux un jour, peut-être qu'on fera le skate park sur le toit du parking, cela, c'est peut-être une solution mais en tout cas, je pense que cela fait le même nombre d'années qu'on nous parle des deux projets mais quoi qu'il en soit, le but, c'était de faire un centre de loisirs, centre de loisirs pour lequel les Montois sont en demande, on a eu un fait qui peut prêter à sourire mais qui moi, ne me fait pas rire du tout, c'est qu'on a eu un début de petites émeutes là, lors des vacances puisque lors d'une période caniculaire assez proche de celle qu'on connaît aujourd'hui, les gens voulaient aller à la piscine et ce n'était plus possible de faire rentrer tout le monde, donc, il y a eu quelques mouvements de foule, c'est quand même symptomatique aussi du fait que quand vous ne pouvez pas partir en vacances et que vous habitez Mons, vous n'avez pas une foule d'activités qui s'offrent à vous et cela, je pense que c'est quelque chose auquel on doit être extrêmement attentifs parce que si le bilan touristique, c'est d'attirer des Allemands, des Anglais et des Flamands, c'est très bien mais c'est aussi et surtout d'offrir des services à ses habitants, on le sait, on est dans une région qui connaît de grandes difficultés financières et donc, on a une population qu'il faut particulièrement aider et à qui il faut offrir une série de services sur notre territoire, on n'a pas la chance d'être comme certaine commune du Brabant flamand ou du Brabant wallon où le taux de départ en vacances avoisine les 90 %. Premier aspect, le Grand Large surtout avec un point d'orgue, moi, je me souviens de l'interview de l'Echevin compétent qui avait été devant les caméras en mai-juin et annoncer fièrement, on pourra se

baigner au Grand Large, vous allez voir ce que vous allez voir, enfin, cela va être chose faite. Cet été, je suis passé devant, on ne pouvait pas se baigner au Grand Large, donc, je ne comprends pas et les informations qui me reviennent amèneraient à penser qu'on ne pourrait peut-être même pas se baigner l'année prochaine, donc, gros point d'interrogation autour du Grand Large. Deuxième gros point d'interrogation, c'est notre camping. Mons n'arrête pas de dire et j'y reviendrai dans le cadre des résultats de Mons 2015 à une autre occasion, on n'arrête pas de dire qu'on veut faire notre développement économique sur la base du tourisme et particulièrement du tourisme culturel, du tourisme d'affaires, en tout cas, en ce qui concerne le tourisme tout court, en période estivale, ne pas avoir de camping est quand même problématique puisqu'on se prive de toute une série de personnes qui choisissent ce mode de vacances, soit par choix, soit par raison économique et force est de constater que le camping est au point mort. Nous plutôt que de vous faire le même constat l'année prochaine et je sais qu'à chaque fois, qu'on dépose une motion, qu'on fait une remarque, ce n'est pas toujours bien pris parce que voilà, ce n'est pas agréable mais objectivement, on ne devrait pas faire cela, on devrait se taire et revenir en septembre de l'année prochaine vous répéter la même chose et attendre surtout 2018 pour pouvoir encore vous le dire parce que cela m'a toujours fait rire, l'opposition constructive, l'opposition constructive consisterait à être sympa, non, c'est à faire des propositions et donc, on dépose cette motion parce qu'on est bien conscient d'une chose c'est que si vous lancez les marchés publics maintenant, on n'est même pas encore certain et on a l'honnêteté de le reconnaître tout en étant dans l'opposition, on n'est pas certain, si vous lancez les marchés publics maintenant, que vous serez à temps, pour 2017, en tout cas, de réaliser l'ensemble des opérations, donc, ce que nous vous proposons, très concrètement à travers cette motion, c'est quoi ? C'est que vous déposiez pour le prochain Conseil Communal, un calendrier avec ce qui sera faisable en 2017 que ce soit pour le parking et le Grand Large, ce qui serait réalisable ou réalisé dans les mois et années suivants et qu'on puisse se tenir à cette ligne de conduite pour ne pas devoir faire comme l'a fait l'Echevin à de multiples reprises, aller faire une annonce dans le journal et puis après, se rendre compte que l'annonce n'est pas suivie d'effet, c'est démotivant, cela ouvre à la critique et je pense que personne n'a à y gagner. Je crois que par ailleurs, déposer un tel plan permettrait, cela ne fera pas un plan de ville, ça c'est clair, on l'attend, ce projet de ville mais cela permettrait en tout cas, sur un élément fondamental qui est le tourisme, qui est le loisirs, ce sont des secteurs que la majorité a choisi de poursuivre comme moyens de développement économique et bien que sur ces secteurs, on ait déjà un horizon sur des petites choses mais la politique communale est faite d'une succession de petites choses et donc, je crois que c'est dans l'intérêt de tout le

monde de travailler dans un calendrier transparent, connu de tous et efficace aussi pour les services qui au moins auront une direction dans laquelle aller. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, Madame la Chef de groupe.

M. Joëlle KAPOMPOLE, Conseillère : M. le Bourgmestre, puis-je vous proposer des amendements à cette proposition de motion ? Très bien, alors, je propose une présentation en quatre points. Tout d'abord, je voudrais insister, moi, au contraire, sur le bilan positif en cette période estivale 2016, je pense qu'il faut à la fois saluer le travail du Collège et des équipes concernées, que ce soit l'équipe managée par Natacha Vandenberghe au niveau de VisitMons, comme l'équipe du Pôle muséal, par Xavier ROLAND et rappeler quand même quelques succès, je pense à la Nuit des Musées, c'est quand même 10.000 visiteurs, je pense que Madame l'Echevine l'a communiqué récemment, or, c'était payant, cette année-ci, donc, on peut se dire que cela a vraiment fonctionné comme on le voulait. Le dimanche toqué avec plus de 2.400 personnes, j'oublie les différentes expos et donc, je pense qu'il est important par rapport au travail qui est réalisé dans cette Ville de pouvoir souligner les avancées positives. Mon deuxième point concernera l'aspect plus baignade parce que c'est vrai et d'ailleurs, je vérifiais encore aujourd'hui ce qui ressortait au niveau du Service Public de Wallonie concernant la qualité de l'eau de baignade en lien avec le contrat de rivière qui est présidé par notre collègue, Jérôme MANDERLIER, à l'heure actuelle, pour le 06 septembre 2016, la qualité d'eau de baignade sur le Grand Large, c'est de satisfaisant à bon, donc, on est dans ce cas de figure-là et je voudrais quand même rappeler la difficulté par rapport à l'autorisation de baignade à soumettre à cet endroit puisque et c'est d'ailleurs passé en conseil d'administration du port de plaisance dans lequel siège le MR, il s'agit d'une zone particulièrement concernée qui est une zone de peu de profondeur pour laquelle, on le sait, il y a des dépôts dans le fond et on le sait qu'il faut toujours avoir une certaine prudence par rapport à tout ce qui est dépôt dans le fond de nos eaux, de nos voies d'eau et je voudrais aussi dire qu'en termes de responsabilité, à partir du moment où la responsabilité du port de plaisance est engagée et donc de la Ville, je pense qu'il y a lieu d'être prudent et de continuer à prendre les contacts que prend d'ailleurs l'Echevin avec les différents services concernés de la Région Wallonne notamment. Concernant le camping, là aussi, je m'étonne comme pas mal de collègues ce soir d'avoir des questions de ce type, des réflexions de ce type par rapport à un dossier qui a largement été géré par le MR lorsqu'il faisait partie de la majorité, donc, vous le savez, il y avait eu un premier cahier spécial des charges qui avait été rédigé, on sait bien que les différents critères trop

complexes avaient donnés lieu à la décision de plutôt retravailler sur celui-ci, qu'il y a donc, un travail de réécriture pour simplifier ce cahier spécial des charges et que finalement, il est important quand même de souligner par rapport au camping que le camping n'est pas non plus la mesure-phare du plan stratégique puisqu'on évoque aussi l'absence de plan stratégique au niveau du développement touristique, or, le moins que l'on puisse dire, c'est que différents plans stratégiques ont été à la fois rédigés par le Collège avec l'Echevin du Tourisme à la fois analysés, discutés, amendés et je pense que le dernier amendement date de 2016, donc, on peut le dire, il y a différents axes majeurs, on les connaît, c'est à la fois, l'aspect nouvelles technologies par rapport à notre tourisme culturel, on sait que notre Ville est un lieu de mémoire qui attire des personnes d'origine étrangère et je pense que cela est important de le souligner, qu'il y a vraiment tout un travail aussi lié à notre gastronomie puisque finalement être à Mons, c'est aussi avoir la chance de manger vraiment de façon très qualitative et cela, on ne le dira jamais assez, ce n'est pas le cas nécessairement partout, bref, je pense que lorsqu'on sait que finalement 1 % des visiteurs qui passent dans notre Ville sont intéressés par le camping, je pense qu'en faire un axe majeur d'une motion, c'est quand même manquer à mon sens de recul et enfin, je terminerai par le Grand Large parce que là aussi il s'agit d'un dossier qui a été porté de longue date, c'est un projet de grande haleine, on le sait et il faut d'ailleurs le souligner, à l'heure actuelle, c'est déjà un pôle d'attraction majeur, le Grand Large, par la piscine de Mons, le centre montois de médecine sportive, on le sait, on a vraiment toute une série de brocantes qui s'organisent là, donc, c'est déjà un endroit qui a – je dirais – le vent en poupe, c'est déjà un endroit qu'à la fois les Montois et les gens des environs apprécient de voir mais comme on l'a mis en évidence, ici, lors de différents débats, pour lui donner une encore une vocation avec beaucoup plus d'ambition, il y a un travail qui est réalisé avec une étude commanditée par l'IDEA et je pense que le MR le sait très bien, étude qui est en cours, qui nécessite toute une série d'adaptations qui ont été demandées d'ailleurs par le Collège et qui sont justement en ce moment en train d'être réalisées, donc, je voudrais juste mettre en évidence le fait que je pense qu'on doit être plus constructif que cela au sein de notre Conseil Communal, je pense que c'est important de pouvoir remettre les pendules à l'heure par rapport à toute une série d'affirmations et c'est vrai que lorsqu'on le dit de façon assez volontariste, on a parfois l'impression que la personne à raison, je ne pense pas, en tout cas, c'est vraiment le propos de cet amendement, PS-CDH pour montrer à quel point, nous sommes dans une logique dynamique par rapport à notre politique touristique

et culturelle et j'en remercie d'ailleurs l'ensemble du Collège pour ce travail qui est magistralement réalisé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame la Chef de groupe. Oui, M. le Chef de groupe, je vous en prie.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : A un moment, j'ai cru que Mme KAPOMPOLE allait dire que c'était moi qui avait rédigé le cahier des charges du camping puisque largement géré par le MR, il va falloir m'expliquer en quoi surtout que je ne sais plus si vous étiez encore à la table du Collège mais il y avait deux échevins dont moi et celui de la Régie qui avait émis quand même que par exemple, le nombre de caravanes à accueillir était quand même important vu la taille du site mais bon, après, on se dira que – de caravanes ou de camping-cars, je ne sais plus mais il y avait un nombre qui était totalement disproportionné par rapport à la taille du site, cela avait été émis lors des discussions, donc, c'est un tout petit peu surprenant de s'en inquiéter maintenant. Pour le reste, moi, je dois vous avouer que c'est un truc que vous aimeriez me dire souvent mais c'est vrai qu'on récolte ce qu'on sème parce qu'à un moment, vous rappelez dans votre motion que le plan d'eau n'appartient pas à la Ville de Mons mais au SPW, que ce site est en outre une zone partagée entre différents utilisateurs, etc... alors, moi, je ne comprends pas pourquoi c'est l'Echevin de la Ville qui va devant les médias pour nous expliquer que ce plan d'eau va être exploité, qu'il y aura des gens qui pourront se baigner, faut pas aller faire sa promo sur le dos des autres, à un moment donné, si, c'est le SPW, alors le SPW communiquera sur la question mais c'est un tout petit particulier de voir un Echevin qui s'attribue finalement le travail du SPW. Pour le reste, Madame KAPOMPOLE, moi, je veux bien tout ce que vous voulez par rapport à votre motion mais je suis aussi surpris parce que vous me demandiez de préciser budgétairement les impacts, je vous dis juste que je suis parfois surpris du nombre de chiffres et de l'actualisation des chiffres que vous avez pour un groupe politique, franchement, il va falloir m'expliquer à quel moment l'Office du Tourisme a publié un tel détail de chiffres et à quel endroit vous y avez eu accès avec autant de précisions mais cela, c'est encore autre chose, en tout cas, ce que je reproche à vos amendements, Madame KAPOMPOLE, c'est que je vous parle du ciel et vous me répondez en me parlant de la terre, c'est-à-dire que cela n'a rien à voir, qu'est-ce que vous proposez là-dedans pour que le camping ouvre, qu'est-ce que vous proposez là-dedans pour avoir un projet global en matière de Grand Large, vous nous parlez d'une brocante, il y a eu combien de jour de brocante entre juillet et août sur le Grand Large, moi, je n'étais pas au courant mais j'apprends quelque chose mais il n'y a pas dû en avoir durant deux

mois et donc, c'est très intéressant – vous savez, M. HAMBYE, vous avez peut-être eu la chance de partir en vacances mais il y a plein de gens, ce n'est pas le cas et je peux vous dire que ce n'est pas votre brocante qui a pu les satisfaire, donc, ce serait quand même intéressant d'avoir un plan global en la matière mais ici, qu'est-ce qu'on nous demande, on nous demande de trouver formidable un plan d'action qui a été arrêté en 2008, cela tombe bien, on est quand même en 2016 et pour le reste, on nous demande de se féliciter de ce qu'on a et je conclurai par là, je pense que c'est une différence fondamentale entre nous. Nous considérons que la politique, c'est améliorer ce qui ne va pas, alors, c'est bien ce qu'on a réalisé, c'est très bien mais quand on se le dit une fois, c'est bon. Déposer des amendements pour se féliciter de ce qu'on a réalisé alors qu'on a juste fait son job, que ce soit vous, que ce soit nous, que ce soit le CDH ou n'importe qui, je trouve que c'est un tout petit peu indécent, ce qui compte, c'est de régler les problèmes qui sont présents, les problèmes, il y a deux axes qui sont importants, je ne vois rien dans votre motion qui permettrait de résoudre ces difficultés et cela, je pense que c'est extrêmement dommageable parce si vous aimez souvent me faire la leçon sur le sens de l'intérêt général, je pense que le sens de la politique, c'est de faire et de ne pas nécessairement s'auto-congratuler en permanence, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Chef de groupe. Oui, M. JACQUEMIN, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Premièrement, je remercie Madame KAPOMPOLE de nous présenter le bilan du Collège en matière touristique, c'était d'ailleurs le point 1 de la motion de mon collègue, donc, voilà, qui est déjà fait. Deuxièmement, pour le camping, je me souviens très bien du dossier pour être intervenu là-dessus et le cahier des charges a été présenté début 2015, effectivement, il y avait deux groupements de Montois qui étaient prêts à s'y investir et effectivement, pour différentes raisons, cela n'a pas été possible et donc, la Ville a fait exploiter durant l'année 2015, le camping mais on sait donc déjà depuis plus d'un an et demi que le cahier des charges était trop compliqué et ici, Madame KAPOMPOLE, de part son amendement, nous dit qu'il est en rédaction mais moi, je pose la question au Collège, le cahier des charges est-il en rédaction, peut-on s'inscrire dans un calendrier, peut-on espérer la réouverture pour 2017 ou un peu plus tard, le printemps 2018 ou plus tard, voilà, cela, c'est une question au Collège. Quant au Grand Large, le Grand Large est en zone ludique depuis au moins 20 ans, je n'oserai pas m'avancer plus mais je pense que c'est beaucoup plus. Dans le document de Madame KAPOMPOLE qui nous refait un peu aussi le bilan, c'est en étude à

l'IDEA, 20 ans pour faire des études, ok, ce sera 22, 23 ans. J'entends aussi qu'il y des institutions qui ne sont pas ludiques et qui comptent s'y implanter, donc, je ne comprends pas bien et donc, également, peut-on s'inscrire dans un calendrier par rapport au site du Grand Large, ce sera peut-être avril 2017, juillet 2018, mars 2024, est-ce qu'on peut avoir des dates pour juger sur pièce. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Y-a-t-il d'autres interventions ? Oui, M. TONDREAU, je vous en prie.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je voudrais faire quelques réflexions sur le texte de Madame KAPOMPOLE. Moi, je voudrais savoir si Madame KAPOMPOLE intervient en tant que Chef de groupe PS ou bien en tant qu'Echevine du Tourisme, c'est une question pour moi qui est importante. Deuxième remarque, je constate, ici, qu'on cite une série de chiffres, je suppose que ces chiffres, vous les avez obtenu de qui ? Vous les avez obtenus directement de l'Office du Tourisme. En vertu de quoi et de quelles raisons, l'Office du Tourisme communique directement à un parti politique à vous-même et pas aux autres partis politiques ou bien je vais finir par croire que le parti socialiste est vraiment le maître de l'administration, alors, vous agissez ou bien comme Echevin du Tourisme ou bien en tant que Chef de groupe, moi, c'est cela que je ne peux pas supporter, moi, je ne peux pas supporter que vous avez pu avoir directement des informations de la part de l'Office du Tourisme alors que normalement ces informations devraient être données par l'Echevin du Tourisme à l'ensemble des groupes et à l'ensemble de la population, cela, c'est inadmissible, Madame et cela, ce sont les pratiques de votre part et c'est cela qu'il faut dénoncer.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci. Moi, il y a un petit considérant qui me fait un peu peur dans le sens où il y a un considérant qui dit qu'avec l'étude pour le Grand Large, la transformation du site, etc... donc, quand on comprend que cela va prendre quand même un certain temps et qu'alors dans ce projet du Grand Large et la réflexion sur les pôles de loisirs, où est-ce qu'on en serait alors avec le skate park ? Est-ce qu'il sera construit parce qu'on a déjà voté pas mal de points à ce niveau-là, est-ce qu'il sera construit pour l'échéance 2018 ? Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Y a-t'il d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, conformément au règlement d'ordre intérieur, je mets au vote le premier amendement.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre ? Juste pour la forme parce qu'on avait demandé du respect dans cette institution, c'est quand même relativement gênant de faire toute une série de remarques et de n'avoir jamais la moindre réponse, si c'est cela la nouvelle méthode que vous avez trouvé pour aller vous coucher plus tôt, voilà, très bien, mais le débat politique n'en sort pas grandit et je pense qu'on a quand même une responsabilité de répondre à ces questionnements parce que si nous, nous les portons, il y a des citoyens aussi qui les portent et donc, ce serait quand même intéressant qu'on puisse répondre à ces différents éléments mais si la méthode, maintenant, on a compris le schéma, cela va tout le temps être la même chose, on présente le texte, Mme KAPOMPOLE dépose des amendements, nous, on dit un peu ce qu'on a envie de dire, pendant ce temps-là, on mange du biscuit, on note un tout petit peu et à la fin, on vote quand même les amendements de Mme KAPOMPOLE, enfin, je suis désolé, qui manque de respect aux citoyens en agissant comme cela, ce n'est pas cela le rôle du politique, c'est à un moment donné d'échanger. Si vous avez raison, que vous êtes dans votre bon droit et que la politique que vous menez est la bonne et bien justifiez-le et surtout faites-nous taire mais ce n'est pas possible de continuer de cette manière et de parler à un mur.

Franchement, c'est vraiment un manque de respect, c'est manquer à sa fonction.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien et donc, j'ai posé la question de savoir si quelqu'un souhaitait s'exprimer, plus personne ne souhaite s'exprimer, force est de constater que je dois passer au vote et donc, j'en reviens au texte.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : M. le Bourgmestre, si je puis me permettre, j'ai quand même posé une question au Collège par rapport à un point à l'ordre du jour qui est la motion même si elle est amendée, j'ai posé une question au Collège et donc, c'est le Collège qui doit me répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui avec plaisir, je peux répondre. En ce qui concerne le camping, dans le cadre d'In House, l'IDEA a été désigné. Nous avons déjà organisé plusieurs réunions entre les services de la Ville et l'IDEA, quand je dis les « services de la Ville », mon collègue, Nicolas MARTIN, a été associé à cette réunion pour représenter le Tourisme. Ma collègue, Mélanie OUALI a été associée dans le cadre des aspects techniques du dossier et la Régie Foncière dans le cadre du gestionnaire du dossier. Plusieurs réunions techniques ont déjà été organisées entre la Ville et l'IDEA qui souhaitait avoir des informations supplémentaires ou complémentaires en fonction de l'avancement de leur cahier des charges. On attend maintenant avec la même impatience que vous, je vous comprends, que ce cahier des charges arrivent pour que nous puissions lancer le

marché. Nous avons émis une hypothèse supplémentaire, c'est peut-être d'introduire la salle arrière du Waux-Hall qui est inoccupée actuellement, donc, on étudie vraiment une possibilité beaucoup plus large, plus étendue et on va donner la possibilité aux acteurs du terrain d'étendre leur activité avec une partie du bâtiment du Waux-Hall pour que l'activité puisse être rentable pour un privé, donc, voilà, où nous en sommes exactement.

Maintenant, l'IDEA finalise son dossier, viendra représenter son cahier des charges et l'expliquer devant le même groupe que je vous ai cité tantôt et s'il convient à tout le monde, on pourra lancer le marché. Evidemment, je me répète comme vous, nous sommes aussi impatients de voir aboutir ce dossier. Pour ce qui est du skate park, le skate park, nous essayons de suivre toutes les procédures imposées si je ne veux pas avoir encore M. TONDREAU sur le dos comme tantôt, nous faisons un maximum pour que les procédures soient respectées et nous avons entré le dossier de demande de permis auprès de l'Administration. L'Administration nous a demandé une série de devoirs complémentaires. Ces devoirs sont en cours de réalisation puisqu'il y a une légère pollution qui a été découverte sur le terrain et nous devons prendre les mesures pour faire une étude de caractérisation qui doit être introduite par la même occasion que le permis mais nous avons désigné un auteur de projet pour faire cette étude mais pour désigner cet auteur de projet, il fallait faire un marché public, donc, nous avons suivi toutes les étapes de la procédure. Bientôt, nous allons désigner cet auteur de projet qui pourra entamer son étude. Il lui faudra malheureusement quelques mois pour réaliser son étude que nous pourrons introduire en même temps que le permis. Parallèlement à cela, nous avons déjà pris contact avec Infraspport et avec le Cabinet du Ministre qui gère Infraspport pour donner les subsides parce que quand le dossier sera prêt, que nous aurons le permis, il faudra que le Ministre signe l'accord pour les subsides, sans cela, nous ne pourrions pas lancer le cahier des charges qui sera fait après le permis. Phase de dépollution, étude de caractérisation, nous entrons le permis, lorsque le permis est accordé, nous savons ce que la Région Wallonne nous autorise exactement à faire, s'il n'y a pas de modification dans le dossier, nous pourrions mettre en œuvre le cahier des charges qui a été rédigé par l'auteur de projet, lancer le marché, adjuger le marché, soumettre ce marché puisqu'il est subsidié au niveau d'Infraspport qui va vérifier si le marché a bien été attribué dans des conditions légales, donc, vous voyez, même quand on a le terrain, même quand on a l'article budgétaire, même quand il y a la volonté politique, il y a des procédures et nous faisons un maximum pour respecter ces procédures.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Oui, je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller: Merci M. le Bourgmestre. J'ai bien entendu, en tout cas, sur le camping la réponse de l'Echevin qui m'a quelque peu étonné parce que j'ai bien compris qu'en un an et demi, ils ont fait plusieurs réunions techniques, voilà, c'est pas mal, je n'ai pas entendu de date mais par contre, j'ai entendu que serait éventuellement dans ces réunions techniques, la salle arrière du Waux-Hall aurait peut-être été mise dans la concession avec le camping mais si mes souvenirs sont bons M. le Bourgmestre, la salle arrière du Waux-Hall n'est plus exploitable parce qu'il y a des problèmes de stabilité. Il y avait 3 scénarios sur la table, une étude avait été commandée à un bureau d'études, je ne pense pas qu'on ait déjà eu les conclusions de cette étude, en tout cas, ici, au Conseil communal et donc, je me dis qu'on va donner une salle qui est fermée pour des raisons de stabilité en même temps que la concession du camping, cela va peut-être ouvrir et donc, je ne comprends pas dans quel sens on veut aller, soit, on donne la concession du camping, soit on donne la concession du camping et le Waux-Hall mais alors, il faut faire les travaux de la salle avant et donc, là, on est parti pour 3, 4 ans. Est-ce que je pourrais avoir des précisions là-dessus ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin peut vous répondre mais j'imagine que c'est avec l'intention de rénover, non ?

M. Marc DARVILLE, Echevin: C'est une option supplémentaire qui sera mise dans le cahier des charges, ce n'est pas une imposition, c'est une option. Nous allons faire un cahier des charges beaucoup moins contraignant que celui qui a été rédigé précédemment. Nous allons, à partir de ce cahier des charges, ouvrir des options qui pourraient éventuellement et je parle au conditionnel évidemment, qui pourraient éventuellement intéresser des gestionnaires privés, donc, si vous ne comprenez pas, je ne sais pas comment il faut expliquer cela, il me semblait que j'avais été clair, donc, nous faisons un maximum pour que le cahier des charges soit le plus léger possible, qu'il soit ouvert le plus possible pour qu'il y ait un maximum d'entrepreneurs qui puissent faire partie de ce marché. Tantôt, vous disiez que vous étiez étonné, on faisait un marché avec trop de clauses restrictives, ici, nous essayons d'ouvrir un maximum pour que nous ayons un maximum de partenaires qui puissent se porter candidats mais ce sera un cahier des charges central avec des options qui seront très ouvertes. Si, un entrepreneur a une idée pour stabiliser à moindre coût et qu'il trouve rentable et qu'il exploite à côté du camping cette salle qui a quand même une certaine capacité d'absorption, voilà, il fera une proposition et elle sera soumise à l'étude des services techniques.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Oui mais vraiment vous avez pris la parole à plusieurs reprises, donc, 1 minute.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller: Très succinctement parce qu'en fait, ma deuxième interpellation, je m'étais coupé parce que j'avais encore un autre point et donc, là, si j'ai bien compris, conditionnel peut-être que si le repreneur reprend la salle instable, on aura un camping en 2017 ou plus tard pour résumer mais donc, sur le deuxième point sur lequel on ne m'a pas répondu, sur le Grand Large et donc, la zone ludique qui est décrétée depuis 20 ans, on ne m'a pas répondu, je n'ai pas eu de date de calendrier, cela peut-être 17, 18, 24 mais qu'on ait une date ou alors, on dit qu'on est reparti pour 20 ans.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Je passe au vote. Est-ce que vous voulez un vote nominatif ou bien je peux le faire par groupe. Pour l'amendement à l'article 1^{er} tel qu'il a été déposé.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILVAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. DI RUPO

8 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JEAR, M. DUFRANE, Mmes LAGNEAU, MARNEFFE

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'amendement à l'article 2 qui remplace l'ensemble des décisions proposées dans la motion de M. Le Conseiller Georges-Louis BOUCHEZ par ce qui est repris au point 1 à 4.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : M. MARTIN, Mmes MOUCHERON, HOUDART, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. BARVAIS, DUPONT, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MANDERLIER, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILVAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. ANDRE, Mmes DEFRISE, MEUNIER, M. DI RUPO

8 NON : MM. TONDREAU, LECOCQ, JACQUEMIN, BOUCHEZ, Mme DE JEAR, M. DUFRANE, Mmes LAGNEAU, MARNEFFE

ADOPTÉ – 53^e annexe

6^e Objet – 7 : Proposition de motion au Conseil communal de la Ville de Mons de soutien aux travailleurs de Caterpillar et d'interpellation des acteurs concernés. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal MR Georges-Louis BOUCHEZ. Cabinet du Bourgmestre

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous passons à la dernière proposition de motion de M. BOUCHEZ qui concerne Caterpillar.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Je ne vais pas refaire le point de la situation que tout le monde connaît mais en tout cas, il me semble important de pouvoir au sein du Conseil communal de la Ville de Mons, marquer le coup, je dirais, par rapport à cette terrible nouvelle sans nécessairement tomber dans des excès de langage comme on a pu le voir dans le monde politique et je dirais, de manière un petit peu générale mais il est clair qu'il y a eu toute une série de phrases prononcées sous le coup de l'émotion et l'émotion est tout à fait légitime compte tenu de la situation, c'est une catastrophe qui s'est abattue sur la région de Charleroi mais aussi l'ensemble de la Wallonie avec le licenciement de 2.200 travailleurs mais aussi tous les sous-traitants, alors, on entend beaucoup de chiffres entre 6.000 et 7.000 personnes qui seraient impactées directement ou indirectement mais quoi qu'il en soit, c'est un coup très dur pour notre région. Cela ne doit pas non plus éluder ces plus petites fermetures. Vous avez évoqué tout à l'heure, des groupes d'assurances, des groupes bancaires, il y a aussi parfois des PME de quelques personnes qui ferment leur porte ou tout simplement un indépendant qui ferme sa boutique, on parlait du commerce par exemple et bien, c'est aussi un emploi perdu et c'est autant de drames individuels alors ici, bien évidemment, on est marqué par l'ampleur mais je crois que le Conseil Communal de la Ville de Mons a vraiment intérêt à adopter une motion sur ce point parce que notre destin et celui de la région de Charleroi finalement est très proche, ce qui arrive à Caterpillar aujourd'hui, c'est ce qui dans une autre mesure est arrivé dans notre région chez Doosan par exemple. L'histoire de la Ville et de la Région de Charleroi, c'est la nôtre avec la fermeture de sidérurgies, avec la fermeture de charbonnages qui ont créé des difficultés sociales dans lesquelles nous nous débattons encore pour une bonne partie et donc, je trouvais qu'il était normal qu'une région comme la nôtre en tant que Chef-lieu également de la Province de Hainaut, on l'oublie parfois mais Mons doit aussi assumer ce rôle de Chef-lieu et Charleroi est la ville la plus importante en tout cas, en termes d'habitants de notre Province, c'est également une des villes les plus importantes dans le rayonnement et le développement économique de la

Wallonie au même titre que Mons et donc, à ce titre, cette motion et bien se veut à la fois solidaire des travailleurs, solidaire de la région de Charleroi avec des demandes précises à l'ensemble des pouvoirs que ce soit le Gouvernement Fédéral, Régional, Fédération Wallonie-Bruxelles pour mobiliser l'ensemble de leurs outils à la fois pour venir en aide à courts termes, à moyens et longs termes au niveau des travailleurs alors cela peut-être des mesures immédiates. Certains ont envisagé un avenir pour le site, cela peut-être des négociations de reprises, cela peut-être des plans d'aides en matière de licenciement, c'est aussi des politiques à plus longs termes comme par exemple, l'enseignement, la culture pour aussi permettre à ces familles, aux enfants qui sont dans ces familles de pouvoir faire face au monde de demain et ne pas accepter la fatalité. Dans le même titre que ce qui a été proposé par plusieurs familles politiques, interpellier les autorités européennes, on l'avait déjà fait à l'occasion du TTIP dans des sens divergents mais je pense qu'ici, on peut se retrouver sur la nécessité de mener une politique d'investissement, une politique industrielle et donc, avoir à la fois la rigueur budgétaire parce que cela ne sert à rien de laisser couler les déficits, ce sont simplement des dettes qu'on fait peser sur les générations futures mais que cette rigueur budgétaire ne doit pas empêcher l'innovation, la création technologique et aussi la prise en charge politique d'une série de politique fondamentale et nécessaire. Enfin, je crois que c'est aussi l'occasion de rappeler à travers cette motion, notre attachement et je l'ai dit au début, notre attachement à la Ville de Charleroi, à l'ensemble de ces travailleurs, il y a d'ailleurs peut-être, vous allez peut-être nous l'apprendre un impact aussi pour la Ville de Mons, il n'est pas impossible, d'ailleurs, j'ai dans mes connaissances quelqu'un qui travaillait sur le site de Caterpillar. Il y a certains aussi des Montois qui sont touchés donc, c'est aussi l'occasion d'apporter notre soutien, cela n'a peut-être qu'une valeur symbolique dans un premier temps mais c'est aussi le rôle d'une institution comme la nôtre, proche du citoyen de relayer une série d'inquiétudes à des niveaux supérieurs et aussi de montrer la prise de conscience car même et je terminerais par là, même dans nos politiques communales, au quotidien, on peut aussi jouer un rôle, ce rôle est minime mais il est important que ce soit dans la rencontre des investisseurs, que ce soit dans la recherche et dans le travail que nous avons à mener avec eux mais aussi le dialogue avec les entreprises qui sont sur notre territoire, beaucoup d'entre elles se plaignent souvent de ne pas avoir suffisamment de contacts avec le monde politique et donc, je crois que l'on doit aussi, à cette occasion, rappeler notre conscience de cette difficulté et surtout notre volonté à régler ces problèmes qui touchent gravement notre population. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je voudrais avant de passer au vote dire que le Collège, pour sa part, a déjà témoigné de sa solidarité et j'imagine que tout le monde peut accepter votre proposition de motion puisqu'elle est quasiment mot à mot égale à celle votée à Charleroi et donc, je la mets au vote.

ADOPTE à l'unanimité – 54^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La motion est approuvée dans une unanimité remarquable à l'égard de toutes les personnes qui perdent malheureusement leur emploi tant à Caterpillar que dans les sous-traitants avec des conséquences familiales véritablement terribles. Chers collègues, nous passons aux interpellations. La première, c'est M. JACQUEMIN qui veut traiter du remplacement des parasols, tables et chaises de la Grand Place.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Excusez-moi mais j'avais changé une de mes interpellations en question en fait. Sur les 3 interpellations que j'ai déposées, j'avais demandé que celle sur le Co-accueil soit transformée en question afin de disposer de 10 minutes pour deux interpellations. Alors, on commence par les questions, je ne l'ai pas entendu, donc, je m'excuse, donc, c'est le co-accueil sur le territoire montois, c'est bien cela ? Il y a les dépôts sauvages et le parking Grand Place. Parfait. Si c'est une question orale, on commence par vous, en m'excusant auprès de M. JACQUEMIN qui aura l'occasion dans quelques minutes d'intervenir. Oui.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : La presse a fait écho il y a quelques jours de l'initiative de la commune de Quaregnon qui collabore avec deux accueillantes conventionnées pour créer un lieu d'accueil dans une école communale. Ceci permet aux accueillantes de disposer d'un lieu et d'accéder ainsi plus facilement à la profession puisque ce n'est pas toujours évident de créer un lieu d'accueil chez soi. Cela permet aux écoles de favoriser de nouveaux élèves puisque les bambins sont déjà dans l'école et on constate, en général, quand ils sont en âge de rentrer en maternelle, ils choisissent l'école dans laquelle le co-accueil est implanté et aux parents d'avoir tout simplement une place en crèche et aussi dans le cas où ils ont un enfant en maternelle et un enfant en crèche de ne devoir déposer leurs enfants que dans un seul lieu. Comme vous le savez, l'augmentation du nombre de places en crèche sur le territoire de la Ville de Mons ne va, hélas, pas de pair avec l'augmentation des habitants et de la natalité. Bien que la Ville de Mons ait un

subside pour la création d'une nouvelle crèche, celle-ci tarde à voir le jour et le verra vraisemblablement pas avant 2018. A côté de cela, certaines de nos écoles communales situées dans les villages plus ruraux peinent à trouver assez d'élèves. Ne pensez-vous pas qu'une initiative telle que proposée par la commune d'à côté puisse être intéressante. Dans le cas de Quaregnon, ce sont les accueillantes qui sont venues vers la ville mais on peut très bien imaginer que la Ville soit proactive sur ce sujet en publiant une annonce par exemple et en faisant savoir sa volonté de créer un tel lieu dans telle ou telle implantation scolaire. D'avance, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. C'est M. BARVAIS qui va répondre.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci M. le Bourgmestre. Merci pour la question. Effectivement, la Ville de Mons est fort active dans le domaine des co-accueillantes puisque nous avons actuellement 7 structures communales de co-accueil, une à l'école des Canonniers, une à Flénu, une à Cuesmes, une à Obourg, une au Rossignol, une à Saint-Denis, une à Villers. Les taux d'occupation sont dans l'ordre de 98, 79, 89, 72, 106, 102 et 86 % de taux d'occupation, ce qui est important et qui est récurrent dans les structures. Donc, effectivement, ce sont des classes de délégation où il y a deux accueillantes, ce qui suppose le remplacement en cas de maladie d'une accueillante. Les co-accueillantes, elles prestent dans 7 écoles. Les repas sont à charge du Pouvoir Organisateur. Elles sont payées en fonction des présences, ce qui induit parfois des difficultés à maintenir des semaines d'ouverture notamment pendant les vacances scolaires. Dans les crèches et les MCAE, la plupart des enfants sont inscrits pour plus ou moins 2 ans ½, dans les pré-gardiennats, l'accueil est de 1 an maximum et cela nous donne évidemment alors un travail administratif beaucoup plus important. Au niveau des Co-accueillantes, elles sont évidemment motivées et fiables, c'est vraiment une belle valorisation par le travail. C'est un travail qui est facilement accessible grâce à une formation de base accélérée et cela leur permet un travail à proximité de leur domicile. Au niveau des parents, nous avons, effectivement, un nombre de demandes important au niveau de cet accueil surtout parce que ce sont des places de proximité. Vous l'avez dit, cela permet évidemment aux parents de regrouper leurs enfants au niveau des déplacements et nous répondons aussi dans la mesure du possible à l'accueil d'urgence. Ce sont vraiment des structures qui sont fort recherchées par les familles. Ce qui compte encore pour pouvoir les développer, c'est de trouver des bâtiments à proximité voire intégrées dans les écoles mais nous espérons pouvoir encore en développer. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller: Après tous ces sujets un peu graves, je reviens avec des sujets plus estivaux. Comme nous pouvons le constater, la Gestion Centre Ville a procédé au remplacement des parasols sur la Grand-Place et devrait sous peu faire de même pour les tables et les chaises. Depuis presque 10 ans maintenant, le Collège a, en effet, décidé de centraliser et de fournir aux commerçants de la Place, le mobilier nécessaire à leurs activités et ce afin d'instaurer une esthétique harmonisée en lieu et place du mobilier diversifié généralement fourni par les marques et autres fournisseurs depuis toujours. A l'époque, les autorités communales s'étaient engagées pour limiter le surcoût lié à ces achats obligatoires, à exonérer les commerçants de la taxe terrasse à hauteur de tout ou partie des montants engagés dans ces investissements. Si dans un premier temps, le système a semble-t-il fonctionné, force est de constater que par la suite, l'objectif initial n'était plus rencontré. En effet, durant l'année 2015 et plus encore cette année, nous avons vu apparaître du mobilier divers et varié dû, d'après mes informations à des changements de modèles imposés et à des ruptures de stocks successives. Ce qui poussent, par précaution, les commerçants à investir dans leur propre équipement avant chaque été. Face à ces problèmes, la Gestion Centre Ville aurait décidé de réagir, certes un peu tard, en passant de nouvelles commandes pour renouveler le mobilier de la Grand-Place. Il me revient, par contre, que les modèles présentés n'offraient que peu de garantie de solidité et que les coûts de ces investissements seraient prohibitifs aux yeux des commerçants. On parle de 2.000 euros pour un parasol et de 50 euros pour une chaise. M. le Bourgmestre, pourriez-vous rassurer les commerçants et notre Assemblée en répondant à ces quelques questions ? Que s'est-il passé lors des ruptures de stocks précédents et quelles précautions ont été prises afin que cela ne se reproduise plus ? Le système permettant aux commerçants de récupérer une partie de l'investissement obligatoire est-il toujours d'actualité ? Et si oui, selon quelles modalités ? Quelles seront le prix des tables, chaises et parasols fournis aux commerçants par la Gestion Centre Ville ? Quels en sont les prix d'achats ? Quelle est la durée de la garantie liée à ces achats ? Ces achats ont-ils fait l'objet d'un marché public ?

Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller pour votre interpellation. Comme vous le signalez, à juste titre, l'objectif principal recherché par cette opération est d'assurer l'uniformité esthétique de l'ensemble du mobilier des établissements HORECA de la Grand-Place. La raison essentielle qui explique d'ailleurs le retard rencontré dans le renouvellement des chaises et des tables a été de trouver un compromis acceptable avec les commerçants qui souhaitaient des tables légères et empilables et la question du modèle et

de l'esthétique quand à elle n'avait jamais réussi à obtenir un consensus. Suite aux ruptures de stocks, dans un premier temps, du mobilier similaire a été acheté par la Gestion Centre Ville pour compléter l'existant. En 2015 et cette année, le Collège a décidé de permettre aux commerçants d'acheter du mobilier complémentaire moyennant validation du modèle tout en prenant en charge 50 % du coût. Récemment, une majorité de commerçants ont pu valider un type de modèle de chaise et de table, ce qui a permis de lancer la procédure, l'objectif étant un renouvellement pour la saison prochaine. Concernant les ruptures de stock éventuelles, nous ne pouvons malheureusement avoir aucune garantie à ce sujet, vous savez qu'il y a malheureusement des faillites inopinées, arrêt de la production, fermeture du fabricant, etc... Néanmoins, un stock de réserve a été prévu. Bien entendu, pour l'ensemble de l'opération, la Loi sur les marchés publics est scrupuleusement respectée. Pour les parasols, il y a 90 parasols, 82 ont été installés, 8 ont été placés en réserve. Bien entendu, nous verrons à l'usage ce dont il s'agit, c'est bien sûr des parasols professionnels. La garantie est de 2 ans. Nous espérons, bien entendu, que cela puisse être plus long. A la demande des commerçants qui souhaitent pouvoir installer du chauffage et sur conseil du service Incendie, les parasols disposent d'une toile résistant au feu. Ce qui en fait une caractéristique particulière. Le système mis en place, il y a plusieurs années pour le financement du mobilier a été maintenu à savoir utiliser la redevance terrasse annuelle pour financer l'opération. L'intégralité de la facture des parasols livrés la semaine dernière sera payée par la Gestion Centre Ville via les sommes perçues pour les redevances terrasses des années passées. En ce qui concerne les tables et les chaises, le marché sera lancé à la fin de ce mois, nous ne connaissons évidemment pas le prix puisque seul des spécifications techniques quant au type de modèle et à son poids, ses dimensions, sa résistance et sa garantie ont été prévues. Il est d'ailleurs, comme on l'a déjà dit dans ce Conseil, interdit de prévoir une marque ou un nom particulier dans un cahier des charges. Des points sont certes prévus pour les prix du marché mais je reste à votre disposition et une fois qu'on aura reçu les offres, nous vous fournirons toutes les informations complémentaires.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller: Juste pour être sûr d'avoir bien compris. L'entièreté de la facture va être prise en charge par la Gestion Centre Ville parce que le système précédent datant de 2005 pour les parasols, c'était 5 ans de taxes qui étaient dégrévées si je me souviens bien sur les factures. Un commerçant qui a 3 parasols, ce n'est pas la même chose qu'un commerçant qui en a 10 et une grande terrasse ou une petite terrasse, enfin, au niveau de l'équité en tout cas.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce que vous dites, c'est une réalité dont nous avons discuté il y a quand même maintenant 6,7 ans. C'est clair que celui qui doit payer des redevances plus importantes peut bénéficier davantage de parasols pour autant qu'avec les pompiers nous soyons d'accord sur l'espace public qu'ils peuvent utiliser et c'est vrai qu'il y en a qui ont davantage de parasols que d'autres mais cela résulte à la fois du passé historique et pourquoi réduire la possibilité de faire du commerce s'il fallait réduire tout à la plus petite des terrasses, j'ai le sentiment que nous aurions sur la Grand-Place, une véritable révolution, donc, nous agissons, comme nous l'avons fait il y a 6, 7 ans et globalement à la satisfaction des commerçants et surtout à la satisfaction des clients, des passants, des touristes qui viennent dans la Ville de Mons, voilà un peu, on continue la même philosophie et sur le plan esthétique, à titre personnel, j'accorde un grand prix à ce qu'on ait des parasols de qualité comme c'est le cas maintenant et qu'on ait aussi des chaises de qualité et pas des chaises en plastique avec un environnement comme celui que nous avons sur la Grand Place. Ca prend du temps, il faut des consensus, il faut des marchés mais on y arrive pour l'année prochaine, en tout cas, pour ce qui concerne les chaises et les tables avec le marché que l'on passe à la fin de ce mois. Ok ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller: Je pense que les commerçants seront ravis de savoir que la facture ne va jamais arriver parce que certains le redoutaient.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Toujours vous, pour la fête du 21 juillet.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller: Très rapidement pour rester dans le timing. En cette rentrée politique de notre Conseil, permettez-moi de revenir sur la période des vacances. En effet, de nombreuses activités ont été organisées dans notre Ville avec des succès divers et cela, je laisserai mes collègues développer ces points un autre jour. Ce qui m'a le plus interloqué, c'est que Mons, Chef-lieu du Hainaut, 4^e Ville de Wallonie et Capitale Culturelle de cette dernière, Capitale Européenne de la Culture en 2015 mais aussi Ville de l'ancien Premier-Ministre de Belgique que vous êtes, soit une ville presque morte le 21 juillet. Pourtant d'autres villes telles que Bruxelles évidemment mais Liège avec son bal aux lampions mais aussi des communes plus modestes comme Ciney ou Enghien célèbrent notre fête nationale. A Mons, rien ne se passe en dehors du traditionnel Te Deum réservé à quelques privilégiés. Pas très loin d'ici, dans un village gaulois, à Jurbise, de nombreuses activités sont organisées et rassemblent de nombreux montois désireux de célébrer leur pays en ce jour de fête. Dans quelques jours, cette fois-ci, en grande pompe, seront célébrées les fêtes de Wallonie. M. le Bourgmestre, cette différence de traitement entre

célébrations m'inspire donc différentes questions. Les Montois peuvent-ils espérer dans les années venir à un rendez-vous national dans notre Ville le 21 juillet ? Et dans le cas contraire, cette volonté du Collège de mettre en avant les fêtes de Wallonie au détriment de la fête de la Belgique n'est-elle pas après l'ouverture au monde de 2015 un extraordinaire repli sur soi qu'il serait bon de revoir ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Si j'étais polémiste mais je ne le suis pas, je dirais que pour les fêtes de Wallonie, il y a une intervention de la Région et c'est clair que si nous avions une intervention du Gouvernement Fédéral, les choses pourraient être différentes mais on en est pas là. En réalité, à l'exception de Cuesmes et d'après ce que l'on me dit, il n'y a jamais eu de réelles festivités commémoratives pour le 21 juillet. Tout au plus, on a fêté le centenaire de la Belgique en 1930. Dès à présent, nous pensons au bicentenaire et donc, en 2030, là, il faut s'y préparer dès à présent et ainsi que des bals organisés par des privés, au Waux-Hall jusqu'à la construction de l'actuel bâtiment dans les années 70. Donc, il n'y a pas de tradition, on peut peut-être le regretter, inscrite à Mons en matière contrairement à d'autres villes et surtout à Bruxelles bien entendu. Est-ce pour autant que Mons n'assume pas un devoir de mémoire et d'hommage à la Nation ? Non, bien au contraire, il y a de nombreux moments de l'année où nous rendons hommage à la Nation comme par exemple, les cérémonies commémoratives, l'Armistice, Libération du Territoire, Bataille de Mons, La Malogne et c'est vrai que par ailleurs, comme je le disais tout à l'heure, se lancer dans l'organisation d'une fête du 21 juillet nécessite un budget important et on n'a pas prévu de le faire et dans l'état actuel des choses, si on le faisait, il faut le faire uniquement sur fonds propres. A titre indicatif, pour vous donner l'ampleur, un feu d'artifice comme celui de la Ducasse s'élève à 7.000 euros. Certains nous reprochent parfois, en ce compris dans vos rangs, la multiplication des manifestations qui engendrent un volume d'heures trop importantes, tout ceci pour dire que c'est difficile. Les fêtes de Wallonie comme je l'indiquais tout à l'heure, elles sont pour la plupart mises sur pied à Mons et largement subsidiées. Je dois à la vérité d'indiquer qu'il y avait des fêtes de Wallonie dans plusieurs villes de Wallonie, je pense à Namur, je pense à Liège, Charleroi et c'est pour Mons, quelque chose d'important d'avoir pu décrocher des subventions et faire vivre les fêtes de Wallonie aussi dans le Chef-lieu, la capitale de la Province de Hainaut. Voilà, dans l'état actuel des choses, vu le foisonnement d'activités à Mons, je pense entre autres, les feux de la Saint-Jean, la Nuit des Musées, le Festival au Carré et je ne vais pas évoquer l'agenda que certains jugent trop lourd des activités qui sont tantôt organisées par la Ville elle-même tantôt accompagnées par la Ville et donc, dans l'état

actuel des choses, c'est un peu difficile, je dirais, à part le Te Deum qui est un moment chaleureux et ouvert à toutes les philosophies et confessions, nous allons à Bruxelles pour le reste des festivités.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller: Je vous remercie pour la réponse. Il est toujours regrettable de constater qu'une longue tradition n'existe pas dans notre bonne Ville, maintenant, M. le Bourgmestre, pourriez-vous nous confirmer que si une organisation du commerçant voulait se lancer dans un tel type d'évènement vous seriez un homme heureux ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous accordons aux commerçants des subventions, des subventions importantes d'ailleurs, aux associations de commerçants, libre aux commerçants de prendre une initiative, il n'y a pas de difficulté à cet égard, bien sûr. Madame DE JAER, à nouveau et donc, vous avez à la fois une question et des interpellations mais la première concerne les dépôts sauvages. Je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est une interpellation, j'ai déjà fait la question. Durant les vacances, une initiative intéressante à pas mal voyagé sur le web, celle du maire d'une ville française qui renvoie les dépôts sauvages chez leur expéditeur. A côté de cela, les dépôts clandestins dans notre Ville n'ont cessé de faire parler d'eux, Cité de la Malogne à Cuesmes, bulles à verres de la piscine de Cuesmes, bulles à verres de l'avenue Reine Astrid, Ravel (fort heureusement nettoyé pour le beau de Ravel), divers coins de Jemappes notamment derrière le magasin AVEVE et pas plus tard que ce week-end, la route pour rejoindre le parc communal de Jemappes où se déroulait le déjeuner sur l'herbe. Par ailleurs, par manque de formation, 20 % du Service Incivilités est en incapacité de travailler durant les 6 derniers mois. Le nettoyage de ces dépôts sauvages coûtent énormément d'argent à notre ville, aux Montois puisque ces montants sont comptabilisés dans la taxe d'immondices que nous payons chacun. Soyons clairs, la majorité des Montois n'en peuvent plus de payer pour qu'on ramasse les crasses des autres et demandent une tolérance zéro à l'égard des contrevenants. Ils ne veulent plus des campagnes de prévention dont la dernière date d'à peine il y a un an, ils ne veulent pas aller ramasser les déchets des autres, ils veulent des résultats et des sanctions et nous les comprenons. La Ville de Mons veut se positionner comme pilote en matière de propreté publique. Il y a là, donc, un beau potentiel de progression, vous en conviendrez. Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de l'expérience française ? Ne pourrions-nous pas la tenter ? Vous nous dites que notre commune est bien plus grande, que cela ne tienne, ciblons une ancienne commune de taille identique et faisons un projet pilote sur cette commune de taille identique. Quels sont les

projets que le Collège a en tête pour que les dépôts sauvages cessent et que les contrevenants paient eux-mêmes leur ramassage plutôt que l'ensemble des Montois dont une grande majorité respecte notre cadre de vie ? De façon plus globale, comptez-vous renforcer la Cellule Incivilités notamment en matière de déchets pour qu'une tolérance zéro voit enfin le jour dans la commune à l'égard de ceux qui ne respectent pas leur voisin, la nature et notre qualité de vie à chacun. Budgétairement, cette opération serait quasi nulle puisque les salaires des nouveaux agents seraient financés par les amendes perçues.

D'avance, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame. Mme l'Echevine Mélanie OUALI.

Mme Mélanie OUALI, Echevine: Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre interpellation sur un sujet qui m'est cher et sur lequel nous avons déjà eu l'occasion l'une et l'autre de nous étaler dans la presse et donc, il s'agit, effectivement de la lutte contre les incivilités et plus particulièrement le principe du pollueur payeur mais je pense que parfois, il ne faut pas toujours céder à l'appel des sirènes du web bien que cette vidéo a rencontré un succès durant la période estivale comme d'autres vidéos d'ailleurs qui ne sont pas toujours révélatrices de la réalité, nous nous devons de rester rationnel et d'appliquer des dispositifs légaux existants pour lutter contre les comportements inciviques. On peut, en effet, de la légalité de l'action qui supprime le droit à la défense de l'éventuel contrevenant. De plus, comment appliquer ce type d'opération dans des immeubles à appartements par exemple ou en centre urbain. On ne peut moduler les sanctions en fonction du type d'habitat. La difficulté que nous rencontrons pour appliquer les amendes administratives dans la lutte des dépôts sauvages est l'identification des contrevenants en effet, les indices se font rares et à titre d'exemple durant le deuxième trimestre 2016, la Cellule a fouillé plus ou moins 6.400 sacs et 2.500 caisses pour établir seulement 164 constats en vue de l'application d'amendes administratives. Bon nombre de nos citoyens font des dépôts sauvages mais ils n'ont pas la distraction de laisser leur carte de visite. Les amendes perçues ne compensent donc pas le coût de fonctionnement de la Cellule. A l'avenir, nous allons examiner la possibilité d'utiliser des caméras mais ce, bien sûr, dans le respect de la législation en vigueur. En ce qui concerne l'effectif de la lutte contre les incivilités, la Cellule est composée comme vous le savez de 5 agents ville et de 2 policiers. Un des 5 agents n'ayant pu accéder à la formation de remise à niveau obligatoire pour les agents constatateurs car il était en congé de maladie de longue durée. A son retour, il a effectué les déplacements en camion en tant que chauffeur avec un autre membre de l'équipe mais n'a jamais rédigé de constat n'étant pas habilité pour, donc, il est toujours

resté quand même actif dans cette cellule puisque nous estimons que c'est une cellule que nous devons renforcer mais voilà, on a cette contrainte parfois en termes d'agents et de budget. Vous parliez également de la formation organisée par la Province et elle est à nouveau reprogrammée, elle aura lieu dans le courant du mois d'octobre, donc, il sera à nouveau habilité à rédiger des constats. Je tiens à préciser que le coût du ramassage des dépôts clandestins ne rentre pas en compte pour l'établissement du coût-vérité et n'influence donc pas la taxe d'immondice, néanmoins, là, où je vous rejoins, le coût de ce ramassage impacte effectivement les finances communales.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Tout d'abord, je ne sais pas si on parle de la même chose parce que moi, je parlais d'un article qui a été publié par plusieurs quotidiens français très sérieux et vous me parlez d'une vidéo, donc, moi, je n'ai pas vu la vidéo mais voilà. Je suis étonnée qu'à Mons on fasse différemment que partout en région wallonne. Le ramassage des déchets qui est opérée par la Ville et qu'on sait que c'est la même benne que celle à ramasser les poubelles publiques puisque vous me l'avez dit il n'y a pas plus tard que deux mois, est comptabilisée dans la taxe immondice à moins qu'on ait une exemption et qu'on ne m'ait pas prévenu dans ce cas-là, ce serait utile de savoir comment la Ville de Mons a eu une exemption pour ne pas comptabiliser les déchets qu'elle ramasse dans la taxe immondice, je serai très intéressée de savoir ce qui nous a permis de finalement contourner la législation wallonne. Je vous ai demandé ce que vous comptiez faire et vous ne m'avez rien répondu si ce n'est ce dont on parle à mon avis bientôt quatre ans, c'est-à-dire des caméras amovibles qu'on pourrait placer en effet, dans les lieux de dépôts sauvages comme je les ai cités à Jemappes sinon il n'y a rien. Vous parlez de 160 constats, je pense que l'amende peut aller jusqu'à 250 euros, cela fait déjà 40.000 euros quand même qui rentre, peut-être qu'on peut augmenter l'amende mais en tout cas, on ne peut pas rester comme cela, ce que vous proposez aux Montois, pour le moment, c'est rien, c'est de faire exactement ce que vous avez toujours fait, c'est-à-dire de chercher un tout petit peu et de ramasser les déchets ce qui coûte à l'ensemble des Montois et cela, ce n'est pas possible, je pense que mon interpellation était large, elle ne disait pas que c'était la panacée de faire cette action mais on vous demandait quelle étaient les actions qui étaient entreprises par la Ville de Mons et là, c'est le silence si ce n'est que peut-être on imagine des caméras, caméras qui ne sont pas encore achetées, qui ne sont pas encore financées, on n'a pas de caméras amovibles dans la commune, donc, on renvoie à 2017, 2018, 2019, 2020 le fait de réellement lutter contre les dépôts clandestins. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. J'en suis à M. BOUCHEZ sur la zone de secours.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Tout d'abord, je profite de l'occasion puisqu'on parle de zone de secours, tout à l'heure, on a évoqué la zone de police pour insister comme cela sera acté au PV sur vraiment la déception d'avoir refusé cette motion qui est fondamentale qui ne concerne pas la zone de police puisque c'est bien le Collège qui fait appel au service de la police et d'ailleurs, si vous vouliez suivre votre logique, vous auriez dû refuser cette interpellation de manière tout aussi infondée mais vous ne pouvez pas considérer que la Ville a un rôle à jouer en tant que commune membre de la zone et à un autre moment considérer qu'elle ne joue pas de rôle, cela n'a strictement aucun sens. On a voté, dans ce Conseil communal, une motion pour la zone de secours, qui devait normalement rencontrer une série de considérations des pompiers et de son personnel administratif mais force est de constater que quelques mois plus tard, rien ne s'arrange et je dirais même que les choses empirent. On nous avait expliqué qu'avec un tout petit peu d'argent les choses iraient mieux mais il faut quand même se rendre compte que dans les dernières revendications des pompiers, on ne retrouve même pas nécessairement des revendications qui ont une valeur économique, on retrouve des revendications qui relèvent du management et de la gestion de la zone en tant que telle. Bien sûr, il y a le problème du matériel, bien sûr, il y a une série de questions par rapport au personnel mais il y a des questions beaucoup plus faciles à résoudre en tout cas, qui ne coûtent pas d'argent qui sont celles relatives au statut du personnel administratif, le statut pécuniaire, le règlement de travail mais aussi des choix de management. Le dernier mouvement d'humeur des pompiers sur cette Grand-Place, c'était parce que la Ville de Mons en l'occurrence, donc, c'est bizarre, une fois, la Ville n'a rien à dire dans la zone et puis de temps en temps, on se rend quand même compte que la Ville a quelque chose à faire, c'est que la Ville a décidé de rapatrier en son sein un membre du personnel qui est en charge de la GRH plus particulièrement des paiements au niveau de la zone et les pompiers se sont plaints de cette situation puisque cet agent est particulièrement apprécié et fait convenablement son travail, il n'y avait donc pas de raison à priori. Je vais passer les détails de tout ce qui m'a été raconté par des pompiers, que ce soit en matière de maintien de leur sécurité, on a évoqué, par exemple, le fait qu'il ne pouvait pas communiquer via la radio dans leur casque lors des interventions, ce qui est extrêmement grave, je ne sais si on rend compte de quoi on parle ici mais si des pompiers qui sont pris dans un incendie n'arrivent pas à communiquer par radio et sont distants d'un ou deux mètres, potentiellement, leur vie est en danger mais aussi et je le disais en premier lieu, toute une

série de problèmes administratifs, d'ambiance, je ne vais pas revenir sur les différents épisodes relatifs au commandant de la zone ni même et cela, c'est quand même symptomatique, sur le fait que personne ne voulait présider cette zone du côté politique et d'ailleurs, M. le Bourgmestre, à l'époque, vous vous en souvenez peut-être mais j'avais imploré le fait que vous en deveniez le Bourgmestre en étant la personnalité politique la plus importante de la zone, en tout cas, des communes qui composent la zone de part votre statut, par ailleurs, sur le plan national, par rapport à de nombreux bourgmestres de la même famille politique, il était logique que vous assumiez ces responsabilités et que vous remettiez de l'ordre dans cette zone, on a préféré tergiverser, il y a un bourgmestre qui a dit « oui » puis finalement il a dit « non » et puis on est tombé sur une autre, je dirais presque « victime » parce qu'on a le sentiment que présider cette zone est considérée comme un calvaire par les politiques. Monsieur le Bourgmestre, 3 questions très précises, la première, c'est qu'on lit énormément de choses dans la presse alors, est-ce que vous pouvez nous faire un point précis de la situation de la zone à l'heure où nous parlons, peut-être d'ailleurs, illustrer les évolutions depuis la motion que nous avons votée. Deuxième élément, là aussi, nous communiquer un calendrier précis pour obtenir des résultats en ce qui concerne le statut administratif, le statut pécuniaire également le règlement de travail des différents agents. Enfin, troisième élément parce qu'il faut quand même appeler un chat un chat, lors de l'adoption de la motion, tout le monde avait un peu cette pudeur de dire « on ne va pas trop en parler » mais le nœud du problème est un problème de management. A l'heure actuelle, on travaille dans une zone qui n'a plus de commandant puisque les conditions qui ont été fixées dans l'Arrêté royal de nomination font que celui qui était en place jusqu'à présent était quasi le seul qui pouvait répondre, ce qui d'ailleurs, n'est pas tout à fait anormal puisque lui-même a écrit cet Arrêté royal, c'est toujours plus simple d'écrire les règles du jeu dans lequel on veut jouer et donc, est-ce que vous pouvez nous faire le point sur cette situation, est-ce qu'à un moment donné, le Fédéral doit intervenir, pourquoi pas ? Faut-il modifier cet Arrêté Royal mais en tout cas, cette zone de secours mérite une direction, mérite une direction claire et surtout de retrouver la sérénité. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Chef de groupe. Le point de la situation. En date du 16 août dernier, deux des trois organisations syndicales représentatives ont déposé un préavis de grève. Leurs revendications portaient essentiellement sur l'avenir du personnel administratif. Le président de la zone, M. le Bourgmestre Pascal HOYAUX, a répondu point par point aux différentes questions dont la plupart étaient d'ailleurs en cours

de traitement par les services de la zone. Dans la même perspective, un comité de concertation a été organisé le 06 septembre dernier avec les autorités zonales et les représentants des organisations syndicales. Dans un souci de transparence et de dialogue, la Ville de Mons était d'ailleurs représentée lors de cette réunion et des réponses ont pu être apportées dans un climat tout à fait constructif. Le calendrier. Suite à ces différents démarches, un courrier commun des trois organisations syndicales était transmis à leurs affiliés en date du 07 septembre dans lequel les avances ont été soulignées. Le Collège de zone du 07 septembre dernier a par ailleurs décidé d'organiser les réunions techniques sur les statuts administratifs, pécuniers et transitoires du personnel administratif et a également approuvé le cadre du personnel administratif. Quid des problèmes de management ? La Zone Hainaut Centre couvre 570.000 habitants, dispose d'environ 700 pompiers, 400 volontaires et 300 professionnels, accomplit par an : 29.000 courses ambulances et 12.000 interventions pompiers, rend 4.000 avis en matière de prévention incendie et sur la Belgique, la deuxième zone en nombre d'habitants et en dotation. La zone a vu le jour comme vous le savez, le 1^{er} janvier 2015. Depuis lors, les 10 services communaux incendie ont été regroupés en une seule entité. On peut raisonnablement indiquer que l'enjeu est de taille pour les autorités zonales. Le Président de zone met tout en œuvre pour apaiser les tensions et mener à bien la gestion de la zone en bonne collaboration avec le commandant de zone ad interim et l'ensemble du personnel. J'ouvre, ici, une parenthèse, vous avez évoqué la situation d'un agent, je vois très bien ce dont il s'agit, n'oubliez pas une seule seconde que la Ville aurait tout d'un coup eu un désir de rappeler cette personne pour venir rejoindre les rangs de la Ville, la situation est bien plus complexe et cette solution qui est préconisée à la fois par le Président de la zone et aussi par nous pour des raisons, je dirais, humaines pour trouver une solution, n'a rien d'une revendication qu'aurait formulée la Ville de Mons, on n'en est pas du tout dans ce cas-là. Le commandant de zone ad interim a repris le flambeau le 1^{er} juin dernier au départ du commandant de zone en titre, je crois qu'il a vraiment le souci de fédérer le personnel opérationnel des 10 casernes. Il a ainsi présenté aux 39 officiers, le projet d'analyse de risques, le schéma d'organisation opérationnel et enfin, le cadre du personnel opérationnel. Ces trois documents sont essentiels pour la bonne continuité puisqu'ils décrivent la politique à mener en termes de personnel, je pense pour le vivre fréquemment, qu'on peut être optimiste dans la mise en place progressive et organisée de la zone de secours.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Plusieurs éléments par rapport à ce que vous avez indiqué, donc, j'entends qu'il y a eu des évolutions lors des

rencontres syndicales, je pense que vous avez évoqué la date du 07 septembre, donc, c'est extrêmement récent, donc, je crois que cette mise au point était importante. Par contre, avouez, on ne peut de toute façon évoquer en séance publique le cas d'un agent en particulier, donc, éventuellement, on pourrait demander ce cas en huis clos mais indépendamment de cela que la décision soit fondée ou pas, on peut quand même s'étonner de la réaction d'humeur des pompiers, cela veut dire que soit l'intéressé n'était pas au courant, soit n'accepte pas la décision et quand tout cas, c'est très mal vécu par le reste du personnel dans la caserne parce que si les choses s'étaient faites avec concertation et discussion, on n'aurait pas eu ces réactions mais pour que des pompiers viennent avec des camions sur la Grand Place, c'est que cela a dû susciter quand même un certain émoi, donc, en plus du fond de la décision sur laquelle je ne peux pas me prononcer puisque vous n'avez pas évoqué de manière tout à fait légitime les éléments de fond du dossier, il y a au minimum eu une difficulté dans la communication, dans l'approche et je crois que compte tenu de la situation de cette zone, chaque décision qui viendrait à modifier, bouleverser d'une manière ou d'une autre la vie quotidienne de la caserne doit quand même faire l'objet d'une approche extrêmement sensible et délicate, apparemment, cela n'a pas été le cas cet été, cela serait quand même intéressant de savoir le fond des choses en la matière, donc, je ne sais pas, peut-être qu'on évoquera la question lors du huis clos.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. L'incident est clos. J'interroge M. DUFRANE, j'ai entendu que pour les miroirs vous souhaitiez le passer en question écrite ou bien...

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Vous avez bien entendu, il s'agit essentiellement de chiffres et donc, je crois qu'une réponse écrite sera parfaite dans l'affaire et puis la chaleur a atteint tout le monde, donc, je pense qu'il est temps.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame DE JAER sur le parking de la Grand Place.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous avons voté il y a quelques mois, l'installation de sécurisation du parking Grand-Place, donc, les speed gates et suite à cela, comme la logique le veut, un marché public a été lancé et même si NUTONS semblait le remporter, au 31 août, aucune décision du Collège n'a attribué ce marché. J'ai donc été fortement surprise quand, voulant m'y garer le 30 août, j'ai découvert que le parking de la Grand-Place était gratuit car en travaux, c'est toujours le cas actuellement.

Sortie de M. le Bourgmestre

Les travaux qui y sont faits semblent viser à remplacer la machine qui délivre les tickets à l'entrée, celle qui vérifie les tickets à la sortie, celle qui permet le paiement et une installation qui semble viser à empêcher d'entrer sans ticket semble aussi être installée, vous imaginez donc, ma perplexité. Madame l'Echevine, pouvez-vous nous dire si in fine, ce marché a été attribué ? Quand et à quelle société ? Pouvez-vous nous confirmer ou nous infirmer que les travaux qui ont lieu actuellement sont ceux visés par le marché, si c'est le cas et que le marché n'a pas été attribué, pouvez-vous nous dire comment la firme a été choisie et la légalité d'arrêter un marché public qui a déjà été lancé et pour lequel les entreprises ont déjà répondu, si ce n'est pas le cas, pouvez-vous éclairer le Conseil sur l'intérêt de remplacer les bornes d'un parking alors qu'un marché public visant à remplacer les bornes et portes est en cours ? Pouvez-vous nous donner la décision du Collège qui a décidé ces travaux et sa date et nous dire sous quelle ligne budgétaire cela sera pris. D'avance, je vous remercie pour ces éclaircissements.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci Madame la Chef de groupe, ce n'est pas Madame l'Echevine mais c'est M. l'Echevin Pascal LAFOSSE qui répondra au nom du Collège.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Président. Madame la Conseillère, pour répondre aux différentes questions soulevées par votre interpellation, je tiens à vous préciser tout d'abord qu'il s'agit de deux dossiers distincts. Le dossier concernant la sécurisation du parking de la Grand-Place n'est pas celui qui concerne les travaux ayant lieu actuellement. Il s'agit, ici, d'un dossier de mise à jour du matériel de gestion des entrées et sorties du parking de la Grand-Place. Le chantier en cours a pour but le remplacement du matériel frappé d'obsolescence programmée et l'unification de gestion des deux parkings Grand-Place et La Halle pour travailler sur une seule licence. Le Collège a décidé d'inscrire cet investissement l'an passé dans l'élaboration du budget 2016. Vu la conjoncture financière, le Collège désirait faire le minimum d'investissement pour permettre au parking de continuer à fonctionner tout en sachant qu'un autre dossier devait être monté pour rénover cette fois-ci le parking de la Grand-Place comme cela a été fait pour le parking de la Halle. Pourquoi avoir procédé de cette manière car si nous n'avions pas scindé les deux dossiers, donc, le système d'entrée et sortie au parking, l'entrée de parking et la sortie de parking seraient obsolètes au 31 décembre 2016 avec pour conséquence une fermeture de ce parking. Comme vous vous en doutez, notre volonté est bien entendu de maintenir l'ouverture de ce parking situé en plein centre avant que les travaux de sécurisation du parking de la Grand-Place à proprement dit puissent

commencer. L'attribution du marché de mise à jour du matériel a été approuvée le 13 mai dernier au Collège et c'est la firme SKIDATA qui a été désignée. Les travaux actuels sont en cours de finalisation. Le personnel des parkings de la Ville y travaillent de manière assidue. Durant ces travaux, nous aurions pu opter pour la fermeture mais je pense qu'il n'en était absolument pas dans l'intérêt des citoyens, des visiteurs et du commerce montois, voilà pourquoi le parking est durant ces quelques jours accessible gratuitement, ce n'est plus qu'une question de jours, le temps d'établir la liaison avec le système existant au parking de la Halle. Quant au marché public concernant la sécurisation du parking de la Grand-Place, il n'est pas encore finalisé. Les services techniques de la Ville sont en attente de justificatifs de prix pour désigner l'entreprise qui va réaliser les travaux. Il faut savoir qu'il y a quelques semaines, la Région Wallonne a revu sa position sur le dossier et en a informé le Collège que la rénovation du parking de la Grand-Place ne pouvait recevoir de subsides. Le Collège a donc dû revoir sa manière de procéder en fonction des possibilités financières et des situations dénoncées. C'est pour cette raison qu'un nouveau dossier pour la sécurisation a été proposé tout récemment et est en cours de réalisation et de finalisation. Enfin, pour répondre à votre question de l'utilité d'un parking sur la Place Nervienne, le Collège estime tout l'importance de son utilité car la cible d'utilisateurs n'est pas la même que pour le parking de la Grand-Place. La zone de la Place Nervienne est à saturation notamment en raison de la présence de plusieurs administrations comme celle de la Région Wallonne, la Police, le Forem, l'Ecole des Canonnières, l'Administration Communale. Cette nouvelle poche de parking permettra non seulement à la clientèle d'accéder aux rues commerçantes plus proches du bas de la Ville mais il sera également utile pour offrir des places de stationnement aux diverses administrations. A long terme, la construction de parkings en infrastructure permet de rendre aux piétons et aux modes doux de la place pour l'espace public et se réappropriier les lieux et réaménager ainsi les voiries comme cela était le cas à Bruges ou à Courtrai.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci M. l'Echevin. Madame DE JAER pour la réplique.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : On a donc des travaux qui visent à remplacer les bornes et y compris à mettre sur la porte d'entrée un système pour qu'on puisse rentrer qu'avec son ticket de parking, on est bien d'accord et donc, est-ce que le second marché public qui est en cours va ajouter, est-ce qu'on ne va pas devoir, j'imagine que non, remplacer les bornes qui viennent d'être changées dans quelques mois, donc, qu'est-ce que ce second parking va faire ? Est-ce qu'il y a une compatibilité entre les bornes qui sont

mises actuellement et le futur marché public qui vise à mettre des bornes et à sécuriser les portes puisque c'est ce qu'on est en train de faire actuellement, la porte d'entrée, une fois qu'on a passé le sas, elle est sécurisée, il y a un boîtier qui nous oblige à passer notre ticket d'entrée pour pouvoir accéder à l'intérieur du parking, donc, qu'est-ce que le marché public suivant qui va être gagné par on ne sait pas encore quelle entreprise puisque si j'ai bien compris, on demande des justificatifs aux sociétés qui ont répondu, qu'est-ce qui va apporter en plus et dans quelle mesure les deux choses sont compatibles. Par ailleurs, vous m'avez répondu sur le parking Nervienne mais rien sur le Square Roosevelt qui n'est pas situé au même endroit et pour lequel on vient d'approuver aujourd'hui encore de déboursier de l'argent pour étudier si c'est faisable, donc, j'imagine que le Collège envisage vraiment de faire un parking Square Roosevelt sinon on n'aurait pas dépensé plus de 100.000 euros aujourd'hui pour le faire, est-ce que vous pouvez me répondre pour le parking du Square Roosevelt qui lui n'atteint pas du tout la poche que vous m'avez citée, donc, mes deux questions, c'est la compatibilité des travaux actuels avec les futurs travaux de sécurisation, est-ce qu'on est bien d'accord qu'on ne va pas devoir retirer la moindre borne ou la moindre chose à installer sinon ce serait gâcher de l'argent public, donc, dites-moi ce qu'on va rajouter en plus et la deuxième chose, c'est de me répondre sur le parking du Square Roosevelt que vous avez omis.

M. Nicolas MARTIN, Echevin-Président : Merci Madame DE JAER. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci. Il n'y aura pas de doublon si c'est votre crainte dans ces deux dossiers. Le premier dossier, c'est un dossier qui va gérer les entrées et les sorties, donc, c'est une gestion. Par contre, le deuxième dossier, c'est un dossier de sécurisation, donc, il n'y aura pas de démontage de portes, de remontage d'autres portes. On a voulu éviter simplement la fermeture de ce parking parce que la sécurisation était un marché qui était beaucoup plus long et les travaux de plus longue durée aussi, donc, de cette manière-là, il sera toujours accessible pendant les travaux de sécurisation entre autre mais cela reste encore à voir, il y aura peut-être des périodes où il faudra fermer un ou deux jours quand tout devra être réglé. Je peux vous rassurer qu'en ce qui concerne le parking de la Grand-Place, ces deux dossiers-là sont bien distincts, il n'y a pas de doublon, on ne devra pas démonter ni remonter. Les deux dossiers ont été montés en parallèle par les marchés publics en tenant compte de cela. Concernant le parking Roosevelt, là, c'est une étude de faisabilité, cela fait déjà un certain temps qu'elle a été demandée et c'est pour voir s'il y a une possibilité à cet endroit-là de construire un parking, maintenant, il faut savoir qu'il est clair que le parking au niveau de la place Nervienne va répondre à un

certain public mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas avoir une réflexion sur d'autres parkings, encore une fois, j'insiste, sur le fait que de pouvoir investir dans des parkings en infrastructure permet aussi à moyen terme voire long terme de récupérer l'espace public comme d'autres villes l'ont fait et ce n'est pas plus mal à ce moment-là pour les citoyens.

Entrée de M. le Bourgmestre

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je ne comprends toujours pas ce qui va être ajouté avec le second marché public puisqu'on a déjà une porte sécurisée dans les travaux que vous êtes en train de faire, donc, pour rentrer dans le parking, on va devoir passer son badge, c'est cela qui est installé devant la porte, on peut descendre après le Conseil et aller voir, vous le verrez par vous-même, donc, je ne comprends pas ce que ces travaux de sécurisation vont amener en plus que ce qui est fait aujourd'hui et dans quelle mesure puisqu'on n'a pas encore attribué le marché, on est sûr qu'il y aura bien une compatibilité entre les bornes qui vont délivrer les tickets aujourd'hui et les futurs investissements.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame DE JAER.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Je peux répondre encore une dernière fois. Ce sont deux marchés distincts. La sécurisation du parking de la Grand Place et une sécurisation des autres accès puisque comme vous le savez, il y a des accès qui se font à partir de l'esplanade puisqu'il y a des accès qui viennent de l'extérieur, donc, c'est un autre type de sécurisation et cela n'a strictement rien à voir, on ne devra pas remplacer, ce ne sont pas des doublons.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : L'avenir nous le dira mais je pense que vous vous trompez, M. l'Echevin.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame la Conseillère. Merci M. l'Echevin. Il reste une dernière interpellation. La définition d'un plan d'action, d'un échéancier et d'investissements en faveur de la mobilité douce, Madame MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie, M. le Bourgmestre.

Je reviens avec ces éléments qui font suite à une interpellation de l'automne dernier. Nous vous interpellions à l'époque sur la nécessité de mettre en place un plan d'action digne de ce nom. Depuis la réalisation d'un plan communal de mobilité est en cours et devrait donner un cadre général pour l'ensemble des moyens de transport. De nombreux éléments problématiques et des besoins d'investissements pour la mobilité douce ont cependant déjà

été largement identifiés. Les Montois ne peuvent donc pas attendre encore une législature et l'aboutissement de ce plan communal pour enfin voir des investissements massifs dans la mobilité douce alors que de nombreuses villes ont déjà largement montré l'exemple de l'efficacité de tels investissements. Depuis 2012, nous demandons de manière répétée à cette majorité d'améliorer la sécurité et le confort des pistes cyclables, chemins, trottoirs en travaillant sur 3 axes. La connexion des itinéraires piétons et cyclistes en aménageant des liaisons manquantes, c'est parfois à des endroits des grilles qui ont été placées, des passerelles qui sont nécessaires, des chemins qui doivent être praticables pour tous. Nous demandons également la continuité des infrastructures cyclistes dans un rayon de 5 km autour du centre-ville à destination de toutes les anciennes communes et enfin, nous demandons la qualité, l'entretien et l'accessibilité des infrastructures piétonnes et cyclistes en soulignant notamment toute la problématique des stationnements sauvages qui justement rendent ces infrastructures inaccessibles pour les piétons et les cyclistes. On a pu noter certaines avancées notamment la mise en place de potelets rue des Compagnons pour sécuriser les écoles du Sacré-Cœur et de St-Stanislas, également le prolongement de la piste cyclable sur la petite ceinture entre la rue de la Boulangerie et le bas de la rue de Bertaimont. Ce sont des travaux qui ont été pris en charge par le SPW. Néanmoins, on a l'impression que chaque mètre de trottoirs, chaque piste cyclable concédé semble vous demander des efforts insupportables, alors que d'autre part, la suppression de chemins, la fermeture de connexions se succèdent rendant finalement le bilan assez négatif en faveur de la mobilité douce. Pour cette rentrée 2016 et à quelques jours de la semaine de la mobilité, nous vous demandons des avancées pour des points ciblés. Nous réitérons notre demande par rapport à la réouverture du chemin de halage du Grand Large à hauteur de l'ADEPS. La connexion entre la gare d'Obourg vers le Ravel. La connexion de la gare de Jemappes et le hallage le long de la Haine. La connexion directe entre le Ravel et la caserne de Ghlin. La connexion entre la rue de la Barrière à Ghlin et le zoning Géothermia. Nous demandons également des passages pour piétons à hauteur des arrêts de bus de l'entité sur les Grands axes routiers, par exemple, sur la route d'Ath, avant le bois des Dames. Nous demandons également une piste cyclable continue sur toute la grande voirie et sur les allées latérales du ring notamment Boulevard Churchill et Boulevard Charles Quint. Nous demandons des aménagements préventifs autour de l'ensemble des écoles de l'entité, il y en avait qui étaient à l'ordre du jour du Conseil mais l'Ecole Saint-Joseph à Hyon et l'Ecole des Ursulines ne sont pas dans le point qui a été voté. Nous demandons également l'installation de mobilier urbain de type U renversé devant chaque zone

prioritaire, il y avait un plan d'action qui avait commencé, un plan triennal, il n'y a que le premier volet de ce plan triennal qui a été mis en œuvre. Nous demandons un accès digne de ce nom à la gare soi-disant multimodale. Nous demandons un itinéraire continu sur au moins un axe vers Cuesmes, Jemappes, Hyon, Nimy, Saint-Symphorien, Havré, Spiennes, Ghlin. Nous demandons la mise en place de bornes de confort dans les rues pavées du centre-ville, vous faites le choix de remettre des pavés alors assumez-les et mettez des bandes de confort pour que les usagers puissent les utiliser. Nous demandons le marquage des pistes cyclables, Boulevard Kennedy, Plaine de Nimy, Rue Emile Vandervelde, Avenue du Tir et Rue Grande à Maisières, ce sont des demandes pour lesquelles on est déjà revenu à plusieurs reprises et pour lesquelles rien n'avance. Nous demandons la réfection de l'accès souterrain de Ghlin vers les Grands Prés parce qu'on a de belles pistes cyclables sur le territoire des Grands Prés mais l'accès en lui-même vers le site des Grands Prés, lui n'est pas sécurisé. Nous demandons un système également d'amendes administratives, on demande que cela soit vraiment mis en œuvre contre le stationnement sauvage sur les emplacements PMR, les trottoirs et les pistes cyclables. Nous demandons cette fois des réponses concrètes parce que la dernière fois, vous avez un peu botté en touche en reportant la responsabilité vers d'autres niveaux de pouvoirs. Or, ceux-ci sont réunis autour de la table à la commission vélo, donc, vous pouvez faire avancer ces points au sein de la Ville grâce à cette commission vélo. Pourriez-vous par ailleurs fixer un échéancier avec vos services, avec vos partenaires de la commission vélo avec des budgets assortis ? Si la mobilité douce est vraiment une de vos priorités, il faut se donner les moyens de ses ambitions. Pour voir évoluer significativement la mobilité douce, il est écrit noir sur blanc dans POLLEC qu'il faut investir au minimum 10 euros par an et par habitant dans des infrastructures. A titre d'exemple, à Amsterdam, c'est 30 euros par an et par habitant, on est très loin du compte à Mons. Quand envisagerez-vous de dégager des vrais budgets dans ce domaine ? Car, il faut le rappeler, toutes les dernières grandes réalisations en la matière sont des travaux poussés par le SPW. Outre, ces investissements indispensables au budget extraordinaire, il s'agit également de dégager des budgets à l'ordinaire, renforcer la Cellule Mobilité – on en parlait justement tout à l'heure – par un agent dédié uniquement aux vélos. Revenir sur la coupe budgétaire à l'encontre de Pro-Vélo. Soutenir le transfert modal au niveau du personnel communal, on a déjà fait plusieurs propositions en la matière et mettre en place une communication plus efficace vers le citoyen notamment à l'occasion de cette semaine de la mobilité. Prenons exemple sur la Ville de Gembloux qui organise plus de 12 actions à cette occasion, 17 si on compte

celles prises en charge par Pro-Vélo. De toute façon, nous reviendrons vers vous dès le printemps 2017 pour faire le point sur le plan d'action éventuellement mis en place, son budget, son échéancier, l'état d'avancement de sa mise en œuvre et le suivi des objectifs poursuivis. La commission vélo mérite également que les personnes qui s'investissent, que ce soit du SPW, des administrations, du TEC mais également toutes les associations comme Pro-Vélo et le GRACQ qui s'investissent dans cette commission aient également un échéancier. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame la Conseillère. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre interpellation. Je vois que vous avez eu un peu de mal à arriver jusqu'au bout, j'espère que j'arriverais jusqu'au bout avec la même énergie. On va essayer. Je vais répondre point par point. La première question était la réouverture du chemin de halage du Grand Large à la hauteur de l'ADEPS. Comme je vous l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises, cette réouverture n'est pas à l'ordre du jour, vous n'êtes pas sans savoir que les raisons de cette fermeture résident dans les nombreux vols, détériorations et agressions qui se sont produites sur le site risquant de mettre en danger les jeunes stagiaires, moi, je ne peux que répondre à chaque fois et si vous posez encore 10 fois la même question lors des prochaines séances de Conseil Communal, je ne sais répondre que cela. La deuxième question, c'est concernant la connexion entre la gare d'Obourg vers le Ravel, la gare de Jemappes et le halage le long de la Haine, le Ravel et la caserne de Ghlin. Ces trois dossiers, ce sont trois dossiers qui relèvent du SPW, ce sont des dossiers qui sont en cours. Comme je l'avais proposé il y a quelques mois, la Ville a sollicité officiellement le SPW qui devrait revenir vers nous d'ici peu. La troisième question, c'est la connexion entre la Rue de la Barrière à Ghlin vers le zoning Géothermia, cela a été discuté de nombreuses fois en commission vélo. Une visite de terrain, Police et Services Techniques a eu lieu dernièrement. Cette connexion est tout à fait envisageable, elle a d'ailleurs tout son sens mais il s'agit encore une fois d'un terrain de l'IDEA, donc, un courrier officiel partira d'ici peu du Service Mobilité pour interroger l'IDEA sur la volonté ou pas d'investir dans ce projet. La quatrième question des passages pour piétons à hauteur des arrêts de bus de l'entité sur les grands axes routiers, comme par exemple, la Route d'Ath avant le Bois des Dames, donc, cela relève encore une fois de la compétence du SPW. Je rappelle qu'il existe une réglementation stricte en la matière lors de création de passages pour piétons. Le SPW n'accepte pas la réalisation de traversées piétonnes sur les routes où la vitesse autorisée est supérieure à 50 km/h. Par ailleurs, pour la crédibilité et donc, la sécurité d'un

passage pour piétons, le nombre de traversées doit aussi être supérieur à 120 piétons par jour. La cinquième question, c'est une piste cyclable continue sur toute la grande voirie, Rue des Arbalestriers, Rue des Arquebusiers, Rue des Barbelés, Rue du Grand Jour et sur les allées latérales du Ring notamment Boulevard Churchill, Boulevard Charles Quint. Des aménagements pour les cyclistes ont été réalisés aux entrées de la Ville : Rue de Nimy, Avenue Reine Astrid, Chaussée de Binche, prolongation de la piste cyclable Rue des Arquebusiers, à hauteur du carrefour Rue de Bertaimont. Concernant la grande voirie, il y a une avancée, un accord du Collège pour créer une piste cyclable marquée à hauteur du Boulevard Gendebien, il s'agit là d'un chaînon manquant de la Grande Voirie. Le SPW va devoir effectuer le marquage. La sixième question, c'est la mise en place d'aménagements préventifs autour de l'ensemble des écoles de l'entité notamment autour de l'Ecole Saint-Joseph à Hyon et de l'Ecole des Ursulines où malgré nos demandes, les trottoirs de l'Avenue du Tir restent squattés par les voitures au moment des sorties d'écoles. Cela fait l'objet de discussions lors de chaque commission vélo. Il y a un projet passé en commission réglementation de police qui répond à un aménagement de prévention de ce type. Ce projet concerne la Rue des Canadiens, entre le Carrefour Saint-Fiacre et la Rue de la Cascade, des bornes vont être plantées sur la piste cyclable pour éviter que les parents ou d'autres conducteurs ne rangent leur véhicule à ces endroits. Les aménagements (test de 3 mois) récents – vous avez pu le constater, pose de bornes installées Rue des Dominicains répondent également à cette préoccupation. La sécurité et la mobilité au niveau du carrefour formé par les rues des Gaillers et des Dominicains sont nettement améliorées. Les parents peuvent évoluer dans le couloir délimité de manière sécurisée, la plupart reconnaissent l'utilité et sont contents de cette nouvelle situation. 7. L'installation de mobilier urbain type U renversé devant chaque zone prioritaire (école, lieux publics, institutions,...). Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu 60 range-vélos posés sur 20 sites d'intérêt en 2015. Un budget sera inscrit après approbation évidemment du Collège en 2017 pour poursuivre ce type d'aménagement. 8. Un accès digne de ce nom à la gare soit disant multimodale. Je ne comprends pas pourquoi vous insistez sur le « soit disant multimodal », c'est une gare multimodale. Ce dossier a une nouvelle fois fait l'objet de multiples discussions en commission vélo. Le tronçon manquant doit être réalisé par Eurogare. Tout le monde est d'accord pour dire que cet aménagement est indispensable, donc, nous sommes d'accord bien avec vous mais ce qui coince actuellement, c'est le budget à dégager du côté d'Eurogare. Nous nous réunissons en octobre pour la prochaine commission vélo, le sujet sera abordé avec M. THEATE qui sera invité pour en débattre. Je

reviendrai vers vous pour vous tenir informée des tenants et aboutissants de la discussion.

La neuvième question, c'est un itinéraire continu sur au moins un axe vers Cuesmes, Jemappes, Hyon, Nimy, Saint-Symphorien, Havré, Spiennes et Ghlin. Certains axes sont actuellement en cours de réflexion. Comme je vous l'avais suggéré, je vous invite à transmettre vos suggestions à mon cabinet pour que celles-ci soient analysées lors de la prochaine réunion de commission vélo. Il y a un projet global de réaménagement pour la traversée de Ghlin. Un projet de conception global sera présenté prochainement au Collège avec une esquisse pour une piste cyclable continue pour toute la traversée de Ghlin. Un autre projet sera également présenté au Collège concernant la Place des Alliés.

Dixième question, la mise en place de bandes de confort dans les rues pavées du centre-ville. Ce type d'aménagement est réalisé quand cela est nécessaire. Nous le faisons lors de chaque nouvel aménagement de voirie, quand le revêtement n'est pas confortable et nous y sommes très attentifs.

Onzième question, le marque des pistes cyclables, Boulevard Kennedy (entre l'Avenue du Tir et l'Avenue Maistriau), Plaine de Nimy (Avenue Maistriau sur les deux allées latérales), Rue Emile Vandervelde, Avenue du Tir et Rue Grande à Maisières (pour laquelle j'attends toujours les résultats du test de mise en deux bandes). Dans ce vaste dossier, mon intention, au nom du Collège, est d'inscrire un nouvel article budgétaire en 2017 destiné au retraçage de l'ensemble des pistes cyclables sur Mons et à la mise en place d'amorces SUL via des marquages au sol. Je suis actuellement en contact régulier avec la Police et le Service Mobilité pour estimer l'ampleur de ce travail dont je pourrai apporter des précisions d'ici quelques semaines.

Pour la Rue Grande à Maisières, un test d'une semaine va être réalisé en octobre, ce sont les dernières informations que nous avons prévoyant de réduire la circulation des voitures sur une seule bande. Ce test s'effectue dans le cadre du nettoyage de la berme centrale que vous le savez pris en charge par le SPW.

Douzième question et avant-dernière. La réfection de l'accès souterrain de Ghlin vers les Grands Prés et la connexion avec le réseau cyclable à hauteur d'Imagix. Je vous propose que le service Mobilité se rende sur place pour une visite de terrain. L'accès est praticable, la connexion possible mais envoyez-nous vos remarques et nous en prendrons bonne note lors de cette visite.

Treizième point. Un système d'amendes administratives contre le stationnement sauvage sur les emplacements PMR, les trottoirs et pistes cyclables. Actuellement, la Ville et la Police identifient les procédures à mettre en œuvre. Les contrôleurs civils et agents constatateurs qui seront à ce titre désignés seront habilités à pouvoir sanctionner administrativement les contrevenants. Une réunion se tiendra tout prochainement avec le fonctionnaire sanctionnatrice en charge du dossier, le

Cabinet du Bourgmestre, l'Echevinat et le Service Mobilité. Dans ce nouveau système, les stationnements sur les emplacements PMR, les pistes cyclables et les accotements en saillies seront réprimandés, c'est prévu dans la Charte du Respect de l'Autre. Une communication officielle va être faite prochainement pour informer le grand public du dispositif et une action de prévention sera mise en place. Je vais faire maintenant un petit clin d'œil positif avant de vous céder la parole concernant la journée de la mobilité qui se déroule ce dimanche. Comme vous le savez concernant la journée mobilité, dans le cadre des fêtes de Wallonie-Bruxelles, un périmètre sans voiture est instauré le dimanche de 10h00 à 18h00 dans l'hyper-centre et seront présents pour rehausser l'activité en termes de mobilité Pro-Vélo qui effectuera des gravures test de vélo à assistance électrique, le GRACQ qui va donner des conseils et des déplacements à vélo, Cambio pour la présentation du système de voitures partagées, Les Amis des Aveugles, stand d'informations et parcours de mise en situation avec les yeux bandés et un chien guide et enfin, Evolplay, c'est ce que vous mentionnez la dernière fois, cela va nous permettre de découvrir le cyclophone aquaphonique, donc, c'est une installation interactive basée sur la transformation des vélos en mode de production sonore. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. l'Echevin de cette réponse détaillée. Oui, Madame MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je vous remercie pour les réponses détaillées et qui pourront permettre d'avancer et de pouvoir voir l'année prochaine où on en est mais finalement, vous ne fixez quand même pas d'échéancier, vous me dites que des choses sont en cours mais vous ne fixez ni pour nous ni pour la commission un plan avec clairement l'indication de savoir quand est-ce qu'on va investir et quand ce sera fait. On se rend compte qu'on est prompt à supprimer des connexions mais on est lent à en mettre en place. Au niveau de Cuesmes, vous m'assurez, par rapport aux connexions vers les anciennes communes, vous me dites que tout en cours de réflexion mais vers Cuesmes, on l'a vu tout à l'heure, avec le point 1 à l'ordre du jour qu'il y a déjà tout un tronçon qui va déjà être compromis. Vers Maisières, je pense que c'est depuis le début de la législature qu'on en parle, il y avait déjà un test qui avait été fait et maintenant on me dit qu'il y a un nouveau test qui va être fait, enfin, toutes les excuses sont bonnes finalement pour ne pas investir et pour ce qui est de renforcer la Cellule Mobilité par un agent dédié aux vélos qui pourrait suivre cela au quotidien, qui pourrait établir cet échéancier et bien, vous ne m'avez pas répondu mais on vous attendra au budget à ce sujet-là. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame la Conseillère. Ceci clôture la séance des interpellations ainsi que la séance publique. Je remercie le public d'avoir assisté à nos travaux.

La séance à huis clos s'ouvre avec 36 présents.

Sont absents : MM. MILLER, ROSSI, DEL BORRELLO, JOOS, BERNARD, BONJEAN, Mme URBAIN, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

41^e Objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive. Audition.
Juridique DIVIS1/CS

42^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Démission honorable d'un Chef de bureau administratif. GRH/HH/PA

ADOPTÉ – 55^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Octroi d'un congé en vue d'effectuer un stage à un chef de bureau administratif.
GRH/AD/PA

ADOPTÉ – 56^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration.
GRH/AD/PA

ADOPTÉ – 57^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Mise à la pension d'office pour inaptitude physique d'une employée d'administration.
GRH/AD/PA

ADOPTÉ – 58^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière complète à un chef de bureau administratif – Modification. GRH/AD/PA

ADOPTÉ – 59^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

43^e Objet : PRÉVENTION. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière et d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une graduée spécifique.
GRH/AJ/IC

ADOPTE – 60^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

44^e Objet : PERSONNEL TECHNIQUE. Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'Attaché spécifique (Bâtiments). GRH/CC/Réserves/Att.sp.Bât.

ADOPTE – 61^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

45^e Objet : Mise à disposition d'une auxiliaire professionnelle au sein de la Zone de Secours Hainaut Centre. Modification. GRH/HH/Màd/ZHC

ADOPTE – 62^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

46^e Objet : Modification de la convention de mise à disposition d'une employée d'administration au sein de la Zone de Secours Hainaut Centre. GRH/HH/Màd/ZHC

ADOPTE – 63^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

47^e Objet : Mise à disposition à mi-temps d'une employée d'administration (chargée d'accueil) au sein de l'ASBL Office du Tourisme. GRH/HH/Màd/OT

ADOPTE – 64^e annexe

48^e Objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Démission honorable d'une auxiliaire professionnelle. GRH/MR

ADOPTE – 65^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/2 temps à une auxiliaire professionnelle. GRH/MR

ADOPTE – 66^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/2 temps à une auxiliaire professionnelle APE. GRH/10/4000 2016.09

ADOPTE – 67^e annexe

49^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps à un Chef de bureau (Conservateur dirigeant). Autorisation. GRH/AD/APE

ADOPTÉ – 68^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Octroi d'une interruption complète de carrière à un employé d'administration. GRH/CL

ADOPTÉ – 69^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Arrêt anticipé d'un congé parental octroyé dans le cadre d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5^e temps à un gradué spécifique. GRH/AD/APE

ADOPTÉ – 70^e annexe

50^e Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

1) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier non-qualifié. GRH/SH/10804

ADOPTÉ – 71^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

2) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié de proximité. GRH/CL/PO10943

ADOPTÉ – 72^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

3) Démission honorable d'une ouvrière qualifiée. GRH/SH/4055

ADOPTÉ – 73^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

4) Démission honorable d'un ouvrier qualifié. GRH/SH/10505

ADOPTÉ – 74^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

5) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (soudeur-tuyauteur) D1. GRH/CC/Réserve/OQ-SOUD-T

ADOPTÉ – 75^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

6) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (plafonneur) D1. GRH/CC/Réserve/OQ/Plaf

ADOPTÉ – 76^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

7) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (paveur) D1.

GRH/CC/Réserves/OQ/Paveur

ADOPTÉ – 77^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

8) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (voirie – conducteur petits engins) D1. GRH/CC/Réserves/OQ-Voirie-CondPE

ADOPTÉ – 78^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

9) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (voirie – conducteur d'engins) D1. GRH/CC/Réserves/OQ-Voirie-CondE

ADOPTÉ – 79^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

10) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié de voirie D1.

GRH/CC/Réserves/OQ Voirie

ADOPTÉ – 80^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

11) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (ardoisier-couvreur)

D1. GRH/CC/Réserves/OQ-ArdC

ADOPTÉ – 81^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

12) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (menuisier) D1.

GRH/CC/Réserves/OQ-Menuisier

ADOPTÉ – 82^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

13) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (chauffeur de bus)

D1. GRH/CC/Réserves/OQ-Chauff.bus

ADOPTÉ – 83^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

14) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (entretien de chauffage) D1. GRH/CC/Réserves/OQ-Ent.Chauf.

ADOPTÉ – 84^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

15) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (feronnier-soudeur) D1. GRH/CC/Réserves/OQ-Ferr.Soud.

ADOPTÉ – 85^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

16) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (plombier) D1. GRH/CC/Réserves/OQ-Plombier

ADOPTÉ – 86^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

17) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (feronnier-soudeur-serrurier) D1. GRH/CC/Réserves/OQ-Ferr.Soud.Serr.

ADOPTÉ – 87^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

18) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (plombier-chauffagiste) D1. GRH/CC/Réserves/OQ-Plomb-Chauff.

ADOPTÉ – 88^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

19) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié de proximité – conducteur d'engins D1. GRH/CC/Réserves/OQ-Proxi-CE

ADOPTÉ – 89^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

20) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (électricien) D1. GRH/CC/Réserves/OQ-Elec.

ADOPTÉ – 90^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

21) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (jardinier-conducteur d'engins) D1. GRH/CC/Réserves/OQ-JCE

ADOPTÉ – 91^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

22) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (maçon-carreleur) D1. GRH/CC/Réserves/OQ-Mac

ADOPTÉ – 92^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

23) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (mécanicien-soudeur) D1. GRH/CC/Réserves/OQ-Méc.Soud.

ADOPTÉ – 93^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

24) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (jardinier-élagueur)
D1. GRH/CC/Réserves/OQ-JardElag

ADOPTÉ – 94^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

25) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié de proximité D1.
GRH/CC/Réserves/OQ-Proxi

ADOPTÉ – 95^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

26) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (électricien-conducteur d'engins) D1. GRH/CC/Réserves/OQ-Elec-CE

ADOPTÉ – 96^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

27) Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'ouvrier qualifié (vitrier-peintre) D1.
GRH/CC/Réserves/OQ-VitP

ADOPTÉ – 97^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

51^e Objet : Désignation des membres du quart communal de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité suite à l'installation du nouveau Collège communal. Gestion Territ. et Economique

ADOPTÉ – 98^e annexe

52^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. Education 3943

ADOPTÉ – 99^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Écartement dans le cadre de la protection de la maternité d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. Education 3359

ADOPTÉ – 100^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire.
Education 4067

ADOPTE – 101^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
d) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite pour inaptitude physique d'une directrice d'école définitive. Education 6772

ADOPTE – 102^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
e) Octroi d'un congé pour mission à un instituteur primaire définitif. Éducation 7888

ADOPTE – 103^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
f) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale de religion catholique. Education 7932

ADOPTE – 104^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
g) Octroi d'un détachement à un maître spécial de religion protestante définitif. Education 3285

ADOPTE – 105^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
h) Annulation d'une mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. Education 8089

ADOPTE – 106^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
i) Octroi d'un détachement à mi-temps à une institutrice primaire en immersion linguistique définitive. Education 3516

ADOPTE – 107^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
j) Démission partielle de ses fonctions d'une maîtresse spéciale de religion catholique. Education 7932

ADOPTE – 108^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
k) Appel aux candidats pour l'admission au stage d'un(e) directeur(trice) à l'école communale fondamentale de Mons, rue des Canonniers. Education 57

ADOPTE – 109^e annexe

53^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Désignation d'un professeur de danse à titre temporaire dans un emploi non vacant.

Education 3046

ADOPTE – 110^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Octroi d'un détachement pédagogique pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique d'un professeur de piano. Education 8128

ADOPTE – 111^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à un professeur de piano. Education 7855

ADOPTE – 112^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Octroi d'un détachement pédagogique pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique d'un professeur d'art dramatique. Education 3427

ADOPTE – 113^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenances personnelles à un professeur de guitare. Education 7598

ADOPTE – 114^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Octroi d'un congé pour absence de longue durée justifiée par des raisons familiales à un professeur de violoncelle. Education 3600

ADOPTE – 115^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

54^e Objet : Nouvelle Fondation « Mons 2025 ». Représentation de la Ville jusqu'à la fin de la mandature. Gestion des Associations AM

ADOPTE – 116^e annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

54^e Objet bis : Démission d'un administrateur et désignation d'un administrateur de la RCA « Mons-Capitale ». Régie foncière RCA

ADOPTE – 117^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2016. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO

=====